

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Orléans Val de Loire

 Emplois
PÉRENNISÉS **100%**

2 
LIGNES DE TRAM

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2013**

vélo+

696
VÉLOS
marqués
contre le vol

**Ça,
c'est
l'Agglo!**

9 500
entreprises



 **31**
LIGNES
DE BUS

 **2 000**
CHERCHEURS

QUALITÉ
all

DÉVELOPPEMENT
Parcs d'activités

Un territoire pour entreprendre

 **utom**



 **273 000**
HABITANTS

 **420**
Km
de pistes cyclables

Bien vivre

20 000
ÉTUDIANTS 

514 Kg
de déchets
collectés par an et par habitant

Gestion durable et responsable

 Assainissement
EAUX USÉES
EAUX PLUVIALES

120 **22**
COMMUNES

4 pôles de **1** CLUSTER
COMPÉTITIVITÉ

 **528**
Nouveaux
LOGEMENTS
LOCATIFS

ÉDito

2013 signe la fin d'une mandature et, avec elle, la réalisation de notre projet de territoire 2008/2014. Nous avons réalisé plus de 90 % des actions prévues au projet d'agglomération, nous avons dit ce que nous ferions, et nous avons fait ce que nous avons dit. Ce rapport d'activité, exercice annuel, contribue à apporter de la lisibilité et de la transparence à notre action.

Parmi les actions emblématiques, il y a la poursuite de la rénovation des quais d'Orléans, avec la livraison du quai du Roi entièrement réaménagé qui témoigne de l'ambition de reconquête des bords de Loire que nous avons démarrée en 2001 dans le cadre du grand programme Loire/Trame verte. Des voiries structurantes ont été réaménagées, voire réalisées, comme la requalification des entrées de ville (RD2020 sud) et aussi le boulevard Victor Hugo à Olivet. Ces aménagements routiers viennent compléter l'offre de mobilité mise en place pour les habitants, aujourd'hui tournée résolument vers l'intermodalité. C'est ainsi que notre réseau bus/tram Tao a poursuivi son développement autour d'un réseau performant, de services innovants et d'une gamme tarifaire adaptée aux usagers.

Mais la priorité pour l'Agglo en 2013 a été réellement le développement économique. Notre collectivité a dû et su adapter son offre de services aux entreprises dans un contexte économique national et local contraint, avec des services de proximité et de conseil renforcés et un accompagnement personnalisé. Notre ambition est de maintenir notre agglomération dans la compétition des territoires qui gagnent et c'est pourquoi nous avons en février 2013 décidé, avec le département du Loiret, son agence économique l'ADEL, l'UDEL-Medef, la CCI, de nous unir dans une démarche de marketing territorial et de créer ensemble une marque économique de territoire. Cette action n'est pas juste une action de communication, elle est une vraie action économique qui sera poursuivie par le regroupement physique des équipes de ces structures pour être encore plus efficaces, plus performants et plus lisibles pour les chefs d'entreprise. Nous devons nous mobiliser tous en faveur de l'emploi pour assurer la qualité de vie à nos concitoyens et permettre à notre agglomération de se développer et de rayonner.



Charles-Éric Lemaignan,
Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

SOMMAIRE

PARTIE

01

ORLÉANS VAL DE LOIRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PARTIE

02

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PARTIE

03

RAPPORT FINANCIER

PARTIE

04

ANNEXES

ORLÉANS VAL DE LOIRE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

6 TEMPS FORTS 2013

8 RAYONNEMENT ET PROXIMITÉ AU SERVICE DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

18 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
TOUT POUR L'EMPLOI ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

24 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE L'AGGLO POUR CONJUGUER FORMATION ET AVENIR

26 MOBILITÉ ET TRANSPORTS URBAINS
POUR DES DÉPLACEMENTS TOUJOURS PLUS SÛRS, CONFORTABLES ET PRATIQUES

32 GESTION DES DÉCHETS
VERS DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS RESPONSABLES ET SOLIDAIRES

38 ASSAINISSEMENT
LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT : UN PATRIMOINE À PRÉSERVER

42 TERRITOIRES, INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
IMAGINER, AMÉNAGER ET EMBELLIR LE TERRITOIRE

46 TERRITOIRES, INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
L'ENVIRONNEMENT : UNE PRÉOCCUPATION DANS TOUS LES DOMAINES

48 COHÉSION SOCIALE
LA SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN

54 RESSOURCES HUMAINES
COMPÉTENCES ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL POUR OBJECTIF

56 SYSTÈMES D'INFORMATION ET PATRIMOINE DURABLE
UNE ORGANISATION POUR UNE ADMINISTRATION MODERNE ET PERFORMANTE

60 MARCHÉS PUBLICS ET ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES
CONSEIL ET APPUI DES PROJETS DE L'AGGLO

64 COMMUNICATION
UNE COMMUNICATION DIRECTE, EFFICACE AU SERVICE DES PROJETS ET TOURNÉE VERS LES HABITANTS

68 MISSION PROXIMITÉ ET BRIGADE VERTE
AU PLUS PRÈS DES USAGERS

RAPPORT FINANCIER

76 LES GRANDS ÉQUILIBRES ET CHIFFRES CLÉS

80 LES RESSOURCES 2013

81 LES DÉPENSES 2013

82 LA DETTE ET LA GESTION FINANCIÈRE

84 L'ORGANISATION, LE MANAGEMENT, LES PROJETS ET L'ACTIVITÉ COMPTABLE

ANNEXES

84 LE BUREAU DE L'AGGLO

85 LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

87 ANNUAIRE DES COMMUNES

88 GLOSSAIRE



2013
ORLÉANS
val de loire
COMMUNAUTÉ
D'AGGLO
MÉRATION

P A R T I E

01



TEMPS FORTS 2013



RAYONNEMENT ET PROXIMITÉ
AU SERVICE DU TERRITOIRE



MARS

- ▶ Appel aux témoignages pour la campagne "Comportements citoyens"
- ▶ L'AggLO, partenaire de l'opération 2 000 emplois/2 000 sourires

FÉVRIER

- ▶ Lancement de la marque "Loire&Orléans vous donne le vrai"

AVRIL

- ▶ Édition de la carte des itinéraires cyclables de l'AggLO
- ▶ Démarrage de la collecte des déchets verts sur 6 communes tests (Boigny sur Bionne, Chécy, Fleury les Aubrais, Olivet, St Hilaire St Mesmin, St Jean de la Ruelle)

MAI

- ▶ Conférence RCOL/Voy'Elles sur l'entrepreneuriat au féminin
- ▶ Campagne "Tri du verre"



Tem
FO
20



Juin

- ▶ Journées du Développement Durable
- ▶ VéloTour
- ▶ Semaine des marchés
- ▶ Inauguration du lotissement des Genêts sur le parc d'activités La Saussaye

JUILLET

- ▶ Démarrage des travaux de la liaison tram-train et du centre bus en gare d'Orléans
- ▶ Ouverture de la bretelle Pierre Heuslin à St Jean le Blanc
- ▶ Fin du dialogue compétitif pour le quartier Dessaux : l'agence Patrick Chavannes est désignée
- ▶ Mise en service du bassin d'orage du Clos Aubert à St Pryvé St Mesmin





DÉC.

- ▶ Lancement du Guide de la vente directe
- ▶ Campagne "Lingettes"
- ▶ Web-série "Ça, c'est l'Agglo !" nominée au Grand Prix Cap Com
- ▶ Signature de la convention Sam'Ramène

nov.

- ▶ 40 ans du CFA
- ▶ Salon de la création et reprise d'entreprises
- ▶ Campagne "Tri étudiant"
- ▶ Semaine de la réduction des déchets avec l'animation cuisine Zéro Gaspi
- ▶ Annonce de l'implantation de la société Prélodis à St Cyr en Val



OCTOBRE

- ▶ Inauguration du boulevard Victor Hugo à Olivet
- ▶ **Implantation de 50 bornes textiles dans l'agglomération**
- ▶ Diffusion du livret d'accueil dans les parcs d'activités de l'Agglo
- ▶ Déménagement du PLIE au sein de la Maison de l'emploi à La Source
- ▶ 3^e édition de Cosm'Innov
- ▶ Participation de l'Agglo à Orlé'Emploi
- ▶ Conférence INRAP sur les fouilles archéologiques de la ligne B
- ▶ Ikea annonce sa volonté d'implanter un magasin sur l'agglomération



SEPTEMBRE

- ▶ **Inauguration du quai du Roi à Orléans**
- ▶ Festival de Loire
- ▶ Campagne "Comportements citoyens"
- ▶ Semaine de la mobilité et conférence d'élus et d'experts sur le transport par câble
- ▶ Lancement de l'opération "LoueZen"
- ▶ Lancement du dispositif "TransLoire social"

AOÛT

- ▶ Fin de la rénovation de l'avenue de Paris à Orléans



PS
RTS
13

Rayonnement et proximité au service du territoire



ORLÉANS VAL DE LOIRE, UN TERRITOIRE DE RAYONNEMENT

UNE AGGLOMÉRATION, CŒUR DE VIE

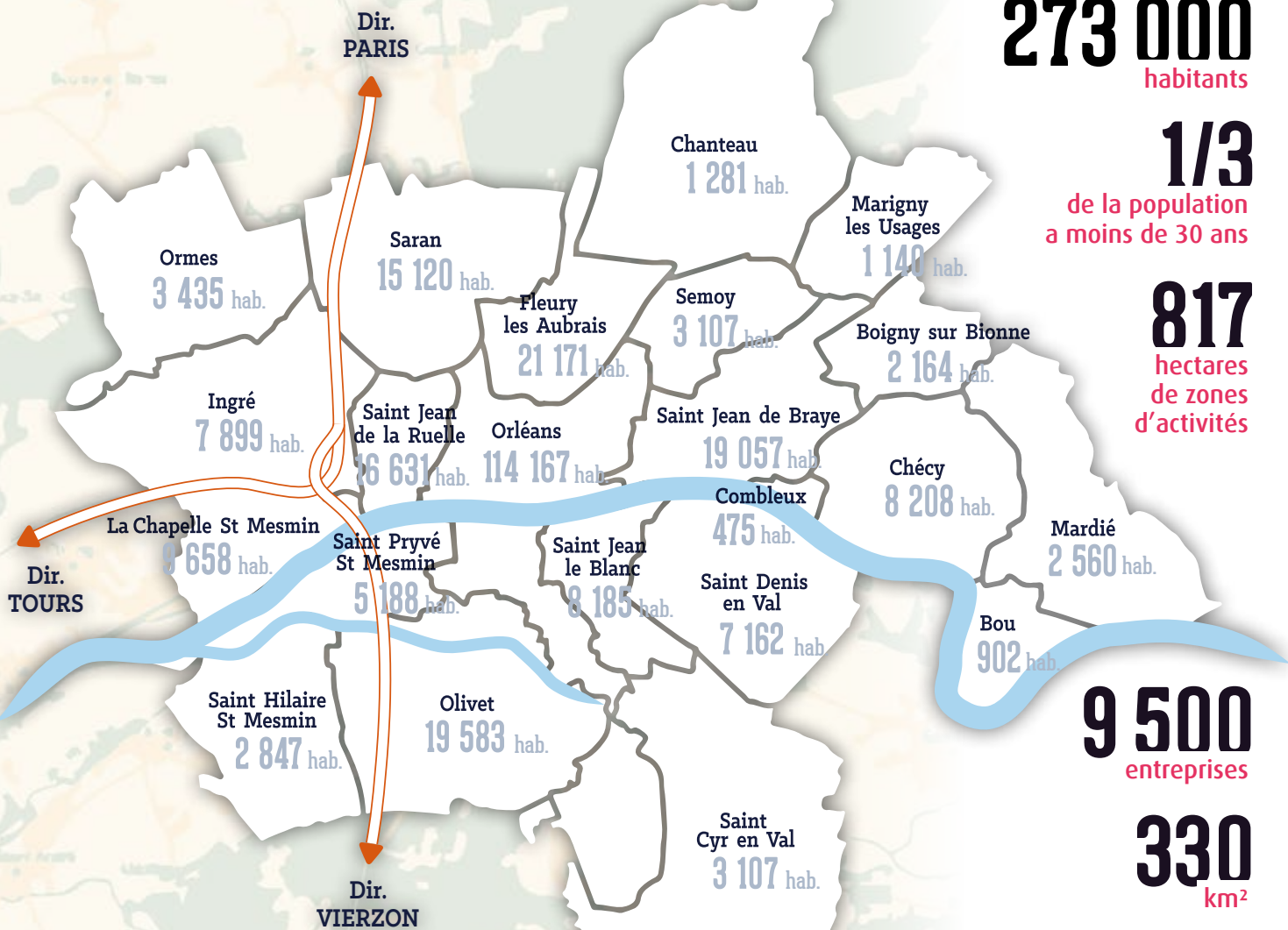
Orléans Val de Loire, métropole jardin, tient son nom d'un environnement naturel d'une grande qualité particulièrement plébiscitée par ses habitants. La Loire, élevée en 2000 au rang de patrimoine mondial de l'UNESCO, a conservé son caractère sauvage et ses magnifiques paysages. Véritables poumons verts, la Sologne et la forêt domaniale d'Orléans proposent d'agréables possibilités de balades.

Ce cadre de vie offre une qualité de vie au quotidien largement appréciée et reconnue. Enseignement, logement, culture, commerce, sports... toutes les conditions sont réunies à Orléans Val de Loire pour un véritable épanouissement.

UN TERRITOIRE POUR ENTREPRENDRE

Des villes qui vibrent, une agglomération qui vit ! Le bien-être local passe aussi par un dynamisme économique dont profitent les habitants avec un taux de chômage constamment inférieur à la moyenne nationale. Régulièrement, grâce à des atouts économiques incontestables, des entreprises choisissent le territoire de l'agglomération orléanaise pour s'y implanter. Les sociétés déjà installées s'y développent en bénéficiant d'un environnement actif. Clusters, pôles de compétitivité, réseaux, recherche publique et privée... sont autant de facteurs stimulants présents à Orléans Val de Loire pour les entreprises.

ORLÉANS VAL DE LOIRE, CAPITALE DE LA RÉGION CENTRE



22

communes

273 000

habitants

1/3

de la population
a moins de 30 ans

817

hectares
de zones
d'activités

9 500

entreprises

330

km²

130 000

actifs

20 000

étudiants

2 000

chercheurs

UNE AMBITION POUR L'AVENIR

Orléans Val de Loire porte des projets qui améliorent sans cesse son image. La seconde ligne de tram a complètement repeint le paysage urbain traversé. Habitat rénové, centres-villes embellis, une place plus grande aux piétons et cyclistes... les villes sont plus belles et faciles à vivre. De nouveaux quartiers se reconstruisent, favorisant le renouvellement urbain. Le quartier Dessaux-Orléans-Les Aubrais va radicalement transformer le nord de l'agglomération. La marque territoriale "Loire&Orléans vous donne le vrai" porte cette volonté de rayonner plus fort en dehors de l'agglomération..

Populations légales 2010
(municipales) des communes de
la Communauté d'agglomération
Orléans Val de Loire en vigueur à
compter du 1^{er} janvier 2013.*
hab. : habitants

* Décret n° 2012-1479 du 27 décembre 2012 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon (journal officiel du 29 décembre 2012)



L'AGGLO, UNE COLLECTIVITÉ DE PROXIMITÉ

L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

► LE FONCTIONNEMENT DE L'AGGLO

Les délégués communautaires ont été désignés par les conseils municipaux de chaque commune après les élections municipales de 2008. La répartition est fixée par les statuts en fonction du nombre d'habitants de la commune afin de garantir une représentation équilibrée du territoire. Le fonctionnement de l'AggLO repose sur des instances qui impulsent, étudient et votent les décisions que les services mettent en œuvre.

► LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Composé de 84 membres titulaires et 73 membres suppléants, le conseil adopte, après débat en séance publique, les décisions de l'AggLO. Il vote le budget et décide des grands projets. (Cf. Liste du conseil de communauté en annexe.)

► LE BUREAU

Le Conseil de communauté délègue certaines décisions de gestion courante au bureau, instance délibérative ouverte au public, qui se réunit une fois par mois. Il se compose du président, des 25 vice-présidents et de 3 membres associés.

► LA COMMISSION DES COMMUNES

Composée des membres du bureau et des maires non-membres du bureau, la commission des communes a un rôle d'arbitrage sur les grandes décisions de l'AggLO. C'est également une instance de concertation entre les communes.

► L'EXÉCUTIF

Exécutif de l'AggLO, le président est chargé de l'administration de la collectivité et de l'application des statuts. Il préside les instances et fait exécuter les décisions.

► LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

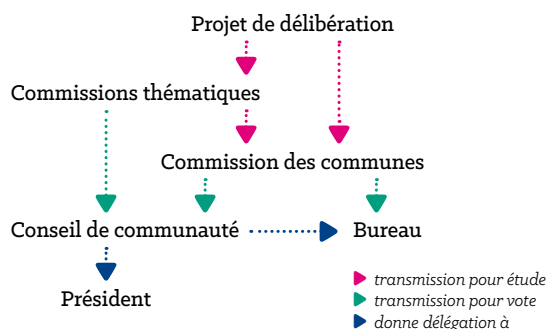
Composées d'élus communautaires, les commissions thématiques ont un rôle technique et consultatif : elles émettent des avis sur les projets soumis au Conseil de communauté pour décision.

10 commissions instruisent les projets de l'AggLO dans le domaine relevant de leurs compétences :

- développement économique,
- recherche, technologie et enseignement supérieur,
- territoires et développement durable,
- infrastructures,
- déplacements,
- cohésion sociale,
- gestion des déchets,
- assainissement,
- finances,
- ressources.

L'ensemble des membres titulaires du Conseil de communauté doivent être membres d'au moins une commission thématique. Leur composition est réglementée et fonction de la représentation des communes. Chaque commission est ainsi composée de cinq membres titulaires et cinq suppléants pour la mairie d'Orléans, de deux membres titulaires et deux suppléants pour chaque commune ayant cinq sièges au Conseil de communauté et d'un membre titulaire et un suppléant pour chacune des autres communes.

► SCHÉMA DE LA PRISE DE DÉCISION





L'ORGANISATION FONCTIONNELLE

► LES COMPÉTENCES DE L'AGGLO

Du matin au soir, les habitants de l'agglomération orléanaise bénéficient des services fournis par l'AggLO. Prendre sa douche, se rendre en bus à son travail dans un parc d'activités, se promener en fin de journée sur les bords de Loire, sortir les poubelles après le dîner... autant de gestes du quotidien dont l'AggLO est en charge et pour lesquels elle met un point d'honneur à apporter un service de qualité.

L'AggLO agit de manière exclusive pour les missions de :

- développement économique

- aménagement et gestion des parcs d'activités, accueil et accompagnement des entreprises,
- soutien à la création, l'innovation, l'enseignement supérieur,
- gestion d'un Centre de Formation d'Apprentis,
- pérennité de l'agriculture en milieu urbain ;

- déplacements

- organisation du réseau de transport : bus, tram,
- développement de l'offre de mobilité : vélo+, voitures en autopartage,
- amélioration de l'accessibilité du réseau pour les personnes handicapées ;

- gestion des déchets

- collecte et traitement (recyclage et valorisation) des déchets ménagers résiduels et collecte sélective en porte à porte,
- exploitation des déchetteries,
- sensibilisation à la prévention et à la réduction des déchets ;

- assainissement

- traitement des eaux usées et des eaux pluviales (stations d'épuration, réseaux...),
- aménagement de bassins d'orage ;

- gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

... et en appui des communes membres de la Communauté d'agglomération pour :

- aménagement, infrastructures et développement durable

- gestion des infrastructures et des voiries,
- aménagement de pistes cyclables,
- mise en valeur des espaces ligériens,
- prévention des risques,
- développement durable ;

- cohésion sociale

- insertion par l'emploi et l'activité économique,
- amélioration de l'habitat social et privé.



7
stations
de traitement
des eaux usées

420
km d'itinéraires
cyclables

8
parcs d'activités
communautaires

2 000
km de réseaux
d'assainissement

33
stations
de Vélo+

31
lignes
de bus

4
pépinières
d'entreprises

5
aires d'accueil
des gens du
voyage

1
centre de
formation
des apprentis

2
lignes
de tram

1
unité de traitement
des déchets dotée
d'un centre de tri





► UNE GOUVERNANCE EN MODE PROJET

UN PILOTAGE STRUCTURÉ POUR DES OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Piloter l'Agglo, c'est atteindre les objectifs fixés par le projet de territoire. Pour y parvenir, une méthode de gouvernance en mode projet a été initiée. Elle repose avant tout sur le principe fondateur de la transparence et de la transversalité. Cette démarche se fonde sur le travail collectif ou collaboratif qui s'appuie sur un dispositif de pilotage, de suivi et d'animation structuré.

Ainsi, 140 projets, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglo ou auxquels l'Agglo contribue, ont été identifiés par une fiche projet et classés en quatre grands groupes :

- les projets opérationnels,
- les projets organisationnels,
- les projets transverses,
- les projets avec interfaces.

La nécessité d'avoir une vision globale de l'ensemble des projets pour pouvoir rendre compte de leur avancement et faciliter leur suivi impose de disposer d'éléments communs à tous les projets. Les actions engagées sont analysées et évaluées à partir d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, en veillant notamment à la prise en compte des principes de développement durable et de démocratie participative.

Pour chaque projet, un pilote, membre du comité des directeurs, et un chef de projet, parmi les collaborateurs de l'Agglo, sont désignés. Les comités techniques formalisent et optimisent les processus de travail de concertation des équipes. Structure décisionnelle, les comités de pilotage assurent les choix stratégiques et les arbitrages nécessaires.

Le fil d'Ariane de cette méthode en mode projet repose sur la tenue, par la direction générale, de deux revues de projets chaque année pour favoriser le travail en concertation et en coopération tout en développant une culture partagée : en septembre, une revue d'avancement des réalisations en préparation des arbitrages budgétaires ; en avril, une revue avant la publication du rapport d'activité et du compte administratif. Elles visent à la fois à s'assurer de l'avancement des actions, à déceler les freins et difficultés à résoudre et à définir en commun des arbitrages.

C'EST L'HEURE DU BILAN !

Dernière année, dernière ligne droite pour la mise en œuvre du Projet d'Agglo 2008-2014. De février à avril, les directions ont ainsi été appelées à renseigner des fiches "état des lieux". La méthode proposée prend véritablement appui sur le travail d'analyse et les propositions des directions. Si les projets phares du mandat comme la construction de la seconde ligne de tram, la réhabilitation de stations de traitement des eaux usées ou encore l'aménagement des quais de Loire font l'objet de fiches détaillées, les projets d'organisation interne sont aussi regardés avec attention. Il s'agit d'identifier les freins et les moteurs pour chaque grand projet ou action. La démarche a pour objectif de mettre la collectivité dans une dynamique de réflexion par rapport à ce que l'on pourrait améliorer tant dans la conduite et la nature des projets que dans le fonctionnement de notre structure. Un COmité de DIRection (CODIR) exceptionnel animé par la directrice générale des services a eu lieu les 29 et 30 mai 2013 pour permettre aux directeurs et aux chargés de mission de partager le bilan des actions et leurs réflexions sur des sujets transversaux telles les relations Agglo/communes, les méthodes de gouvernance interne ou encore la proximité à l'utilisateur... L'état des lieux, par politique publique, a été présenté aux commissions thématiques en fin d'année.



Le Conseil de Développement est un espace d'expression citoyenne entre l'Agglo et les acteurs économiques, sociaux et associatifs de son territoire.

► UNE GOUVERNANCE BASÉE SUR LA TRANSPARENCE

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLO : UN ŒIL EXTÉRIEUR ET AVERTI SUR LES PROJETS DE LA COLLECTIVITÉ

“Transparence” et “concertation” guident l'action de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire... Le Conseil de développement en est une traduction concrète. Espace d'expression citoyenne entre acteurs économiques, sociaux et associatifs de l'agglomération, le Conseil de développement de l'Agglo a été créé en 2003 pour l'accompagner dans la mise en œuvre de son projet de territoire, faire des recommandations et évaluer certaines de ses actions.

L'instance se compose de représentants de professions libérales, universitaires, dirigeants ou cadres d'entreprises de services, artisans, commerçants, industriels, syndicats...

51 membres bénévoles (41 titulaires et 10 suppléants) se réunissent plusieurs fois par an, répartis en trois collèges représentatifs :

- 26 d'entre eux représentent des personnes morales : association, entreprise, groupement, syndicat... Ils sont mandatés par leur instance dirigeante et constituent le collège “vie économique et sociale” (13 membres) et le collège “vie quotidienne” (13 membres) ;
- 13 personnes, non mandatées par une structure, constituent le collège des “personnalités qualifiées” choisies intuitu personae* pour leurs compétences ou leur vécu.

Conçu comme un véritable observatoire du territoire, le Conseil de développement est force de proposition sur de nombreux sujets et revêt une dimension prospective pour anticiper les mutations et les évolutions de notre agglomération. Xavier Beulin, président de la Fédération

nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et président du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), a été désigné président de cette instance par le président de la Communauté d'agglomération. Il est accompagné dans l'exercice de ses fonctions par un vice-président, Philippe Bel, conseiller au Conseil économique, social et environnemental régional, président de la Commission aménagement de l'espace.

L'année 2013 a été marquée par une forte dynamique de travail. Sur des sujets aussi divers que la révision du Plan Local de l'Habitat (PLH), le développement durable, le développement économique ou l'aménagement du territoire, les membres du Conseil de développement ont fait preuve d'une capacité à croiser les regards.

* Locution latine signifiant “en fonction de la personne”.

Au-delà des cinq séances plénières, deux groupes de travail se sont réunis régulièrement cette année pour élaborer des propositions. Cet engagement de chacun dans le travail collectif a permis l'élaboration et l'adoption de deux contributions : un avis sur l'évaluation à mi-parcours du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et une réflexion sur le périmètre pertinent d'exercice des politiques publiques de l'AggLO, notamment dans la perspective d'une extension géographique et l'intégration de nouvelles compétences.

L'année a également été marquée par une volonté d'ouverture et de dialogue, avec la mise en ligne d'une rubrique consacrée au Conseil de développement sur le site Internet de l'AggLO.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Créée par délibération du Conseil de communauté en 2003, la Commission Consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'AggLO a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir une information sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultée sur leur organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations.

Elle examine notamment les rapports annuels des délégataires de service public, les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et de gestion des déchets et est consultée sur tout projet de délégation de service public ou encore de partenariat public-privé. Par délibération du 15 mai 2008, son champ d'intervention a été élargi aux services publics locaux gérés en régie directe ou par voie de marchés publics.

En 2013, la commission s'est réunie à quatre reprises pour examiner, au titre de l'exercice 2012, différents rapports annuels : sur le prix et la qualité des services publics assainissement et gestion des déchets ; des délégataires de service public des transports urbains, de l'exploitation du parc de stationnement de la gare SNCF de Fleury les Aubrais ; de la régie de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, de la régie de gestion du crématorium des Ifs à Saran et de la régie d'exploitation du marché de gros de La Chapelle Saint Mesmin ; des titulaires de marchés de service pour l'animation socio-éducative des aires d'accueil, pour la gestion et l'animation des pépinières d'entreprises et pour la gestion et l'animation du port fluvial d'Orléans. Neuf rapports ont été présentés en 2013 à la commission, comme en 2012, contre treize en 2011, dix en 2010, huit en 2009 et onze en 2008.

LE CLUB ÉCONOMIQUE

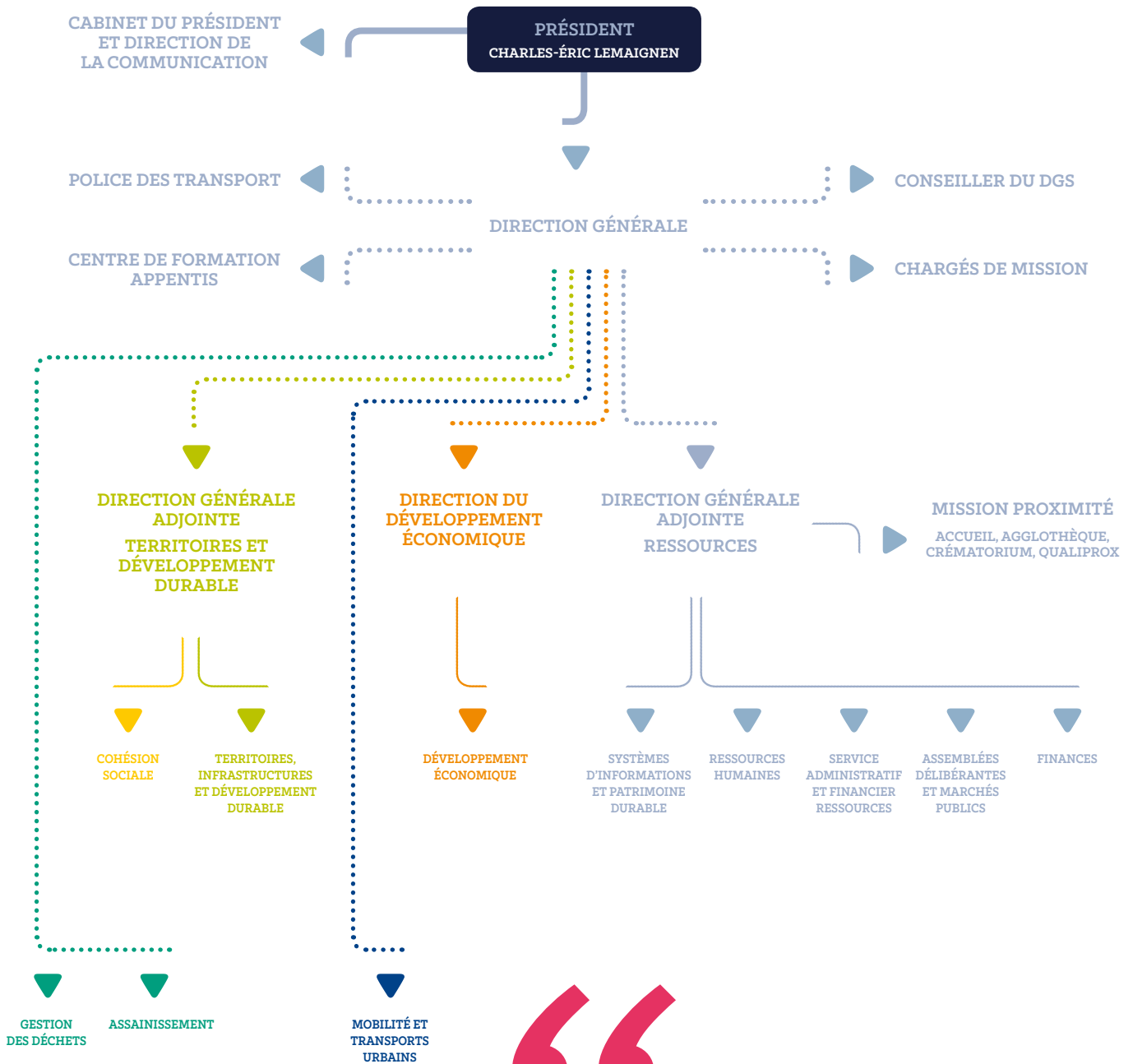
Réuni pour la première fois en 2009, le Club économique de l'AggLO rassemble, trois à quatre fois par an, des chefs d'entreprise de secteurs d'activités variés et de tailles d'entreprises diverses. L'objectif de ce club est de pouvoir échanger régulièrement avec le monde économique sur des sujets portés par l'AggLO et apporter de l'information pratique aux entreprises elles-mêmes en traitant de thématiques utiles à la gestion d'entreprise.

En 2013, les thèmes abordés lors des réunions ont été les réseaux sociaux pour l'entreprise, la sécurité des entreprises et le commerce électronique.

Une soirée conviviale a eu lieu pour la troisième fois en juin dans le cadre de ce club. Elle a rassemblé plus de 190 personnes, favorisant ainsi les rencontres et les échanges entre les entreprises installées localement.



L'ORGANIGRAMME DES SERVICES



*Les directions opérationnelles
mettent en oeuvre les actions
et projets définis par
le Projet d'AggLO.*





2013

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

P A R T I E

02

18

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

TOUT POUR L'EMPLOI ET L'ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE

24

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE L'AGGLO
POUR CONJUGUER FORMATION ET AVENIR

26

MOBILITÉ ET TRANSPORTS URBAINS

POUR DES DÉPLACEMENTS TOUJOURS PLUS SÛRS,
CONFORTABLES ET PRATIQUES

32

GESTION DES DÉCHETS

VERS DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS
RESPONSABLES ET SOLIDAIRES

38

ASSAINISSEMENT

LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT :
UN PATRIMOINE À PRÉSERVER

42

TERRITOIRES, INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMAGINER, AMÉNAGER
ET EMBELLIR LE TERRITOIRE

46

TERRITOIRES, INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ENVIRONNEMENT : UNE PRÉOCCUPATION
DANS TOUS LES DOMAINES

48

COHÉSION SOCIALE

LA SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN

54

RESSOURCES HUMAINES

COMPÉTENCES ET BIEN-ÊTRE
AU TRAVAIL POUR OBJECTIF

56

SYSTÈMES D'INFORMATION ET PATRIMOINE DURABLE

UNE ORGANISATION POUR UNE ADMINISTRATION
MODERNE ET PERFORMANTE

60

MARCHÉS PUBLICS ET ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

CONSEIL ET APPUI DES PROJETS DE L'AGGLO

64

COMMUNICATION

UNE COMMUNICATION DIRECTE, EFFICACE AU SERVICE
DES PROJETS ET TOURNÉE VERS LES HABITANTS

68

MISSION PROXIMITÉ ET BRIGADE VERTE

MISSION PROXIMITÉ ET BRIGADE VERTE :
AU PLUS PRÈS DES USAGERS



Tout pour l'emploi et l'attractivité du territoire

Les communes ont délégué la compétence économique à l'AggLO pour un développement global et cohérent en réponse aux besoins des entreprises et une attractivité toujours plus forte du territoire. Dans ce cadre, le projet d'AggLO 2008- 2014 a défini quatre axes stratégiques : les parcs services, l'accompagnement des entreprises locales, l'accueil de nouvelles sociétés et la création d'entreprises. Mais la mission de développement économique de l'AggLO couvre également le soutien à l'innovation, la recherche, les transferts de technologie et l'enseignement supérieur ainsi que l'agriculture urbaine.

DÉVELOPPER DES "PARCS SERVICES"

L'action économique de l'AggLO a pour priorité d'agir sur la qualité et la répartition de l'offre foncière sur l'ensemble du territoire, sur les aménagements paysagers et environnementaux des zones d'activités et sur les services apportés aux entreprises et à leurs salariés au sein des parcs d'activités communautaires.

LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ZONES D'ACTIVITÉS

Afin d'anticiper les besoins des entreprises pour leur développement ou leur implantation, l'AggLO agit pour disposer d'une réserve foncière à vocation économique. Dans ce sens, 2013 a vu la réalisation de nombreuses actions.

- Sur le Parc technologique Orléans-Charbonnière (PTOC), ont été engagés sur la ZAC 2 des travaux d'aménagement liés au bassin d'eaux pluviales de l'îlot 6 ainsi que ceux relatifs à l'aménagement d'une piste piétonne ; sur la ZAC 3, des travaux liés au déracordement de la STEP de Marigny les Usages ont été réalisés.
- Participation à l'étude de circulation relative à l'échangeur RD8/RD2060 sous maîtrise d'ouvrage du département du Loiret et réalisation de sondages hydrogéologiques sur la commune de Chécy.

PA de La Saussaye :
7,5 hectares à
l'entreprise
Prélodis (signature
promesse de
vente)

PA du Moulin :
vente Fédération
française du bâti-
ment B (3 302 m²)

PTOC : cession de
8 570 m² sur la
ZAC 2 (Langé,
Igienair, Babilou)
et de 4,5 ha sur
la ZAC 4 (Jardibric)

ZOOM SUR

LA CESSION IMMOBILIÈRE DU SITE QUELLE POUR UNE RECONVERSION RÉUSSIE

Le site anciennement occupé par l'entreprise Quelle SA, d'une superficie totale de près de 7 ha situé le long de la RD2020 sur la commune de Saran, est porté par l'établissement public foncier local (EPFL) du Loiret depuis juillet 2012 pour le compte de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour 4 ans. La Communauté d'agglomération a souhaité lancer un appel à candidatures afin d'organiser la cession immobilière de ce site avec charges d'intérêt général, étant précisé que cette cession serait réalisée par l'AggLO.

La cession aurait ainsi pour objectif d'organiser le réaménagement de ce secteur dans les meilleures conditions économiques pour la collectivité, tout en favorisant l'émergence et la réalisation d'un projet de renouvellement urbain sur cette friche dans une démarche de développement durable.

L'urbanisation se ferait sous forme d'opérations d'ensemble à vocation mixte (logements, commerces de proximité, services à la personne...) selon une démarche de projet urbain intégrant des principes d'éco-quartiers. Ce projet participera à l'amélioration de l'image et de la qualité urbaine de l'entrée nord de l'agglomération orléanaise sur l'axe majeur que constitue la RD2020 en intégrant un front bâti continu et de qualité le long de cet axe, et une dimension végétale forte.

Seul demeure aujourd'hui sur site le bâtiment logistique appelé "Paquebot" (50 200 m² de surface de plancher), pour lequel aucune orientation ne sera donnée quant à son devenir (réhabilitation, démolition complète ou partielle ...) avant le choix du projet.

- Poursuite de la mise en œuvre de la ZAC des Guettes sur la commune d'Ingré avec l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC, la révision simplifiée du PLU de la commune d'Ingré et le lancement de la consultation des entreprises par la SAS Les Guettes.
- Suivi de la réhabilitation de la friche Michelin, en lien avec la commune et le partenaire privé pressenti avec, notamment, la réalisation d'une étude de circulation sur le périmètre concerné.
- Dans le cadre de l'extension est du parc d'activités de La Saussaye : achèvement des travaux de déplacement des captages, mise en œuvre de la concertation publique, acquisition de terrains auprès des communes d'Orléans et Saint Cyr en Val, poursuite des négociations foncières auprès de l'entreprise SCA et réalisation de la première phase du diagnostic archéologique.
- Lotissement des Genêts : achèvement des travaux de VRD et poursuite de la commercialisation.
- Parc d'activités du Moulin à Olivet : achèvement des travaux du boulevard Duhamel du Monceau, aménagement de l'entrée principale du parc et mise en place d'une signalétique.

LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES AU SEIN DES PARCS

Les entreprises et leurs salariés peuvent se concentrer sur leurs activités s'ils travaillent dans des conditions optimales. L'AggLO agit pour faciliter le quotidien sur les parcs d'activités en apportant continuellement des améliorations.

On peut citer tout particulièrement :

- Mise en œuvre d'un 2^e contrat de parc Chatelliers/Archimède avec le GEZI (groupement d'entreprises du parc) et les communes de Semoy, Saint Jean de Braye et Orléans (principales actions : aménagement de cheminements piétons, reprise bordures...) pour la période 2013/2014.
- Mise en œuvre d'un 3^e contrat de parc de La Saussaye (période 2012/2014) en lien avec AIRPOS et la commune de Saint Cyr en Val : aménagement d'un cheminement piétons rue des Genêts et des Fougères, dispositifs anti-stationnement...

- Poursuite du déploiement de la nouvelle signalétique sur les parcs communautaires.
- Mise à jour du relais information services du parc d'activités Pôle 45.

L'ENTRETIEN DES PARCS D'ACTIVITÉS

Une tournée hebdomadaire (100 km) des parcs d'activités communautaires permet un suivi précis de l'entretien des parcs d'activités de l'AggLO. Il s'agit plus particulièrement du suivi de l'entretien :

- des espaces verts : 135 396 m² de pelouses, 34 075 m² de massifs arbustifs, 6 930 m² de vivaces,
- des 25 km de voiries : balayage, signalisation horizontale et verticale,
- de l'éclairage public (20 armoires et 300 points lumineux).

CROISSANCE OU DIFFICULTÉS : AU PLUS PRÈS DES ENTREPRISES

LE SUIVI DES ENTREPRISES LOCALES

L'année 2013 a été marquée par un contexte économique difficile. Dans ce cadre, l'AggLO a poursuivi son action en direction des entreprises de son territoire, en organisant ainsi près de 80 rendez-vous à l'occasion d'un projet de développement, d'un point économique, d'une visite, d'une recherche de locaux ou encore à l'occasion d'un contrôle sur les aides économiques octroyées par l'Agglomération.

Ce travail a été bien évidemment mené en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire : l'État, la Région Centre, le département du Loiret et son agence économique l'ADEL, la Chambre de commerce et d'industrie, Pôle Emploi...



FOCUS

INSTALLATION DE LA SOCIÉTÉ PRELODIS, PLATEFORME LOGISTIQUE DE L'ENSEIGNE GRANDFRAIS

La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la société Prélodis ont signé une promesse de vente d'un terrain de 7,5 hectares sur le parc d'activités de La Saussaye à Saint Cyr en Val. Prélodis, unique prestataire logistique "fruits et légumes" des magasins Grand Frais, a choisi l'agglomération orléanaise pour développer sa deuxième plateforme logistique en France et accompagner le déploiement de magasins Grand Frais sur l'ouest et le nord de la France.

La SAS Prélodis est une jeune société de prestation logistique créée en 2003. Elle assure la préparation et la livraison des commandes de fruits et légumes des magasins Grand Frais, groupe d'origine lyonnaise spécialiste de la distribution de produits frais.

Unique sous-traitant logistique "fruits et légumes" de Grand Frais, Prélodis dispose d'une seule plateforme logistique à Chaponnay (périphérie est de Lyon) qui arrive aujourd'hui à saturation. Son projet est donc de pouvoir répondre à l'augmentation du nombre de magasins Grand Frais sur le nord et l'ouest de la France notamment (12 à 15 ouvertures chaque année) grâce à l'ouverture d'une nouvelle plateforme.

Pour répondre à cette croissance, Prélodis a mené une recherche de localisation sur plusieurs territoires en vue de sa nouvelle implantation. L'entreprise a ainsi identifié les nombreux atouts de l'agglomération orléanaise indispensables à son projet :

- une excellente desserte par les axes autoroutiers rejoignant les régions productrices du sud et de l'Espagne,
- une localisation au cœur d'une région riche en producteurs,
- l'immédiate proximité de l'Île-de-France.

Ce terrain permettra à Prélodis de développer son projet en plusieurs phases : une première plateforme de 10 000 m² sous température dirigée (+ 10 °C) sera opérationnelle début 2015, surface qui sera portée à l'horizon 2020 à 25 000 ou 30 000 m² suivant l'évolution de la performance et de l'encombrement des trieurs (machine de préparation automatique). Une plateforme de tri et de nettoyage d'emballages de 3 000 m² sera construite en 2016.

Au niveau de la création d'emplois directs sur la future plateforme, 53 postes sont prévus dans un premier temps. L'effectif s'enrichira de 6 à 7 emplois tous les 12 mois. 3 postes seront également créés en 2016 pour l'exploitation de la plateforme d'emballage. Ces emplois seront à durée indéterminée et complétés par le recrutement d'étudiants en CDD durant l'été.



LA CRÉATION D'ENTREPRISES

L'AggLO soutient financièrement diverses associations agissant dans le domaine de la création d'entreprises et plus particulièrement Orléans Val de Loire Technopole (OVL). L'AggLO anime également, en lien avec OVL, le Réseau Création Orléans Loiret (RCOL) qui fédère les structures œuvrant au service des créateurs d'entreprises avec l'objectif d'améliorer la lisibilité des organismes et associations partenaires.

L'AggLO a soutenu en 2013 la 10^e édition du Salon de la création et de la reprise d'entreprises. Ce salon, organisé par le Réseau Création Orléans Loiret (RCOL), a reçu environ 730 visiteurs qui se sont rendus sur les différents stands mis à leur disposition. Plus de 500 personnes ont assisté aux 12 conférences qui se sont tenues lors de cette journée organisée pour la première fois à Saint Jean le Blanc, salle Montission.

LES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Depuis mars 2008, la pépinière de Saint Jean de la Ruelle accueille les entreprises dans un site unique. Au 31 décembre 2013, 19 entreprises sont installées au sein de ses locaux, représentant 50 emplois. La pépinière du Moulin à Olivet accueille 12 entreprises, représentant 46 emplois. Le Centre d'innovation abrite 15 résidents, représentant 69 emplois. Enfin, la pépinière d'entreprises de Saint Jean de Braye héberge 9 sociétés, représentant 150 emplois.

C'est donc au total 55 entreprises employant 316 personnes qui sont présentes dans les pépinières de l'AggLO.

ZOOM SUR

LA 2^e PHASE DE RÉHABILITATION DE LA PÉPINIÈRE DE ST JEAN DE LA RUELLE

La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a achevé en 2013 la deuxième phase de réhabilitation de la pépinière d'entreprises de Saint Jean de la Ruelle. Ce programme s'est inscrit dans la continuité de la première phase qui avait pris fin en décembre 2007.

L'objectif était ici de réaliser une rénovation énergétique écologique performante, avec la pose d'un éclairage basse consommation et une gestion intelligente des consommations électriques. Après une première phase (qui ne concernait que le deuxième étage et l'aspect extérieur) qui s'est déroulée en 2007 avec la création de 21 bureaux au 2^{ème} étage, l'AggLO a engagé une deuxième phase début 2013 en réhabilitant le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage.

Dans ce bâtiment de 3 000 m², sont proposés à la location 20 bureaux (de 12 m² à 53 m²) avec 12 rangements associés au rez-de-chaussée.

Au 1^{er} étage, 14 locaux de services (de 33 à 76 m²) sont mis à la disposition des créateurs dont 7 sont équipés de bureaux, plateformes et sanitaires afin de répondre au mieux à leurs besoins. Ils sont modulables les uns avec les autres.

Au 2^e étage, se trouvent les 21 bureaux restaurés en 2007.

L'accueil a été déplacé du 2^{ème} étage au rez-de-chaussée, emplacement plus pratique et fonctionnel pour accueillir les visiteurs.

Un espace détente a également vu le jour où les créateurs d'entreprises peuvent recevoir clients et fournisseurs.

Des box au sous-sol ont été créés afin d'apporter aux résidents des espaces de rangements à moindre coût.

Côté développement durable, une pompe à chaleur a été installée permettant de chauffer 70 % du bâtiment ; une gestion intelligente de l'énergie a enfin été mise en œuvre avec des détecteurs de présence dans chaque local.

La pépinière de Saint Jean de la Ruelle propose ainsi à la location près de 2 400 m² de bureaux et de locaux de services.



LA RECHERCHE ET L'INNOVATION COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

En 2013, la Communauté d'agglomération a renouvelé son soutien aux pôles de compétitivité Cosmetic Valley, S2E2 (Smart Electricity Center), Elastopôle et Dream (Durabilité de la ressource en eau associée aux milieux).

Des contrats de performance sont conclus entre l'État et les pôles de compétitivité. En 2013, l'AgglO, au même titre que les autres collectivités territoriales financeurs des pôles, a également signé le contrat de performance de chacun des pôles de compétitivité. Ces nouveaux contrats de performance permettront aux pôles de compétitivité de renouveler leur label pour six ans (2013-2018).

L'augmentation de l'impact des pôles de compétitivité sur la croissance et l'emploi constitue l'objectif de cette nouvelle phase : d'usine à projets, les pôles doivent devenir usine à produits. Concernant les projets de R&D soutenus, en 2013, l'AgglO a contribué à hauteur de 100 ke au financement de deux projets partenariaux : un projet issu du pôle de compétitivité Cosmetic Valley et un projet collaboratif porté par le Cresitt.

En 2013, l'AgglO a soutenu l'association d'Orléans Technopole, afin de lui permettre de poursuivre ses actions en faveur du développement de l'innovation dans les entreprises (actions mutualisées et projets structurants) et d'accompagner les projets de création innovants dans le cadre du Réseau Création Orléans Loiret.

Enfin, l'AgglO a réaffirmé son soutien au cluster Nékoé à la suite de sa séparation en deux pôles distincts :

- un pôle "animation territoriale" sur le thème de l'innovation par les services, conservé par Nékoé,
- un pôle "recherche", ouvert au plan national et international, désormais confiée à l'ERI, dans le cadre d'une convention AgglO/université.

Les nombreux laboratoires de recherche, aussi bien publique que privée, témoigne du dynamisme du territoire en la matière



- > **POURSUITE** de la mise en œuvre du schéma de développement des parcs d'activités.
- > **POURSUITE** de la stratégie en matière de développement économique endogène et exogène.
- > **ACHÈVEMENT** de la 2^e phase de réhabilitation de la pépinière d'entreprises de St Jean de la Ruelle.
- > **RENOUVELLEMENT** du soutien aux pôles de compétitivité Cosmetic Valley, S2E2, Elastopôle et Dream (Durabilité de la ressource en eau associée aux milieux).
- > **SOUTIEN** au pôle d'excellence Nekoé, premier pôle français spécialisé dans l'innovation par les services.

CHARTRE AGRICOLE : POUR UNE AGRICULTURE URBAINE DURABLE

Dans le cadre de la première année de mise en œuvre de la Charte agricole, une convention-cadre de partenariat, passée entre l'Agglo et la Chambre d'agriculture du Loiret début 2013, a notamment permis de définir les modalités d'animation, de suivi et de financement de la mise en œuvre des actions de la charte.

En 2013, l'Agglo et la Chambre d'agriculture ont ainsi pu engager un certain nombre d'actions visant à valoriser et à communiquer sur l'activité agricole du territoire, notamment, l'édition à 30 000 exemplaires d'un guide des producteurs "Produits d'ici et de saison" afin de mieux faire connaître les circuits courts et les richesses de notre territoire avec des produits frais et de saison cultivés près de chez vous !

L'Agglo et la Chambre d'agriculture accompagnent également les communes de l'agglomération dans leurs démarches pour la préservation d'une activité économique à part entière avec ses emplois, ses revenus et ses innovations. C'est ainsi que, dans le cadre de la mise en œuvre de son Agenda 21, la commune de Marigny Les Usages a souhaité organiser une conférence débat sur l'agriculture péri-urbaine en partenariat avec l'Agglo, la Chambre d'agriculture du Loiret et le Crédit Agricole.

La pérennisation de l'agriculture sur l'agglomération, c'est également la préservation du foncier agricole. Afin de mieux connaître la nature des sols sur le territoire, une cartographie fine est en cours d'élaboration. Ce document constituera un outil d'aide à la décision pour les acteurs du territoire.

La Charte agricole a également permis de mettre en exergue un enjeu majeur pour l'avenir de l'agriculture : la transmission des exploitations. Beaucoup de successions sont encore incertaines et ce sont plus de 1 000 ha de terres aujourd'hui agricoles qui pourraient ne pas trouver de repreneurs dans les prochaines années. Afin de favoriser la création d'un contexte plus favorable et sécurisant incitant de nouveaux agriculteurs à s'installer dans l'agglomération, une réflexion a été engagée afin d'étudier les conditions de mise en place d'une couveuse d'entreprises agricoles sur le territoire de l'Agglo. Cette infrastructure permettrait ainsi aux futurs agriculteurs de tester leur projet professionnel.

FOCUS ÉDITION D'UN GUIDE DES PRODUCTEURS

Au titre des actions prévues par la Charte agricole, l'une d'entre elles prévoit de "Faire mieux connaître les exploitations pratiquant la vente directe et accompagner le développement des circuits courts en général".

En 2013, l'Agglo, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Loiret, a élaboré et publié un guide des producteurs pratiquant la vente directe sur leur lieu de production. Après six mois de travail, le guide des "Produits d'ici et de saison" a permis de réunir 48 producteurs afin de faire la promotion des légumes, fruits, arbres, fleurs,... produits sur le territoire de l'Agglo. Celui-ci a été édité à 30 000 exemplaires.

Une application pour les smartphones sera également disponible en 2014.

Enfin, une signalétique a été proposée aux producteurs référencés dans le guide afin de mettre en place une identité visuelle commune, que ce soient sur les exploitations, les marchés ou encore sur les véhicules des agriculteurs, soit au total 70 supports de signalétique financés en partie par les producteurs eux-mêmes avec le concours de l'Agglo.



Centre de Formation d'Apprentis de l'Agglo

Pour conjuguer formation et avenir

Chiffres
CLÉS

186

jeunes reçus
sur 223 inscrits,
soit un taux de
réussite globale
de 83,4 %

87,1%*

CAP-BEP

79,6%*

BAC PRO

78,6%*

BTS

*de réussite

1973/2013 : 40 ANS DE RÉUSSITE DU CFA

► UN ANNIVERSAIRE DIGNEMENT FÊTÉ

Le CFA a célébré ses 40 ans du 13 au 22 novembre 2013. À l'occasion de cet anniversaire, Pierre Drelon, sociologue et dirigeant d'une grande entreprise, est intervenu pour parler de la "Génération Y", de son entrée dans le monde du travail et de son accompagnement dans l'entreprise.

Cette génération, qui sera majoritaire dans deux ou trois ans dans la tranche des "actifs", possède quelques particularités qui sont d'importance, voire incontournables.

► LE CFA OUVERT SUR L'EUROPE

Avec un financement de la Région Centre et de l'Agglo, le CFA perpétue son ouverture vers l'Union européenne en offrant deux possibilités aux apprentis :

- mobilité longue au travers des programmes Leonardo,
- mobilité courte permettant à une classe d'effectuer un séjour culturel et professionnel d'une semaine dans un pays de l'Union européenne.

En octobre 2013, avec le dispositif Trans'Europe Centre, une classe de terminale Bac Pro Electrotechnique est partie une semaine à Stockholm, avec pour sujet d'étude : "découvrir le modèle suédois, reconnu mondialement pour sa politique environnementale, pour que de futurs professionnels en électronique et électrotechnique puissent apprécier la nécessité et les enjeux d'une transition énergétique réussie, au sein de notre pays".

► FAIRE CONNAITRE L'APPRENTISSAGE

Le CFA est présent sur les nombreuses manifestations organisées pour la formation professionnelle des jeunes :

- forum de l'Orientation d'Orléans en janvier,
- salon de l'Orientation de Montargis,
- salon des Métiers d'art d'Orléans en février,
- forum "2 000 emplois - 2 000 sourires" en mai,
- Rendez-vous de l'apprentissage en juin,
- Artisanales de Chartres en octobre.

Il participe à chaque sollicitation des collèges, lycées publics et privés du département pour renseigner sur les conditions et atouts de l'apprentissage.

DES FORMATIONS ADAPTÉES ET ADAPTABLES

► POUR PRÉPARER L'AVENIR DES JEUNES

Le CFA reste spécialisé dans les métiers du commerce, de la vente, des services et de l'accueil en ce qui concerne le secteur tertiaire et en électrotechnique et électronique pour les domaines du bâtiment et de l'industrie.

S'y ajoutent la formation en ébénisterie intégrée aux métiers d'art et maintenant en partenariat avec les Compagnons du devoir, ainsi que le BTS Professions immobilières.

La Région Centre a validé l'ouverture d'une section BTS Tourisme pour la rentrée 2013 qui fonctionne depuis septembre et démontre déjà une bonne perspective de développement.

Au niveau des effectifs d'apprentis, il faut noter à la rentrée 2013 une légère diminution de 3 %. Sur la Région Centre, la baisse des effectifs, liée à un contexte économique difficile, est de 8 %.

Toutefois, les recrutements d'apprentis se font différemment suivant les niveaux de formation :

- CAP : - 13,9 %,
- BAC Pro : + 2,3 %,
- BTS : + 9,8 %.

► **EFFECTIFS DES APPRENTIS EN 2013**

BTS 7,7 % (34)

BAC PRO 61,2 % (270)

CAP 31,1 % (137)

► **POUR PERMETTRE AUX ADULTES DE SE PERFECTIONNER OU CHANGER DE VOIE PROFESSIONNELLE**

Des modules de formation continue en enseignement général, langues, bureautique sont ouverts au Centre de perfectionnement annexé au CFA. Répondant à un appel d'offres du Conseil régional, le CFA a ainsi proposé des visas "Libres savoirs" à des salariés ou demandeurs d'emploi, domiciliés dans le bassin d'emploi d'Orléans.

La formation continue des adultes est un axe important de développement du CFA. L'établissement a accueilli en 2013 des adultes en contrat de professionnalisation, en requalification professionnelle dans le cadre du Fongecif. Ainsi, le CFA développe ses modalités d'accueil, module et personnalise ses formations aux besoins des adultes.

Le CFA développe enfin une offre de formation qui permettra rapidement des accès en ligne de certains cours par le biais d'un espace numérique de travail.

DES LOCAUX RESTRUCTURÉS, AGRANDIS ET MIS AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ

L'année 2013 a été marquée également par la concrétisation du projet de reconfiguration pédagogique des locaux du CFA.

Plusieurs séances de travail ont permis de dégager les grandes lignes de ce dossier et la réalisation d'un programme technique détaillé :

- adaptation de la structure aux nouvelles formations et redistribution des salles existantes,
- besoins de nouveaux locaux avec :
 - 1 salle de réunion de 80 places,
 - 4 à 5 salles de classes,
 - 2 salles spécialisées pour le futur pôle Services à la personne (dont le CAP petite enfance) et Bac Pro SPVL,
 - 2 espaces accueil/écoute des apprentis, locaux de rangement et transfert du pôle électrotechnique au rez-de-chaussée (4 ateliers).

Ont été également validés :

- la nécessité d'une liaison entre les bâtiments actuels (4 300 m²) et l'extension prévue (1 100 m²),
- la création de pôles au sein de l'établissement (pôle vente-commerce - pôle BTS - pôle langues - pôle ameublement...).

Un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment a désigné le cabinet d'architecture orléanais L'Heudé et L'Heudé pour la réalisation du projet de restructuration du CFA. Ces travaux seront réalisés de janvier 2015 à août 2016, avec des financements de l'AggLO Orléans Val de Loire et de la Région Centre.

Avant la phase de travaux, il avait été identifié que le problème du stationnement des véhicules devait être réglé en priorité. Pour ce faire, le transfert du parking des véhicules des apprentis sur un terrain jouxtant le CFA et appartenant à la Communauté d'agglomération s'est révélé un préalable aux travaux afin de rationaliser le stationnement. Les travaux se sont déroulés et achevés lors du second semestre 2013.

► **DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT QUI CONTINUENT DE PROGRESSER**

En 2013, le CFA a poursuivi le développement et la rénovation de son parc informatique par l'acquisition de 16 postes. Trois nouvelles salles ont été équipées de vidéoprojecteurs.

DES PROJETS D'AVENIR

Le CFA de l'AggLO va continuer à œuvrer pour sa reconnaissance par le secteur économique local. Son projet tend résolument à former les collaborateurs des entreprises et des collectivités, que ce soit par des formations initiales ou en contribuant à leur formation tout au long de la vie.

Le CFA a l'ambition d'ouvrir de nouvelles sections pour favoriser les filières de formation du CAP au BTS à destination des publics du bassin d'emploi. Il ouvrira l'option Télécommunications et Réseaux du Bac Pro Électronique en septembre 2014 et se positionne pour l'ouverture du CAP Petite Enfance en septembre 2015.

La reconfiguration pédagogique des locaux doit permettre au CFA de poursuivre sa recherche d'excellence en matière de formation.



441
apprentis

120
adultes en
formation
continue

561
personnes
inscrites au
total au CFA



Pour des déplacements toujours plus sûrs, confortables et pratiques

L'année 2013 s'est inscrite dans la continuité de l'année précédente au cours de laquelle la ligne B du tram a été mise en service et le réseau de bus réorganisé. Les premiers retours de fréquentation sur 2013 sont très encourageants. Au-delà de la poursuite des programmes d'aménagement du réseau, le début des travaux du pôle Gare d'Orléans et la mise en révision du Plan de Déplacements Urbains ont constitué des temps forts.

1^{ÈRE} ANNÉE DE PLEIN EFFET DU NOUVEAU RÉSEAU DE BUS ET TRAM

UNE FRÉQUENTATION AU-DELÀ DES OBJECTIFS

Lancé en juillet 2012, le nouveau réseau bus/tram est monté progressivement en puissance. Cette tendance s'est poursuivie et accentuée en 2013 avec une fréquentation en hausse de 15 % par rapport à l'année précédente. Le cap symbolique des 30 millions de voyages a été atteint dès 2013, dépassant largement les prévisions de fréquentation.

Si la ligne B de tramway a poursuivi sa croissance, elle a également participé au renforcement de l'attractivité de la ligne A. Le réseau de bus contribue, lui aussi, pleinement à la hausse de fréquentation, essentiellement porté par ses huit lignes structurantes. Néanmoins, les plus fortes progressions sont celles des lignes secondaires (Citéis, périurbaines et de zones d'activités) qui, au fil du temps, ont trouvé leur public et pour bon nombre ont même doublé leur fréquentation.

30

millions de voyages en 2013 sur le réseau Tao, dont 66 % sur le réseau tram et 28 % sur les lignes de bus structurantes

Vélo'tao : en septembre 2013, pic à 250 contrats actifs, 65 % des locations concernent des vélos à assistance électrique

Auto'tao : 45 641 km en 2013, avec en moyenne 45,7 km par réservation

Chiffres
CLÉS



Chiffres CLÉS

10

minutes: fréquence pour la desserte de la nouvelle polyclinique par la ligne de bus la plus forte du réseau (Ligne 1)

15

abris voyageurs déployés en fonction des besoins pour un montant d'environ 200 000 € TTC

DES AJUSTEMENTS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES DES VOYAGEURS

Des ajustements sur certaines lignes du réseau ont été réalisés en 2013 pour mieux répondre aux besoins des usagers et pour accompagner les évolutions urbaines de l'agglomération : ainsi, la desserte de Fleury les Aubrais a été revue afin d'améliorer les correspondances et la vitesse commerciale. La commune de Saran a bénéficié d'un ajustement des itinéraires des trois lignes fortes en son centre-ville pour une meilleure gestion des circulations et la création de deux nœuds de correspondances. La desserte de la nouvelle polyclinique Oréliance a également été anticipée pour une mise en œuvre dès l'arrivée des premiers personnels. Enfin, les lignes 13 et 38 ont été fusionnées à Saint Hilaire Saint Mesmin et Olivet permettant des redéploiements d'offre sur la ligne 13 avec à la clé une augmentation de la fréquence bénéfique pour l'ensemble des usagers concernés. Par ailleurs, le déploiement d'abris voyageurs sur les arrêts les plus fréquentés s'est poursuivi.

LANCEMENT DE SAM'RAMÈNE

Sam'Ramène est un service de transport en commun intégré au réseau Tao qui s'adresse aux jeunes (et moins jeunes) pour leurs sorties nocturnes de fin de semaine. Une expérimentation de Sam'Ramène, desservant les lieux festifs de l'agglomération, a été conduite par la Jeune Chambre Économique d'Orléans au premier trimestre 2013.

Son bilan positif, ainsi que ses objectifs de lutte contre l'accidentologie routière due à la consommation d'alcool, ont conduit l'AggLO à pérenniser le dispositif en l'intégrant à la délégation de service public.

La Communauté d'agglomération a souhaité associer à ce projet des partenaires locaux directement concernés. Ainsi, une convention partenariale portant sur le financement et l'animation du service a été signée le 6 décembre 2013 entre l'AggLO, Keolis, exploitant du réseau Tao en charge du service, la préfecture du Loiret, qui a accordé une labellisation Sécurité routière au dispositif, les représentants des sept principales discothèques de l'agglomération, qui financent le service à hauteur de 15 %, la Fédération des associations étudiantes d'Orléans (FEDEO), qui porte l'animation du service auprès des jeunes et la mairie d'Orléans, qui subventionne la FEDEO au titre de sa mission Jeunesse.

Le service Sam'Ramène fonctionne les jeudis, vendredis et samedis soirs de minuit à 6 h du matin, ainsi que les veilles de certains jours fériés. Sam'Ramène a été lancé début décembre 2013 avec une fréquentation équivalente à celle menée lors de l'expérimentation de début d'année. Ce premier résultat encourageant pose des bases déjà solides et laisse présager une croissance de la fréquentation en 2014.

FLEURY LES AUBRAIS : NOUVELLE TARIFICATION DU PARKING

L'année 2013 a marqué l'entrée en vigueur de la nouvelle convention de délégation de service public confiée à Orléans Gestion pour l'exploitation du parking de la gare de Fleury les Aubrais. Elle a été l'occasion d'une refonte complète de la tarification des parcs en ouvrage et en surface ; les tarifs étant dorénavant identiques sur les deux parcs.

Cette mesure n'a toutefois pas permis de pallier la saturation régulièrement observée sur le parc extérieur, toujours considéré par les usagers comme plus pratique. En revanche, l'autre enjeu majeur de la nouvelle tarification est la fidélisation des usagers, avec des tarifs horaires globalement moins attractifs et des abonnements dont les prix n'ont que peu évolué, et particulièrement compétitifs pour les usages observés. Sur ce point, l'objectif est atteint. Une baisse sensible de la fréquentation des clients "horaires" est relevée (- 18 %), tandis que le nombre d'abonnés croît fortement (+ 100 abonnés) portant en moyenne à 634 le nombre d'abonnés récurrents et 296 celui des clients ayant des forfaits hebdomadaires.

Des services proposés aux abords du parking sont initiés par Orléans Gestion en expérimentation. Ces services se révèlent très appréciés et sollicités par les usagers du parking, à l'image du primeur, partenaire depuis mai 2013, qui a étendu son activité de vente de paniers de fruits et légumes à deux soirs par semaine. Il a été rejoint en juillet 2013 par un boulanger, un soir par semaine.



2

euros le trajet avec Sam'Ramène, c'est la tarif appliqué aux moins de 26 ans et aux étudiants, 5 euros pour les autres usagers

32

personnes par soir ont été transportées en moyenne sur les trois derniers week-ends de décembre 2013

800

places en ouvrage

600

places en surface

Chiffres CLÉS

634

abonnés récurrents en moyenne

296

abonnés hebdomadaires



L'INFORMATION VOYAGEURS

À la suite de la résiliation du marché confié aux sociétés SPIE sud-est, SPIE ouest-centre et Rohde et Schwarz, le projet d'information voyageurs en temps réel a été relancé. Il consistera, en station et dans les véhicules, à proposer des annonces sonores et visuelles relatives à la destination, au prochain arrêt, à l'arrivée en station. Il sera également possible de relayer des informations sur le réseau ou les déviations.

La première étape est effective depuis l'été 2013. Les bornes d'informations voyageurs en station de la ligne B diffusent de l'information contextuelle et des temps d'attente moyens. Depuis l'automne 2013, des annonces sonores embarquées dans les rames de la ligne B sont diffusées et permettent l'annonce de la destination à la fermeture des portes en station et de la prochaine station avant l'arrivée en station.

La généralisation de l'information sonore et visuelle à tout le réseau est en cours.

CONNAÎTRE ET FAIRE ÉVOLUER LES HABITUDES DE DÉPLACEMENTS

L'OBSERVATOIRE DES DÉPLACEMENTS

Confié à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise, l'Observatoire des déplacements permet de suivre l'évolution des interventions menées en matière de transport et de mobilité sur le périmètre de l'agglomération. En 2013, l'Agglo a revu la présentation des deux cartes qu'elle diffuse chaque année par le biais de son site Internet. La carte des trafics routiers permet d'apprécier plus précisément la localisation des compteurs qui mesurent les flux sur les axes majeurs de l'agglomération, qu'ils servent à la contourner ou à pénétrer jusqu'aux centres urbains. La carte des itinéraires cyclables aménagés et des zones de circulations apaisées (aire piétonne, zone de rencontre, zone 30) a été retravaillée pour la rendre plus lisible et compréhensible par tous. Diffusée à 28 000 exemplaires en 2013, cette carte permet de communiquer sur les types d'aménagements dédiés aux cyclistes et de rappeler les bases du partage de la rue. Elle sert également à connaître les capacités de stationnement vélo du territoire communautaire.

CONTRIBUER AU CHANGEMENT DES MENTALITÉS

La conférence-débat organisée à l'occasion de la semaine de la mobilité était consacrée cette année aux "solutions innovantes de mobilité". Il a notamment été question du projet de transport aérien par câble pour desservir la gare des Aubrais et connecter un futur quartier situé à l'ouest sur la friche "Dessaux". La présentation du projet de Brest a permis d'apporter des éclairages sur la complémentarité



de ce mode de transport innovant avec les réseaux de bus et de trams existants. Une présentation du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) mis en place par Nantes a également permis de comprendre comment transposer au bus les atouts du tram qui bénéficie d'une image positive auprès des usagers et d'une intégration dans l'espace urbain favorisant ainsi le partage de la voirie.

METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Véritable feuille de route des actions à engager pour rééquilibrer les modes de déplacements tout en répondant aux besoins de mobilité, le Plan de déplacements urbains (PDU) est transversal à plusieurs directions de l'Agglo. Un certain nombre d'actions prioritaires figurent au projet d'Agglo 2008-2014 et dans l'Agenda 21.

Un bilan à mi-parcours a été engagé en 2013 pour établir un état des lieux de l'action engagée et réalisée 5 ans après l'approbation du PDU. Cette évaluation est basée sur l'exploitation des données figurant à l'observatoire des déplacements et sur une série d'études prospectives. Elle s'appuie également sur un retour d'expérience locale menée en interne, auprès des partenaires de l'Agglo et des représentants du monde économique, associatif et de l'aménagement urbain.

ENCOURAGER LA MOBILITÉ DURABLE

La réduction de l'impact des déplacements domicile-travail est une préoccupation de l'Agglo. Les entreprises sont encouragées à s'engager dans une démarche de management de la mobilité de leurs employés (PDE). L'Agglo apporte un soutien technique à l'élaboration du PDE et conseille sur les dispositifs offerts : organisation des transports collectifs urbains, réalisation d'infrastructures de voiries et d'aménagements cyclables communautaires, services alternatifs à l'auto-solo (abonnement annuel pour le transport en commun donnant droit à la prime au transport, abonnement vélo'+ sans caution pour l'employeur, covoiturage, autopartage et location de vélo longue durée, etc.).

FOCUS

> AMÉNAGEMENT D'ITINÉRAIRES CYCLABLES

- 12 900 km
- 2 250 km dans le cadre de réaménagement de voirie
- 10 650 km au titre du programme des itinéraires cyclables

> OBSERVATOIRE

- 9 points de comptages permanents des passages de cyclistes sur l'Agglo
- Passerelle du pont Maréchal Leclerc à Olivet : 155 672 passages (+ 2 %/2012)
- Pont St-Nicolas à St Hilaire / St Pryvé : 66 556 passages (+ 11,5 %/2012)
- Pont George V à Orléans : 454 379 passages (+ 1 %/2012)
- Pont de l'Europe à Orléans : 114 016 passages (+ 3 %/2012)

> VÉLO'+

- Création d'une 34^e station : "Droits de l'Homme" (ouverture début 2014)
- 350 vélos disponibles 24/24
- 1 560 abonnements annuels (dont 382 Tao)
- 40 000 abonnements occasionnels (jour ou semaine) dont 6 700 en 2013
- 186 714 voyages effectués en 2013 (+ 6,5 %/2012), soit 15 560 locations de moyenne mensuelle

> LUTTE CONTRE LE VOL

- 8 sessions de marquage gratuit de vélos en 2013
- 696 vélos gravés en 2013 et 3 720 depuis 2005

AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU

POURSUITE DE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS

La mise en accessibilité du réseau Tao est une priorité de l'Agglo pour favoriser au mieux la mobilité des personnes en situation de handicap. Conformément au schéma directeur d'accessibilité, élaboré en concertation avec la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, l'Agglo agit pour la mise à niveau des arrêts et du parc de bus.

En 2013, 71 arrêts ont été traités, que ce soit dans le cadre du programme spécifique d'aménagements des arrêts ou en lien avec un projet de voie adjacente.



71

nouveaux arrêts accessibles

Coût des travaux :
770 000 € TTC
pour 71 arrêts
Environ 1/3
du réseau bus
est accessible
aux PMR au
31 déc. 2013

LIGNE B : RENFORCEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ DE LA PLACE DE GAULLE ET DE SES ABORDS

À la suite de la mise en service de la ligne B et en concertation avec la Commission intercommunale d'accessibilité, l'Agglo a décidé de renforcer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur la place De Gaulle. Des aménagements ont donc été réalisés pour améliorer la lisibilité des espaces publics et des cheminements piétons pour faciliter les déplacements de tous.

Des plans de cheminement ont été affichés sur chacun des quais de la station De Gaulle fin août 2013.

Au cours du second semestre 2013, le dispositif d'accessibilité de la place De Gaulle a également été complété par des bandes podotactiles et des bandes de contraste à chaque escalier ou dénivellation ainsi que par la réalisation de rails de guidage sur le site pour aider les personnes non voyantes à se repérer et à se déplacer.

MISE EN PLACE DE MESSAGES SONORES

Ces messages sonores ont été mis en place au niveau des répéteurs piétons des carrefours du tramway de la ligne B. Le marché a été notifié en décembre 2013, le déploiement des messages sera réalisé en février 2014.

MISE EN PLACE DE POTELETS BOULES BLANCHES

Dans la rue Jeanne d'Arc, 36 potelets PMR boules blanches ont été commandés en 2013 pour être implantés de part et d'autre de la chaussée au niveau des bandes podotactiles matérialisant les passages piétons. La pose sera réalisée au mois de février 2014.

AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES QAIS DE LA LIGNE B

En étroite collaboration avec l'exploitant Keolis et les associations de personnes à mobilité réduite, l'Agglo a identifié que plusieurs quais de la ligne B présentaient des lacunes verticales importantes (bien que réglementaires). Lors de la réunion de la Commission intercommunale d'accessibilité du 14 mai 2013, l'Agglo s'est engagée à expérimenter un système de compensation sur le quai d'une station.

Le 6 décembre 2013, l'essai d'un système de compensation a été réalisé en présence des associations. L'essai s'est déroulé sur le quai ouest de la station Eugène Vignat, dans le sens de circulation Saint Jean de Braye/Orléans face à la 3^e double-porte des rames à proximité des espaces internes prévus pour les fauteuils.

Cet essai a été satisfaisant et les associations présentes ont souligné un meilleur confort et une facilité d'accès en présence de la compensation en bois. L'Agglo procédera ensuite à des travaux d'expérimentation sur le quai test début janvier 2014. Après confirmation de la liste des quais présentant des lacunes verticales importantes par l'exploitant Kéolis, il sera procédé à une généralisation des travaux sur l'année 2014.

PÔLE GARE D'ORLÉANS : LES TRAVAUX AVANCENT

La modernisation de la liaison piétonne entre la station de tram en gare d'Orléans et la gare SNCF s'accompagne de la requalification du centre bus attenant. Ces deux chantiers constituent les derniers maillons du projet entrepris par la SNCF, RFF, la Région Centre, Unibail Rodamco, la ville d'Orléans et l'Agglo Orléans Val de Loire concernant le Pôle gare d'Orléans et la requalification de ses abords. L'Agglo a assuré la maîtrise d'ouvrage de cette partie du projet. Elle a missionné à l'automne 2012 le cabinet de maîtrise d'œuvre Vaconsin Gailledrat et Associés afin de concevoir le projet et assurer le suivi de travaux de la liaison tram-train et du centre bus qui ont débuté en août 2013.

Les objectifs principaux sont :

- le traitement de l'accessibilité du site,
- le renforcement des cheminements doux du site et de ses abords,
- le traitement des liaisons verticales avec le parvis du centre commercial place d'Arc,
- un traitement qualitatif du site par le soin apporté aux matériaux, aux contrastes, à l'éclairage et à son confort global,
- une ouverture du site sur la ville et un renforcement de la liaison vers la gare,
- la rénovation des locaux existants en vue de l'implantation des services de la police des transports, de Qualiprox et de Kéolis,
- la création d'un point d'information voyageurs et d'un espace vélo,
- le traitement de la signalétique.



Coût des travaux :

3,8
M€ HT à la notification

Démarrage des études :
novembre 2012

Démarrage des travaux :
août 2013



POURSUITE DES TRAVAUX DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DE LA LIGNE A

.....

La première ligne de tram, la ligne A, a été mise en service en 2000. Elle est régulièrement entretenue afin de garantir la sécurité et le confort des usagers.

SUBSTITUTION DE SELLES DE RAILS

.....

Au cours des investigations réalisées sur la ligne A du tram, il est apparu que des selles de rails (pièces de fixation du rail sur la plateforme béton) étaient cassées. Une opération de renouvellement de 450 selles a été engagée durant les campagnes annuelles de gros entretiens.

MESURE DE GÉOMÉTRIE DES VOIES

.....

Une étude d'expertise de la voie et de mesure de la géométrie des voies a été confiée à l'entreprise Leyfa.

REMPLACEMENT DE 120 MÈTRES DE RAIL EN V2

.....

En avril 2013, 40 mètres de rail ont été changés dans la courbe Victor Hugo en V2 sur la file extérieure et, en novembre 2013, 80 mètres de rail ont été changés sur la courbe Zénith en sortie de station en V2

RÉNOVATION DE LA MULTITUBULAIRE TRAMWAY LIGNE A

.....

La multitubulaire de la ligne A du tramway est un réseau composé de multiples fourreaux qui sert d'artère d'alimentation électrique et de communication pour le fonctionnement et l'exploitation du tramway. Des opérations de rénovation des regards et chambres de tirage sont régulièrement programmées. Durant l'année 2013, des interventions ont été menées sur 77 chambres en ligne.

OPÉRATIONS ANNEXES

.....

Différentes opérations d'amélioration et de sécurisation des installations de la ligne A ont été réalisées au cours de l'année 2013, notamment :

- amélioration de la liaison inter-contrôleurs sur la ligne A de l'université au carrefour de Verdun,
- diverses opérations de reprises de quais de station, bordures de GLO et voiries,
- ouverture de trois carrefours sur la ligne A (opération SEMDO) dans le cadre de la création de ZAC : un sur la ville de Fleury les Aubrais et deux sur la ville d'Olivet.

GESTION DU PATRIMOINE MIS À DISPOSITION DE L'EXPLOITANT

.....

Des opérations d'amélioration et de remise aux normes du patrimoine mis à disposition de l'exploitant se sont poursuivies durant l'année 2013. Les dépôts bus et tram ainsi que les bâtiments administratifs ont été concernés. Les principales mesures ont consisté en la sécurisation des accès des dépôts, la modernisation du système de détection incendie ainsi que de quatre centrales de traitement de l'air au dépôt de bus de St Jean de Braye, pour la climatisation des ateliers, des salles de prise de service et des bureaux.



Vers de nouveaux comportements responsables et solidaires

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont gérés à l'échelle intercommunale. Depuis 2002, la Communauté d'agglomération réalise à la fois leur collecte et leur valorisation pour les habitants des 22 communes membres. L'année 2013 a été principalement marquée par de nouvelles actions de collecte et de prévention développées en synergie avec la cohésion sociale afin de mener une politique globale d'insertion par l'activité économique.

APPRENDRE À RÉDUIRE SES DÉCHETS

- L**a gestion des déchets, c'est :
- la sensibilisation à la prévention et à la réduction des déchets,
 - la collecte des déchets ménagers résiduels (DMR) en porte à porte ou points enterrés de proximité,
 - la collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire de différents matériaux (multimatériaux et verre),
 - l'exploitation des six déchetteries,
 - l'exploitation de l'Unité de traitement des ordures ménagères (deux filières : incinération, tri),
 - l'exploitation de la plateforme de maturation des mâchefers,
 - le traitement des déchets des services techniques des communes.

Chiffres CLÉS

514
kg de déchets
collectés par an et par habitant
par le service public de collecte,
dont :

232
kg de déchets
ménagers résiduels

46
kg de déchets recyclables

21
kg de verre

3
kg d'objets encombrants

212
kg apportés en déchetterie

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

L'Agglo s'est engagée en 2009 dans un programme local de prévention des déchets en partenariat avec l'Ademe. Trois axes principaux sont développés : la gestion alternative des déchets verts et fermentescibles, la réduction des déchets (moins de déchets, moins toxiques) et la mobilisation des institutions et acteurs relais.

Les actions sur la prévention des déchets verts et fermentescibles (distribution de composteurs et lombricomposteurs) et la distribution des autocollants "stop-pub" sont complétées en 2013 par de nouveaux axes : gaspillage alimentaire, réemploi textile, ameublement, déchets électriques et électroniques, gobelets consignés et durables, éco-exemplarité.

Autour de la thématique du gaspillage alimentaire, un stand d'animation "Cuisine zéro gaspi" a été créé, complété de fiches de recettes de cuisine. Les coachs déchets ont été formés pour structurer les animations. 16 animations ont été menées auprès du grand public et 2 000 citoyens sensibilisés.

Une opération test de collecte à domicile et sur appel des objets encombrants dont le périmètre est limité à 5 300 logements collectifs avec l'implication de trois bailleurs a été mise en place. Cette collecte vise tant à tester les conditions de déploiement d'une prestation sur appel que les perspectives de détournement de certaines catégories de déchets (mobilier, déchets électriques et électroniques) en vue de leur réparation et réemploi.

Deux dispositifs de gestion des gobelets durables ont été déployés sur les manifestations : dotation gratuite (15 000 gobelets distribués) et location sous convention de partenariat (9 000 gobelets loués). 44 structures sont impliquées dans cette action.

En fin d'année, une enquête publique menée sur le thème de la prévention a donné un éclairage sur l'évolution comportementale des habitants à l'issue des actions engagées depuis 2010. Les nombreux enseignements tirés de cette étude guideront les actions à porter dans les prochaines années.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les actions de prévention s'accompagnent de campagnes de sensibilisation : affichage orienté sur le geste solidaire pour la valorisation des textiles, création d'outils d'animation sur le gaspillage alimentaire.

Et plus globalement, l'ensemble de la politique de gestion des déchets fait l'objet de création de supports distribués en boîtes aux lettres et auprès des communes : information sur les jours de collecte en cas de jours fériés, les jours de collecte des objets encombrants, le tri.

Pour améliorer les performances de ce flux, un accent particulier a été mis cette année sur le tri du verre. Le partenariat signé en 2012 avec la Ligue contre le cancer a constitué l'un des messages forts de la campagne d'affichage.

Des actions spécifiques, élaborées en partenariat avec le centre de formation pour apprentis de l'AFTEC, auprès des étudiants visaient à les mobiliser sur l'ensemble des fractions recyclables.

Depuis 2010, une équipe d'animateurs "coachs déchets" œuvre sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser tous les publics (usagers, scolaires, associations, étudiants, entreprises et administrations). Constituée de neuf agents répartis sur des cibles spécifiques (habitat collectif, centre-ville, incivilités, prévention des déchets, apport volontaire et scolaires), l'équipe se trouve également complétée pendant la période estivale par huit coachs renforts recrutés ponctuellement.

ZOOM SUR

LES COMPOSTEURS ET LOMBRICOMPOSTEURS

> **647 NOUVELLES FAMILLES** ont reçu, à l'issue des réunions d'information, des composteurs individuels, ce qui représente 15 300 composteurs déployés sur le territoire.

> **41 NOUVEAUX FOYERS** ont été équipés de lombricomposteurs, soit au total 140 équipements mis à disposition des habitants.

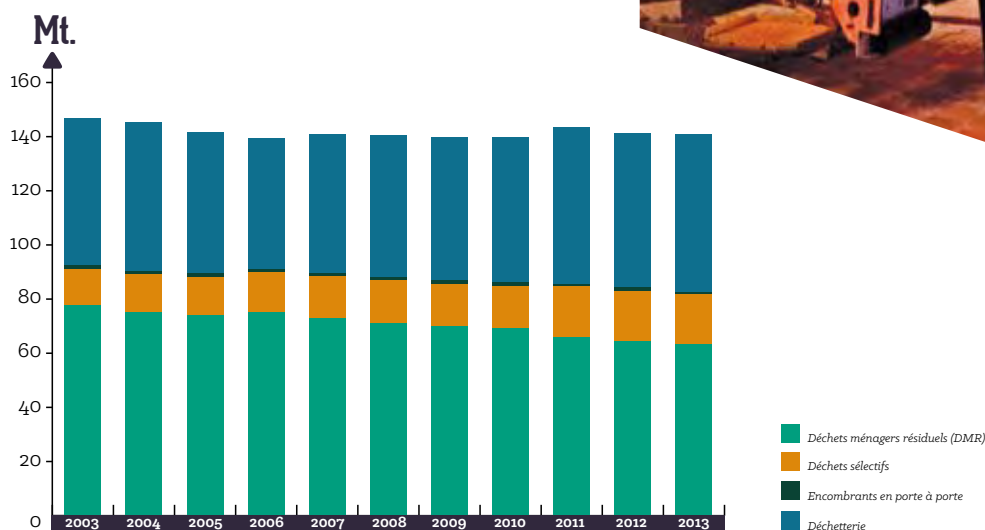
> **21 SITES** ont été nouvellement pourvus de composteurs collectifs soit un déploiement général sur 69 sites.



OFFRIR UN SERVICE DE COLLECTE EFFICACE

Chaque jour, les équipes de l'AgglO et les prestataires mettent leur savoir-faire au service de la collecte des déchets. Celle-ci est organisée par typologie d'habitat pour les déchets ménagers résiduels (DMR) depuis la réorganisation des collectes en 2010 et un service de collecte sélective en porte à porte permet à chaque habitant de l'AgglO de faire un geste écocitoyen.

LE BILAN DES TONNAGES



LES RATIOS

	2009	2010	2011	2012	2013	VARIATION 2009/2013
	KG/HAB.					
DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS	258	254	243	237	232	- 10 %
COLLECTE SÉLECTIVE HORS VERRE	36	38	48	47	46	28 %
VERRE	21	20	21	21	21	0 %

LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Dans l'objectif de déployer un nouveau service de proximité, une opération test de collecte de déchets verts en porte à porte a été expérimentée en 2013. Celle-ci, restreinte à 6 communes et un public de personnes âgées et/ou à mobilité réduite, a permis d'évaluer les conditions de mise en œuvre (inscription, distribution des sacs) et de suivi (organisation des tournées, évacuation des déchets verts). Le périmètre géographique restreint a conduit à un lancement sur la base d'un marché d'insertion et l'attribution à



un groupement de cinq entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Un bilan très positif ressort de cette opération. D'une part, les usagers ont été satisfaits du service : 25 % des personnes éligibles se sont inscrites et 98 % des personnes enquêtées ont apprécié cette nouvelle collecte. D'autre part, cette démarche a permis la création d'emploi local et une collaboration entre les structures d'insertion locale. Sur la base de tous ces indicateurs positifs, les élus ont choisi d'élargir le service à l'ensemble du territoire sur les mêmes publics restreints à compter de 2014.



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS À L'UTOM

Le traitement des déchets est principalement assuré à l'Unité de traitement des ordures ménagères (UTOM) de Saran. Les déchets y sont valorisés par la production d'énergie électrique (par incinération des déchets ménagers résiduels) et par le recyclage des papiers et emballages ménagers issus des collectes sélectives. Certains déchets, en particulier ceux transitant par les déchetteries, disposent d'une filière propre de valorisation (plateforme de compostage des déchets verts, valorisation des ferrailles, traitement des déchets toxiques...).

L'évolution du mode de collecte et des quantités de déchets triés collectés sur l'agglomération a rendu nécessaire la réhabilitation du centre de tri de l'UTOM. Cet équipement a été entièrement reconstruit en 2011 et 2012 dans la perspective d'augmenter sa capacité de traitement et de permettre la gestion de l'ensemble des flux sélectifs collectés en multimatériaux.

L'étude lancée en 2008 a permis de définir le périmètre du projet : optimisation de l'implantation des équipements de process, choix des équipements au regard de la performance, coûts et contraintes, prise en compte des recommandations de la CRAM et intégration de la diversification des déchets recyclables à trier en fonction des évolutions futures en matière de consignes nationales de tri. Le marché de travaux a été lancé en 2010 pour une remise en service des lignes de tri en mars 2012.

Des améliorations complémentaires ont été mises en œuvre début 2013 pour parfaire les performances techniques du process de tri.

Les tonnages collectés et traités sur l'année ont légèrement diminué (- 0,5 % par rapport à 2012) mais les tonnages valorisés par le process de tri ont progressé de 4 %.

LES DÉCHETTERIES

Une augmentation des tonnes collectées en déchetteries de 2 % a été constatée (1 000 tonnes complémentaires pour les flux d'inertes et de déchets verts principalement) avec une exception pour les déchets dangereux qui régressent de 8 % (- 30 tonnes), le bois en chute de 32 % (- 1 200 tonnes) suite à l'évolution de la réglementation et des consignes de reprise plus restrictives et les métaux (- 190 tonnes) en lien notamment avec les récupérateurs et les vols sur site. Les tonnages en déchetteries représentent désormais plus de 41 % du total des déchets gérés contre moins de 37 %, il y a 10 ans.

Sur le volet valorisation, une fraction toujours plus importante est orientée vers l'incinération et seules 490 tonnes finissent en centre d'enfouissement.

Le marché d'exploitation arrivant à échéance en fin d'année 2013, une réflexion s'est engagée en début d'année sur l'optimisation de la gestion des sites. Pour satisfaire l'accueil des

différents publics (particuliers et professionnels), le nouveau contrat passé (démarrage en mars 2014) élargit les plages horaires d'ouverture et développe de nouvelles filières de valorisation. Ainsi, seront mises en œuvre les REP (Responsabilité élargie des producteurs) ameublement (avec maintien de la filière bois) et déchets dangereux, une filière expérimentale du plâtre sur la déchetterie nord-est, une extension à six déchetteries au lieu de quatre actuellement des incinérables, les filières amiante et compost sur la déchetterie nord réaménagée, la valorisation des dosettes "Nespresso".

LA COLLECTE DES TEXTILES USAGÉS

Historiquement gérée par les communes, la collecte des textiles usagés était limitée à quelques-unes d'entre elles au travers d'un réseau insuffisant de bornes de collecte : 45 équipements et 450 tonnes collectées annuellement. Le projet d'extension du réseau à l'ensemble du territoire communautaire ouvre un gisement estimé à 1 200 tonnes annuelles supplémentaires. L'étude menée sur l'année 2012 a abouti à la passation d'un marché pour le développement de 135 nouvelles bornes à terme et la valorisation via des filières locales du réemploi et de l'économie sociale et solidaire.

Cette étude démontre :

- une collecte actuelle très hétérogène sur le territoire mixant des collectes en porte à porte par des entreprises privées, la mise à disposition des usagers de bornes d'apport volontaire et tout un réseau associatif dont des structures caritatives,
- un taux de captage estimé à moins de 30 %,
- pour les bornes d'apport volontaire, une répartition inégale et insuffisante sur le territoire et organisée à l'échelle des communes.

Au terme du diagnostic, les élus ont décidé de développer cette collecte de façon harmonisée sur le territoire et d'améliorer le service rendu à l'utilisateur tout en préservant, voire en renforçant, le rôle des associations à but caritatif.

La mise en œuvre de ce projet s'est opérée en 2013 avec le lancement d'une consultation avec clauses d'insertion sociale et la signature d'une convention de partenariat avec l'éco-organisme ECO-TLC (subventionnement des actions de communication). La prestation ne représente au final aucune charge pour l'Agglo. Au-delà de la collecte des bornes, l'ouverture d'un atelier de tri est programmée pour 2014 et une boutique solidaire a ouvert ses portes.

Un partenariat avec les structures caritatives locales permet de maintenir leur activité (garantie d'approvisionnements et reprise gratuite des stocks).

Le déploiement d'équipements complémentaires sur des manifestations ponctuelles type vide-greniers, brocantes et bourses aux vêtements est envisagé.

Afin de financer des projets associatifs locaux, le marché prévoit également la constitution d'un fonds de solidarité alimenté à hauteur de 10 € par tonne de textiles collectée.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU CŒUR DES PROJETS

Le secteur des déchets est un domaine au sein duquel les structures de l'insertion sociale et de l'économie sociale et solidaire œuvrent depuis des années.

L'AggLO travaille ponctuellement ou régulièrement avec certaines d'entre elles, qu'elles soient de portée nationale ou locale. Pour exemple, de 2008 à 2010, les prestations de nettoyage et lavage des colonnes d'apport volontaire avaient été confiées, par un marché public, à l'une des filiales du groupe SITA. D'autres partenariats sont formalisés pour la réalisation de collectes spécifiques (papiers, cartons et archives des services administratifs, huiles de friture en déchetteries, déchets d'équipements électriques et électroniques), de distribution de sacs de collecte ou de documents de communication, de travaux (dalles pour les équipements de collecte en apport volontaire, travaux en déchetteries), d'entretien des espaces verts en déchetteries ou de pose d'équipements (corbeilles ou panneaux d'affichage sur les points d'apport volontaire). Depuis plusieurs années, le service de collecte en régie confié à Appel Emploi la mise à disposition de personnels intérimaires.

Le développement de nouveaux services de collecte, de prévention, de réemploi sont l'occasion de repenser la passation des marchés publics. La recherche d'optimisation des coûts et la mise en œuvre de l'Agenda 21 de l'AggLO ont conduit à une réflexion plus globale et concertée avec la direction de la cohésion sociale en charge de l'insertion par l'emploi.

En effet, l'AggLO, par sa compétence Insertion, participe également au développement local en mettant en place des chantiers d'insertion, en assurant le développement de la clause d'insertion dans ses marchés publics et en soutenant financièrement les structures d'insertion par l'activité économique. Ainsi, elle souhaite créer les conditions satisfaisantes pour que, d'une part, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, en particulier les structures d'insertion par l'activité économique de l'agglomération, s'ancrent durablement sur le territoire en innovant et en se développant et, d'autre part, favoriser l'émergence de nouvelles activités économiques. La filière du traitement des déchets et du réemploi apparaît aujourd'hui comme une source d'activités nouvelles et génératrices d'emplois.

Sur la base de ces objectifs communs, plusieurs projets ont été démarrés en 2013.

- La mise en œuvre d'une collecte expérimentale des déchets verts à domicile par un marché passé sur les bases de l'article 30 du Code des marchés publics. Ce marché a été attribué à un groupement de cinq structures de l'économie sociale et solidaire locale.
- Le développement de la filière Textiles sur le territoire. Jusqu'alors désorganisée, peu visible et donc peu efficace, la collecte des textiles a fait l'objet d'un appel d'offres pour le déploiement, la collecte et la valorisation. Ce projet vise aussi à soutenir la filière locale de réemploi du textile en local grâce à des actions particulièrement ciblées, notamment vers les associations caritatives.
- La mise en œuvre d'une opération test de collecte du mobilier, des produits électriques et électroniques, des gros cartons sur appel et à domicile. Afin de préfigurer ce qui pourrait être une prestation généralisée de collecte sur appel et à domicile, l'AggLO a décidé d'initier une opération pilote sur un panel de 5 300 logements. Cette opération, menée en partenariat avec trois bailleurs sociaux du territoire, permettra de mesurer les performances, les coûts et l'appréciation des usagers. Les biens collectés devront être prioritairement fléchés vers des structures de réemploi.

D'autres projets sont à l'étude tels que la mise en œuvre d'aires de réemploi en déchetterie s'inscrivant dans le cadre de la planification pluriannuelle des travaux de réhabilitation des sites.





Cette démarche collaborative entre la cohésion sociale et la gestion des déchets, lancée depuis 2012, a fait l'objet d'un travail de proximité mené auprès des structures de l'économie sociale et solidaire du territoire (Abraysie développement, Emmaüs, Envie, Orléans insertion emploi, Respire, Sita négoce, Le Tremplin, Val Espoir) afin de passer du concept à l'opérationnel. Ce travail a d'ores et déjà porté ses fruits sur les flux déchets verts ou textiles mais peine à trouver une concrétisation sur les flux mobilier ou électriques/électroniques. Pour lever les difficultés recensées auprès des acteurs locaux et assurer la viabilité à long terme des projets déjà engagés, l'AgglO a lancé une étude diagnostic et prospective sur la filière du réemploi dont les objectifs visent à :

- identifier les flux, les gisements de biens réemployables,
- cerner les structures du recyclage et du réemploi existantes sur le territoire de l'AgglO ou à proximité de ce territoire, leur importance économique et leur impact sur la filière déchets,
- identifier les freins et les leviers de pérennisation économique et sociale de ces services,
- repérer comment ces initiatives pourraient se développer et selon quelles logiques partenariales,
- favoriser et participer, à terme, à la reconnaissance de la filière du réemploi, à sa structuration et à sa professionnalisation.

Il est actuellement difficile de tirer un bilan chiffré des emplois créés par ces partenariats et ces nouvelles initiatives mais l'impulsion est donnée et les projets ne manquent pas pour pérenniser et développer cette nouvelle politique locale.

> LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

- Opération test de collecte des déchets verts en porte à porte sur six communes du territoire (Olivet, Fleury les Aubrais, St Jean de la -Ruelle, Chécy, Boigny sur Bionne, St Hilaire St Mesmin) sur un public restreint aux personnes de + 75 ans et/ou handicapées.
- Poursuite de la distribution gratuite de composteurs individuels pour l'habitat pavillonnaire et de lombricomposteurs pour l'habitat collectif.
- Développement d'une collecte des textiles usagés à l'échelle du territoire par la mise en œuvre de bornes de collecte en apport volontaire.
- Opération test de collecte des objets encombrants sur appel et à domicile : collecte du mobilier, des produits électriques et électroniques, des gros cartons pour l'habitat collectif ; partenariat développé avec trois bailleurs.
- Étude diagnostic et prospective sur les filières du réemploi des déchets visant à mesurer l'opportunité du déploiement de dispositifs opérationnels de nature à détourner des filières de valorisation énergétique des biens pouvant faire l'objet d'un réemploi et développer de l'emploi de proximité pouvant relever de l'insertion par l'activité économique.
- Lancement de la REP (responsabilité élargie du producteur) sur la filière déchets dangereux des ménages par la mise en œuvre de la collecte en déchetteries.
- Récupération des bouchons en plastique par la mise en place de conteneurs sur les déchetteries et la collecte par une association locale à vocation sociale.
- Lancement d'un dispositif de gobelets durables à l'attention des organisateurs de manifestations (communes, associations).

> LA GESTION DES DÉCHETS

- Étude sur la faisabilité de mise en œuvre d'une tarification incitative.
- Travaux sur la déchetterie nord : finalisation des études et gestion des volets administratifs préalables au lancement du marché de travaux.
- Sécurisation des collectes : élargissement des missions d'un agent de collecte devenant "correspondant sécurité" en charge de la mise en sécurité des agents et des circuits de collecte ; relai vers les communes sur l'identification et la résorption des "points noirs".
- Mise en place d'outils de mesure de la politique de gestion des déchets sur les actions réalisées ou à réaliser : campagnes de caractérisation des différents flux de déchets, enquête d'opinion (évolution par rapport à la dernière enquête effectuée en 2010).



43

colonnes de collecte enterrées installées au cours de l'année

940

équipements disponibles sur le territoire pour trier le verre, les recyclables ou déposer les déchets ménagers résiduels



Les réseaux d'assainissement : des équipements à préserver

La compétence Assainissement relève d'un impératif de salubrité publique. En matière d'assainissement, cet objectif poursuivi par la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire se traduit par :

- *la construction, l'entretien, l'exploitation et la gestion des systèmes d'assainissement collectif (réseaux de collecte des eaux usées et/ou pluviales et stations d'épuration),*
- *le contrôle des installations d'assainissement non collectif.*

Le terme Assainissement recouvre deux problématiques distinctes : les eaux usées et les eaux pluviales.

Tout système d'assainissement, dont celui de l'Agglo, qu'il soit collectif ou non, a pour but de regrouper les eaux usées (la collecte), puis de les "nettoyer" (l'épuration) en les traitant avant leur rejet dans le milieu naturel.

L'assainissement non collectif est défini par l'arrêté du 7 septembre 2009 comme étant tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

L'assainissement collectif consiste, lui, en la collecte des eaux usées domestiques (et éventuellement industrielles ou pluviales) par un réseau de canalisations. Ce réseau a pour fonction de conduire ces eaux vers une station d'épuration où elles seront traitées afin de pouvoir être rejetées dans le milieu naturel.





LES ACTIONS POUR AMÉLIORER LA VIE DU RÉSEAU

LES INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

L'une des missions de l'Agglo dans le cadre de sa politique Assainissement est de garantir quotidiennement le bon fonctionnement du réseau et apporter aux usagers un service efficace. De nombreuses actions courantes sont nécessaires pour rétablir l'écoulement des effluents. Dans le même objectif, l'Agglo doit assurer la pérennité des éléments constitutifs du réseau, il convient alors de mener des actions de réhabilitation et de renouvellement du patrimoine. Les interventions décrites ci-après illustrent le type d'actions qui peuvent être menées sur les ouvrages d'assainissement de l'Agglo.

► INTERVENTION DES MAÇONS SUR UN BASSIN

Une mise en charge anormale du fossé reliant les bassins d'orage de Médecinerie au Pensier à Saran a été signalée par un usager. Après investigation des agents du service exploitation, la cause de ce dysfonctionnement a été identifiée au niveau du réseau d'entrée dans le bassin du Pensier. En effet, nous avons constaté l'obstruction du réseau en diamètre 400 mm par une bille de bois bloquée.

Afin de rétablir la circulation des eaux pluviales, les équipes de maçons ont dû creuser jusqu'au réseau à 4,50 m de profondeur. Étant dans l'incapacité d'extraire le corps étranger de la canalisation, l'équipe Assainissement a été contrainte de casser le réseau existant et le remplacer sur 10 m. L'écoulement des eaux pluviales a alors été établi.

► INTERVENTION DES ÉLECTROMÉCANICIENS SUR LES POSTES DE RELÈVEMENT DES EAUX USÉES

Les réseaux d'assainissement de l'agglomération connaissent, depuis de nombreuses années, une problématique grandissante quant aux rejets des lingettes par les usagers. Ces produits génèrent des problèmes sur le réseau : engorgement, débordement, colmatage des canalisations et des pompes qui permettent le transfert des eaux usées...

Afin d'éviter les dysfonctionnements occasionnés par ces pratiques, l'Agglo investit dans une nouvelle technologie de pompe permettant de faciliter le passage des lingettes. L'équipe des électromécaniciens a procédé au remplacement de 4 pompes de 1 800 kg chacune sur les postes de relèvement des eaux usées situés sur la commune de La Chapelle St. Mesmin. Le coût de ce remplacement s'élève à 120 k€.

Bien qu'une adaptation de la technologie pallie la problématique lingette, le service exploitation est de plus en plus sollicité pour déboucher les branchements des usagers en raison de la présence de ces déchets.

20
millions de m³ d'eau collectés annuellement dans les réseaux et traités dans les 7 stations d'épuration de l'agglomération

98%
de taux de conformité des stations d'épurations au regard des prescriptions demandés par les services de l'État (Police de l'eau)

2 000
km de réseaux dont
313 500 m linéaires curés en 2013 et
74 000 m linéaires diagnostiqués par une inspection télévisée sur l'Agglo

500
interventions de maçonnerie

713 644
équivalent habitant*
traités dans nos 7 stations d'épurations

► INTERVENTION DES TECHNICIENS DU SERVICE ACTION TERRITORIALISÉE EN CHARGE DE LA CONDUITE DES OPÉRATIONS DE TRAVAUX

Les chargés d'opération du service Action territorialisée interviennent notamment après le constat de dysfonctionnements ou anomalies.

En 2013, 300 m de collecteur unitaire endommagés entre la commune de Combleux et de Saint Jean de Bray ont été réhabilités afin qu'ils puissent à nouveau remplir leur fonctions de collecte et de transport des effluents, pour lesquelles ils ont été construits. L'objectif de cette intervention a été de consolider la structure du réseau et de renouveler des pompes qui permettront l'implantation d'un projet d'urbanisation de la commune.

Mais ils peuvent également intervenir après analyse des risques encourus par le réseau avant apparition des désordres.

C'est le cas pour deux postes de pompage situés sur la commune de Saint Hilaire Saint Mesmin et de Saint Pryvé Saint Mesmin. Un constat des dysfonctionnements et une étude diagnostic permettant d'apprécier la probabilité d'apparition puis d'évolution des dégradations ont été entrepris conjointement par les services de la direction de l'assainissement.

Après l'étude de la faisabilité technique du projet par le chargé d'opération, des travaux de réhabilitation du génie civil du poste de pompage vont être entrepris pour améliorer l'exploitation et le fonctionnement de l'ouvrage et le renouvellement du matériel de pompage.

* Equivalant habitant (EH) : unité de mesure représentant la quantité de pollution domestique émise en un jour par une personne. 1 EH = 60 g de DBO₅/jour ou 21,6 kg de DBO₅/an (DBO₅ : demande biochimique en oxygène en 5 jours).

LES INTERVENTIONS EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES ET LES USAGERS

Régulièrement, l'Agglo intervient en prévention comme en réaction pour limiter les dysfonctionnements du réseau qui peuvent toucher les riverains. Ainsi, l'étude diagnostique de recherches d'eaux parasites menée par le service de la Police des rejets est un exemple tangible de ces opérations de surveillance.

Afin d'éviter des inondations d'eaux usées lors de fortes précipitations, une étude diagnostic a été menée sur le secteur du territoire de la commune de Semoy.

En effet, les traces de mises en charge du collecteur d'eaux usées ainsi que les appareils de mesures de débitmétrie installés à des points stratégiques révèlent la présence d'eaux parasites (eaux pluviales) lors d'événements pluvieux. L'origine de ces eaux provient notamment de mauvais raccordements des ouvrages de collecte d'eaux pluviales privées (gouttières, grilles...).

Aussi, afin de détecter ces anomalies, il a été injecté de la fumée (non nocive) sur 5 000 m linéaires de collecteurs d'eaux usées. Théoriquement, cette fumée ne doit pas être visible (étanchéité du réseau d'eaux usées). Lorsqu'il existe un mauvais raccordement, la fumée sort au niveau de la grille ou de la gouttière. Une visite de contrôle d'un technicien est alors menée afin de réaliser un diagnostic de l'installation des ouvrages privés d'assainissement. À l'issue de cette visite, le propriétaire devra rendre conforme ses ouvrages en effectuant des travaux de déconnexion sur sa propriété.

À ce jour, ce travail a permis de mettre en évidence 40 propriétés non conformes sur les 331 propriétés contrôlées. Les travaux de mises en conformité à la charge des propriétaires permettront d'éviter le ruissellement d'environ 5 000 m³ et ainsi de diminuer les nuisances pour les riverains en cas de violent orage.

ZOOM SUR

LA CHAMBRE À SABLE : UNE ACTION STRUCTURANTE POUR AMÉLIORER LA VIE DU RÉSEAU

La conception technique du projet relatif à la rénovation de la chambre à sable et la réhabilitation de ses ouvrages associés a été finalisée en lien avec tous les acteurs de l'opération durant le 1^{er} semestre 2013. Une large concertation a ensuite été menée, notamment avec les services techniques de la ville d'Orléans, afin de limiter l'impact des travaux sur les riverains et les usagers des espaces publics en bord de Loire. À cet effet, toutes les mesures ont été prises pour réduire au strict minimum les effets induits de l'opération. En dépit des emprises chantier nécessaires à la réalisation de travaux d'une telle ampleur, toutes les circulations (piétonne, cycliste et automobile) seront maintenues en phase chantier. Ce travail partenarial a abouti à la définition et la rédaction du marché de travaux qui a été mis en consultation en fin d'année 2013. Les travaux débuteront au printemps 2014 pour une durée estimative d'une année.

DES ACTIONS INNOVANTES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'innovation est elle aussi au cœur des préoccupations en matière d'assainissement. La problématique est un enjeu majeur sur lequel il convient de travailler pour anticiper l'avenir. Le projet de réutilisation des eaux épurées de la station d'épuration Orléans La Source illustre cette préoccupation pour la préservation de la ressource en eau.

Aujourd'hui, l'alimentation en eau du Parc Floral d'Orléans La Source est faite principalement à partir de la source de l'Abîme (résurgence du Loiret). La question de la pérennité de ce type de forage a été posée dans le cadre du SAGE du fait de la baisse du niveau moyen du Loiret constatée depuis 30 ans. Une étude commandée par la Commission locale de l'eau et réalisée par le laboratoire ISTO intitulée "Construction d'un modèle hydrogéologique d'étiage sur le val d'Orléans" a été rendue en octobre 2012. Les pompages ne ressortent pas, dans cette étude, comme la cause majeure de l'affaiblissement du Loiret, mais néanmoins 30 % de l'eau pompée est soustraite au Loiret de surface et 70 % aux eaux souterraines. Au maximum, les pompages du val semblent diminuer les débits de débordements vers le Loiret de 10 %.

Quelles que soient les mesures prises à l'avenir pour mieux préserver la ressource en eau, l'option d'alimentation du Parc Floral par des eaux réutilisées de la STEP, projet "ReUse STEP", est la seule qui permette simultanément de ne pas effectuer de nouveaux prélèvements sur les ressources naturelles et d'améliorer la qualité du traitement des eaux usées.





Dans ce contexte, l'AggLO a fait réaliser une étude d'avant-projet pour mettre en place un système d'épuration visant à arroser le Parc Floral, fournir de l'eau aux laveuses de la ville d'Orléans, arroser les espaces verts de la STEP de La Source et éventuellement utiliser l'eau pour la zone horticole de Cornay à titre complémentaire pour son potentiel besoin en eau d'arrosage.

Le niveau de qualité des rejets requis réglementairement pour arroser le Parc Floral implique un traitement bactériologique des eaux. Il est donc nécessaire d'ajouter un traitement complémentaire sur la station d'épuration avec la création d'un filtre à sable et la mise en place d'un système permettant la désinfection des eaux par ultra-violet. Une canalisation de refoulement devra également être construite pour acheminer l'eau vers le Parc Floral.

Ce traitement complémentaire permettra de traiter jusqu'à 1 000 m³/j (presque 20 % du débit de rejet de la station d'épuration) pour alimenter le parc floral jusqu'à 75 m³/h, permettant de ne plus prélever 120 000 m³/an dans le Loiret, d'alimenter le réseau industriel de la station d'épuration à hauteur de 75 m³/h au maximum, d'arroser les espaces verts de la station d'épuration à hauteur de 10 m³/h et de remplir les laveuses de la ville d'Orléans. Deux bâches à la sortie du traitement complémentaire et à l'entrée du parc floral permettront d'écrêter les demandes en simultané.

Ces travaux vont démarrer en 2014 par le choix d'une entreprise pour la réalisation des travaux à l'intérieur de la station d'épuration.

ZOOM SUR

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Il est important de sensibiliser le grand public sur les problématiques d'assainissement puisque le point de départ du cycle de l'eau usée est le foyer. De fait, de nombreux dysfonctionnements sur le réseau ont pour origine une mauvaise connaissance des règles de bon fonctionnement.

En 2013, le Festival de Loire a été une bonne occasion d'informer les habitants sur la compétence Assainissement de l'AggLO. Partant du principe d'une journée type, il était présenté les moments où l'AggLO intervient dans le quotidien. Et cela commence souvent par une douche au cours de laquelle les eaux usées rejoignent les réseaux d'assainissement. Cet axe, se voulant très pédagogique, a permis d'interroger les visiteurs au travers d'un quiz sur leurs connaissances en la matière. Des conseils ont pu alors être passés comme notamment ceux sur l'usage des lingettes à ne pas jeter dans les toilettes.

Les enfants sont un public important puisqu'ils sont souvent prescripteurs au sein de leur foyer en termes de comportements. Ainsi, des visites régulières de scolaires sont organisées dans les stations d'épuration (une quarantaine de visites/an). Là aussi, des conseils transmis permettent d'éviter des dysfonctionnements ultérieurs.



Imaginer, aménager et embellir le territoire

LOIRE, TRAME VERTE, TRAME BLEUE, UNE NATURE ET UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉS

Très présents au cœur de notre agglomération, les espaces naturels et ligériens ont fait l'objet de travaux et d'études en 2013.

LIVRAISON DU QUAI DU ROI

Réaménagé sur tout son linéaire dans le cadre du programme Loire/Trame verte, le quai du Roi a très vite trouvé son public. La fréquentation autrefois cantonnée au marché du samedi matin s'est élargie et le quai accueille tout au long de la semaine les promeneurs, les enfants qui viennent profiter de la toute nouvelle aire de jeux ou les sportifs utilisateurs des agrès installés près du pont Thinat. Le Festival de Loire en a également profité pour s'étendre vers l'est.

DES USAGES LIÉS À L'EAU

Pour permettre l'accès à l'eau pour les embarcations et afin de favoriser les usages nautiques de la rivière, la cale d'accès au Loiret à Port Arthur (St Hilaire St Mesmin) a été rénovée et l'utilisation de techniques de génie végétal a permis à cet aménagement de s'inscrire au mieux dans son environnement naturel. Les travaux de construction d'une cale sur le quai du Fort Alleaume (Orléans) ont été entrepris et le chantier, victime d'aléas, sera repris à l'été 2014. De son côté, l'Inexplosible n° 22, bateau - bar à thème, a trouvé un nouveau preneur et a réouvert ses portes en juin 2013.

PARC DE LOIRE, UN ESPACE DE NATURE À PRÉSERVER ET À METTRE EN VALEUR

2013 a vu l'engagement d'une concertation auprès des acteurs présents sur le site de l'île Charlemagne et du Bois de l'île (St Jean le Blanc et St Denis en Val). Les associations utilisatrices, ainsi que les services de l'État et des communes, ont pu s'exprimer sur leur diagnostic du site et leur vision de son avenir. Cette concertation sera élargie en 2014 au public dans le cadre des réflexions du nouveau projet de territoire.



ZOOM SUR

LES CHANTIERS DU QUOTIDIEN

Au-delà des grands chantiers, l'Agglo a mené en 2013

> PLUSIEURS CHANTIERS DE PROXIMITÉ

- Réfection de la rue de Bourges à Olivet
- Réalisation d'un itinéraire cyclable rues de La Source et du Camp des Indiens à Olivet
- Réfection de l'ex-RD 2020 sud de Verdun à Basse-Mouillère
- Réfection des joints de chaussée et couche de roulement des ponts Moreau (Orléans) et Mendès-France (St Jean de la Ruelle)
- Reprise des boulevards Rocheplatte, Alexandre Martin et Jean Jaurès à Orléans
- Réalisation d'un itinéraire cyclable avenue Buffon à Orléans
- Pérennisation du carrefour de la Petite Espère à St Jean de la Ruelle
- Création d'un itinéraire cyclable rue de Monbary à Ormes
- Création d'un carrefour à feux à la sortie du clos de Feularde à St Jean de Braye
- Aménagement cyclable de la RD 960 de Combleux à Chécy

L'Agglo a en outre soutenu financièrement

> DES PROJETS COMMUNAUX DE VOIRIE

- La rue de Verdelle à Mardié
- Le clos du Four à chaux à St Hilaire St Mesmin
- La rue de la Mouchetière à St Jean de la Ruelle
- L'avenue Arthur Michel à St Pryvé St Mesmin
- La route de St Jean de Braye à Semoy

CARTOGRAPHIER LA BIODIVERSITÉ

L'Agglo a entrepris en 2013 la réalisation de son plan biodiversité et a mené une étude de définition de la Trame verte et bleue de son territoire. Sur la base d'une méthode scientifique de détermination du caractère favorable ou défavorable à la biodiversité de chacune des parcelles de l'Agglo, le bureau d'études Safège a produit une photographie des différentes trames de milieux naturels présents sur l'Agglo. Trame boisée, trame des milieux humides ou ouverts, tous ces milieux sont présents sur l'Agglo, avec une richesse parfois insoupçonnée. L'objectif final de ce travail sera d'identifier les zones "réservoirs" où les espèces doivent pouvoir accomplir l'intégralité de leur cycle de vie et les zones "corridors", permettant de relier les réservoirs entre eux. La connaissance de cette richesse permettra ainsi de la prendre en compte dès l'origine des projets d'aménagement, plutôt que de recourir a posteriori à des méthodes de remédiation.

La démarche mise en œuvre par l'Agglo pour l'élaboration de son plan biodiversité a été reconnue par le ministère de l'Environnement et bénéficie du label "engagement reconnu Stratégie Nationale pour la biodiversité".

En outre, l'élaboration de la Trame verte et bleue est le premier travail réalisé en "inter-SCoT" entre l'Agglo et les trois pays qui l'entourent. Chacune de ces structures a en effet entrepris l'élaboration de son Schéma de Cohérence territoriale, document de planification qui intègre la vision d'un territoire à un horizon de 15 à 20 ans. Les territoires des quatre structures étant interdépendants, le dialogue s'imposait et a été noué de façon formelle en 2013.

UN QUARTIER EN MUTATION

Le quartier industriel Dessaux, s'étendant entre la RD 2020 et les voies SNCF, à Orléans et Fleury les Aubrais, est un secteur en profonde mutation. Le dialogue compétitif lancé avec trois équipes d'architectes urbanistes a abouti à l'été 2013 à la désignation d'une équipe lauréate. Franchissement des voies ferrées pour ouvrir la gare des Aubrais vers l'ouest, recomposition de réseau viaire et paysager, réflexion sur les vocations futures de ce quartier ont permis de produire un schéma d'intention urbain et paysager qui jette, avec un regard tourné vers l'avenir, les grandes bases de cet ambitieux projet pour le développement de notre territoire. L'agence Patrick Chavannes et les bureaux d'études qui lui sont associés ont été retenus pour assurer sur le long terme la fonction d'urbaniste en chef de la mise en œuvre de ce schéma. Cette équipe de maîtrise d'œuvre va ainsi s'attacher à lancer avec l'Agglo les études de faisabilité nécessaires à la réalisation de la première phase opérationnelle qui concernera en priorité l'ancien site Rivierre-Casalis.

Pour que ce nouveau quartier soit dès son origine un lieu de vie (logements, commerces de proximité), les premières opérations développées devront comporter, autour des futurs équipements publics, des programmes tertiaires intégrant une forte notion d'innovation par les services.

En parallèle, l'Agglo a amélioré sa maîtrise foncière des espaces clés de ce secteur, en confiant à l'Établissement public foncier du Loiret (EPFL) l'achat de plusieurs propriétés stratégiques pour les futurs espaces publics du quartier.

DES INFRA-STRUCTURES ROUTIÈRES POUR IRRIGUER LE TERRITOIRE...

LIVRAISON DE LA DEUXIÈME TRANCHE DU BOULEVARD VICTOR HUGO À OLIVET

Après la livraison en 2012 de la section du boulevard Victor Hugo allant de la rue Paulin Labarre à la rue de Navrin, c'est le dernier barreau de cette voie de contournement, se raccordant sur la rue du Général de Gaulle, qui a été inauguré en 2013. L'aménagement laisse une large place aux modes doux de déplacement, avec une allée piétonne et une piste cyclable.

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE PARIS À ORLÉANS

Entre les carrefours Antigna et Libération, l'avenue de Paris a retrouvé un visage plus urbain. Le réaménagement a permis la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, le revêtement du trottoir et la végétalisation du terre-plein central. C'est ainsi que 45 tulipiers de Virginie sont venus embellir cet axe d'accès à la gare et au centre-ville, tandis que vivaces et haies habillaient les clôtures de part et d'autre de la voie. Mené en opération coup de poing pendant l'été, le chantier a perturbé au minimum les circulations sur cet axe très fréquenté.

DÉFRICHEMENT DES EMPRISES DE LA FUTURE LIAISON ENTRE LA RD 97 ET LA RD 2020 ENTRE FLEURY ET SARAN

Cet axe majeur, indispensable à la desserte du centre commercial des 100 Arpents ou de grandes entreprises comme John Deere, est entré en phase opérationnelle. Les défrichements ont été effectués, le diagnostic archéologique s'est révélé négatif et les travaux de prolongement de réseaux menés par les communes ont été réalisés. 2014 verra ainsi le démarrage du chantier de voirie complété par les travaux de déplacement du passage à niveau menés sous maîtrise d'ouvrage SNCF et financés par l'AggLO.

... ET FAVORISER LA VIE ÉCONOMIQUE

Au cœur des préoccupations de maintien de l'activité, l'action de l'AggLO sur la voirie s'est voulue encore plus que d'habitude au service de la vie économique du territoire. C'est ainsi que l'AggLO a travaillé en 2013 au réaménagement de l'échangeur routier dit "du CHRO" pour permettre l'accueil de l'enseigne Ikea et la desserte de l'hôpital dans de bonnes conditions. La maîtrise d'ouvrage unique de cette opération a été confiée au Conseil général qui en assure les phases de chantier, le financement étant partagé entre les deux collectivités.

L'AggLO a également entrepris des travaux d'amélioration des infrastructures de desserte de la zone économique du Pôle 45 (Ormes-Saran), avec l'aménagement des débouchés sur différents ronds-points et le démarrage des travaux de réouverture à la circulation des véhicules légers de la bretelle de la Chiperie.

L'étude des accès routiers au futur village Oxylane à St Jean de Braye a également fait partie des actions entreprises pour permettre à la voirie d'accueillir de nouvelles activités commerciales.





- > **ABOUTISSEMENT** du dialogue compétitif Dessaux Les Aubrais
- > **LANCEMENT** du plan biodiversité
- > **LIVRAISON** du quai du Roi
- > **MISE EN SERVICE** du boulevard Victor Hugo et de l'avenue de Paris réaménagée
- > **ABOUTISSEMENT** de la première phase d'échange de voirie

RATIONALISER POUR GÉRER AU PLUS PRÈS DES HABITANTS ET DES BUDGETS

.....

2013 a vu le vote par l'Agglo de la première phase d'un échange de voirie à intervenir avec le Conseil général et les communes. C'est ainsi que depuis début novembre, la tangentielle est entièrement gérée par le Conseil général. Le découpage en tronçons incohérents de cet axe autrefois géré par l'Agglo et le département en quatre sections consécutives est désormais terminé. En échange, l'Agglo a pris en charge la gestion de routes pénétrantes, comme de larges portions de la RD 2020, la RD 2152 ou la RD 2157. Une gestion simplifiée, permettant aux différents gestionnaires de voiries de mieux planifier leurs interventions et aux habitants de mieux comprendre le réseau routier. Cette phase d'échange de gestion est à concrétiser en 2014 par une phase de transfert de la domanialité des routes concernées.

En constante augmentation du fait des coûts de l'énergie et malgré l'attention portée au matériel installé lors des nouveaux projets ou des rénovations, la facture pour l'électricité de l'éclairage public des voiries communautaires doit être contenue, si ce n'est diminuée. L'Agglo a donc décidé du lancement d'un audit de son réseau d'éclairage public dont les résultats seront connus en 2014 et permettront de mieux cibler les investissements.

ZOOM SUR

LE MARCHÉ À BONS DE COMMANDE, UN OUTIL AU SERVICE DE LA RÉACTIVITÉ ET DE LA PROXIMITÉ

Comment gérer un patrimoine routier important avec réactivité quand on est soumis au Code des marchés publics ? Tout simplement en mettant en place les outils de commande publique prévue par ce même code que sont le marché à bons de commande et l'accord-cadre. Ces deux procédures permettent de désigner un ou des titulaires de contrats publics qui pourront être sollicités avec un minimum de délai en cas de besoin : nid de poule à reboucher, tapis de chaussée à reprendre, réparation de matériel accidenté comme des garde-corps sur ouvrage d'art, des candélabres ou des feux tricolores. Le contrat définit une liste de travaux de base et leur prix (par exemple, des changements de bordures de trottoir ou de candélabre), dans laquelle la collectivité vient consommer en fonction de ses besoins. Un candélabre accidenté par une voiture, une chaussée déformée de façon importante au sortir de l'hiver ? En application des prix du marché à bons de commande, l'entreprise établit un devis et intervient rapidement.

Le service Infrastructures gère ainsi nombre de marchés à bons de commande ou accord-cadre, qu'il met à la disposition des autres directions de l'Agglo dont les besoins peuvent être similaires. Par ailleurs, une grande attention est portée à la mutualisation, avec l'intégration des besoins de communes membres de l'Agglo aux consultations quand cela s'avère pertinent. Par exemple, St Hilaire St Mesmin a choisi d'expertiser son réseau d'éclairage public en groupement de commande avec l'Agglo.



L'environnement : une préoccupation dans tous les domaines

BILANS ET PLANS POUR PRÉVENIR ET AGIR

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

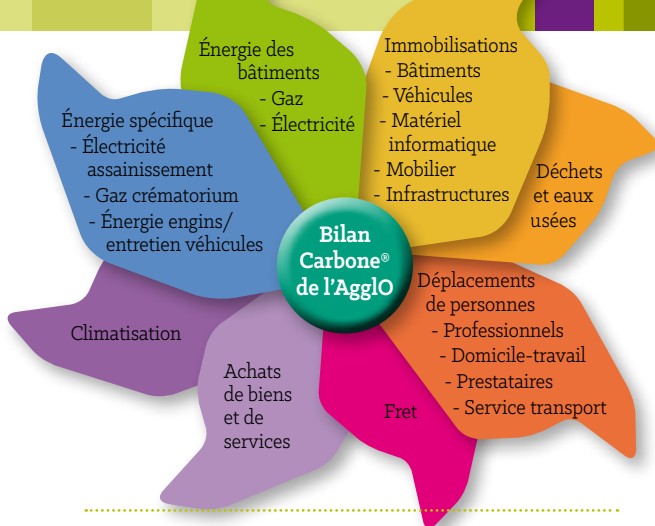
Chaque agglomération de plus de 250 000 habitants a l'obligation de réaliser une carte de bruit sur son territoire afin de connaître les infrastructures routières ou ferroviaires qui ont un impact sur la qualité de vie des habitants ou des établissements sensibles. Ces cartes du bruit ont été approuvées par le Conseil de communauté du 22 novembre 2012. Cette cartographie a permis d'élaborer un plan de prévention du bruit dans l'environnement destiné à prévenir les effets des nuisances sonores, de réduire, si nécessaire, les niveaux de bruits et de protéger les zones calmes. Ce travail

s'est fait avec l'aide d'un comité technique composé d'élus ou de techniciens des communes membres, du Conseil général, de la Direction départementale du territoire, de Cofiroute, de RFF et des services de l'Agglo. Le projet de plan a été présenté au Conseil de communauté en mai 2013 puis mis à la consultation du public pendant deux mois au siège de la Communauté d'agglomération et dans les 22 communes. Il a été enregistré plus de 25 annotations et propositions de la part des habitants. Après la prise en considération des remarques inscrites dans les registres de consultation, le plan a été définitivement arrêté par délibération du Conseil de communauté d'octobre 2013.

BILAN CARBONE

Dans le cadre de son Agenda 21, l'Agglo a prévu la mise en œuvre d'un plan climat territorial. La première étape essentielle de ce projet est la réalisation d'un bilan carbone "patrimoine et services". Il s'agit d'établir le bilan carbone de chaque direction et de chaque service de l'Agglo (bâtiments administratifs ou techniques, activités, déplacements des agents et usagers, déplacements domicile-travail des agents...) ainsi que les activités confiées aux concessionnaires. Le bureau d'études Alterrea a accompagné l'Agglo dans ce projet. La mise en œuvre du Bilan Carbone® est conçue pour engager une démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques déclinée à l'échelle de la collectivité et des services qu'elle rend. Les émissions de l'ensemble des activités considérées dans le cadre du Bilan Carbone® de la collectivité s'élèvent à 60 918 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e) pour l'année 2012.

DÉCHETS		DÉPLACEMENTS		IMMOBILISATIONS		ACHATS		FRET		ÉNERGIE BÂT ^{TS}		ÉNERGIE PROCESS		CLIMATISATION		TOTAL
tCO ₂	%	tCO ₂	%	tCO ₂	%	tCO ₂	%	tCO ₂	%	tCO ₂	%	tCO ₂	%	tCO ₂	%	
28 361	47	13 469	22	10 056	17	2 863	5	2 755	5	1 652	3	1 164	2	598	1	60 864



PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) est un outil de planification issu de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996 et du Code de l'environnement. Il constitue un dispositif local pour la lutte contre la pollution atmosphérique. Il définit les mesures préventives et correctives à mettre en œuvre pour atteindre les concentrations de polluants dans l'air ambiant qui respectent les valeurs réglementaires. L'élaboration d'un PPA est obligatoire dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants et sur les zones où un dépassement des valeurs limites est observé. Un premier plan de protection de l'atmosphère avait été approuvé par arrêté préfectoral le 26 juillet 2006. Au vu des dépassements de la valeur limite en oxyde d'azote sur l'un des capteurs de l'agglomération, la révision du plan de protection de l'atmosphère a été lancée en juillet 2012.

L'État fixe trois nouveaux objectifs au PPA de l'Agglo :

- diminuer les niveaux de polluants dans l'atmosphère afin qu'ils ne dépassent plus les seuils réglementaires,
- réduire les émissions d'oxyde d'azote et des particules PM10,
- réduire l'exposition de la population en limitant le plus possible le nombre de personnes exposées.

Les principales sources de pollution ont été identifiées sur l'agglomération orléanaise. Il s'agit majoritairement du transport, mais également de l'industrie ou encore de l'habitat. Pour retrouver un air de bonne qualité, il faut donc agir sur tous les secteurs. Le plan de protection de l'atmosphère propose 22 actions pérennes dans ces secteurs ainsi qu'une action temporaire en cas de pics de pollution. Ces actions sont de nature diverse : interdiction ou restriction d'usages, incitation, communication et sensibilisation, améliorations des connaissances.

Le PPA sera adopté en 2014 après enquête publique.



RISQUES MAJEURS : UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

L'Agglo travaille en lien étroit avec les services de l'État, ses partenaires institutionnels et les communes pour une meilleure prise en compte du risque d'inondation sur son territoire et sensibiliser les habitants et les entreprises aux mesures de prévention.

CONNAÎTRE POUR MIEUX MAÎTRISER LE RISQUE

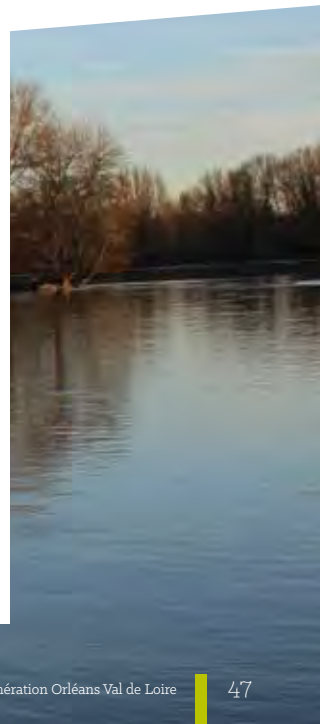
Le risque d'inondation de la Loire et du Loiret demeure sur l'agglomération le premier et le principal des risques. Avec des hauteurs d'eau pouvant atteindre 4 mètres (crues de 1846, 1856 ou 1866 selon les endroits), ce risque concerne 14 communes sur les 22 que compte l'agglomération, ce qui représente plus de 50 000 habitants (estimation 2011). Les services de l'État mènent une étude baptisée "Écrivals" qui vise à modéliser les conséquences des ruptures de digue et les dégâts possibles sur le territoire. Ce travail permet à l'Agglo de mieux connaître les faiblesses du territoire vis-à-vis du fleuve. La DTT rencontre les élus pour la mise en place d'un nouveau Plan de prévention du risque d'inondation. Le nouveau PPRI sera arrêté en 2014.

DES OUTILS POUR "VIVRE EN ZONE INONDABLE"

Une plaquette pratique et pédagogique a été réalisée à la suite des travaux sur le Plan d'évacuation du val pour "vivre en zone inondable". Elle vise à rappeler qu'une évacuation un jour est possible et les points essentiels à respecter pour que cela se passe au mieux. Cette plaquette est à disposition de toutes les communes situées en zone inondable qui pourront les donner aux habitants lors de réunions publiques ou de manifestations. Elle est également téléchargeable sur www.agglo-orleans.fr

DES PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉS

L'Agglo est responsable d'équipes et de services indispensables à la vie quotidienne des habitants. Il est de son devoir de s'assurer que ses services puissent fonctionner ou redémarrer rapidement après un événement majeur comme une crue de la Loire. Pour cela, l'Agglo, pour ses missions de gestion des déchets, des transports et de l'assainissement, analyse la fragilité de ses équipements, ses locaux, la disponibilité de son personnel vis-à-vis d'une inondation majeure. Par exemple, si on ne peut plus traverser la Loire, peut-on maintenir des services au nord et au sud de l'agglomération, faut-il prévoir de nouveaux locaux, une organisation différente ? La rédaction de ces plans permettra de mieux connaître la fragilité de nos installations ou organisations pour les améliorer et être prêts avant un événement majeur.



Cohésion sociale, la solidarité au quotidien

Avant-dernière année du projet d'AggLO 2008- 2014, 2013 a permis de mettre en œuvre la quasi-totalité du programme prévu de la compétence Cohésion sociale qui couvre le champ de l'habitat, de la politique de la ville, des gens du voyage et de l'insertion par l'économique.

528

nouveaux logements locatifs sociaux ont été financés dans le parc public, dont :

- 350 logements sociaux PLUS/PLAI comptabilisés au titre de la délégation (100 % des objectifs annuels fixés par l'État)
- 70 logements financés en PLS et 18 logements en accession sociale
- 90 logements inscrits au titre de la reconstitution ANRU de l'offre démolie
- 102 logements situés sur des communes SRU

Chiffres
CLÉS

L'HABITAT

L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE HABITAT PARTAGÉE AVEC L'ÉTAT ET LES COMMUNES

L'année 2013 est marquée par la poursuite de la délégation de compétence des aides à la pierre qui permet à l'AggLO Orléans Val de Loire de décider de l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements foyers, de la location accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création et de l'amélioration de places d'hébergement.

En complément, l'AggLO apporte ses aides propres pour le développement du parc de logements sociaux et pour la reconstitution des logements démolis dans les programmes ANRU. En outre, pour conforter son intervention sur le parc privé, la Communauté d'agglomération finance, depuis 2011, une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) "Habitat durable" qui vise à soutenir l'amélioration des logements des propriétaires modestes et le développement de logements conventionnés locatifs privés. À cet effet, elle apporte des aides financières aux travaux et finance un accompagnement des propriétaires privés dans leur projet par une équipe de professionnels. Elle cible plus particulièrement des travaux prioritaires destinés à la lutte contre l'insalubrité et le saturnisme, l'amélioration de la performance énergétique des logements, l'adaptation au vieillissement et au handicap et la



L'ESSENTIEL

- > **POURSUITE** de la mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre dans le parc public (100 % des objectifs) et dans le parc privé (forte croissance du nombre de logements améliorés).
- > **INNOVATION** au travers d'un dispositif expérimental du parc privé pour stabiliser les parcours d'insertion.
- > **LANCEMENT** de l'élaboration du 3^e programme local de l'habitat.
- > **LANCEMENT** du dispositif "LoueZen"

réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation. Elle comporte également un volet spécifique de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs. Au total, elle vise la réhabilitation de 861 logements sur une durée de trois ans.

L'année 2013 a vu le coup d'accélérateur donné par l'État sur la rénovation énergétique de l'habitat avec une majoration des aides de l'ANAH dans ce domaine, une simplification et une revalorisation des plafonds de ressources et une vaste campagne de communication. Cette nouvelle impulsion nationale a fortement impacté le déroulement de l'opération.

Enfin, l'année 2013 a été marquée par le lancement de l'élaboration du nouveau programme local de l'habitat, le précédent (2007-2012) ayant été prolongé de deux ans, jusqu'à fin 2014.

Les actions de communication ont été poursuivies en 2013 afin de mobiliser davantage les propriétaires. Ainsi, les membres de la CLAH ont été invités à visiter un logement réhabilité et remis sur le marché dans le cadre de l'OPAH à St Hilaire Saint Mesmin. Enfin, quatre visites de chantier de logements sociaux ont été organisées avec la participation des services de l'État instructeurs et de la Maison de l'habitat.

DES EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT ET LE NOUVEAU PLH 3

Le dispositif "LoueZen" a été lancé en septembre 2013 à titre expérimental pour une année, visant une dizaine de logements. Considérant la forte imbrication des problématiques d'accès au logement et d'accès à l'emploi dans les parcours d'insertion, il vise à inciter des propriétaires bailleurs privés à louer leur logement à loyer modéré à des personnes inscrites dans un parcours d'insertion et suivies par le service Insertion - PLIE de l'AgglO. Cet engagement leur permet de bénéficier d'une prime au conventionnement, du financement par l'agglomération d'une partie des frais de gestion par le SIRES et de la garantie locative en cas de difficultés d'impayés.

Une maison intergénérationnelle, portée par l'association Habitat et humanisme, se distingue parmi l'ensemble des projets de logements sociaux financés. Elle offrira, dans un même bâtiment, situé dans la ZAC du Hameau à St Jean de Bray, 43 logements destinés à accueillir trois types de populations spécifiques : 15 jeunes, 15 personnes âgées et 13 familles monoparentales. Son ouverture est prévue pour début 2016.

L'élaboration du Programme local de l'habitat n°3 a démarré au premier trimestre 2013 avec la rédaction du diagnostic par l'agence d'urbanisme. Sur cette base et à l'issue d'un important travail de concertation élargie, trois orientations structurantes du futur PLH ont été approuvées par le Conseil de communauté, le 9 juillet 2013. Ces orientations établissent explicitement le lien entre l'habitat et les autres compétences de l'agglomération (notamment développement économique et déplacement) :

- améliorer la qualité de vie des habitants par un habitat attractif et de qualité,
- promouvoir toutes les mixités en facilitant les parcours résidentiels et en favorisant un équilibre social de l'habitat,
- animer ensemble, AgglO, communes et habitants, notre projet pour l'habitat.

Dans la continuité de la démarche engagée lors de cette 2^e phase, trois ateliers de concertation, organisés à l'agence d'urbanisme au dernier trimestre 2013, ont été l'occasion d'approfondir des questions aussi diverses que l'attractivité et le cadre de vie, la production de logement pour tous et pour chacun la réhabilitation et le renouvellement de l'habitat. Ils ont permis, en rassemblant une quarantaine de partenaires à chaque fois, de faire émerger un certain nombre de pistes de travail qui seront approfondies lors de la troisième phase de rédaction du programme d'actions.

ZOOM SUR

Dans le cadre de l'OPAH, 146 logements ont été améliorés dont 7 logements locatifs nouvellement conventionnés et 139 logements occupés par leur propriétaire. 79 d'entre eux ont été adaptés à la perte d'autonomie. En 2013, 51 logements se sont inscrits dans le programme national "Habiter mieux" (3 fois plus qu'en 2012), destiné à soutenir la rénovation thermique des logements.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

En matière de renouvellement urbain, l'année 2013 a été l'occasion pour la Communauté d'agglomération de continuer à participer financièrement à la transformation de trois quartiers :

- en signant une convention d'attribution d'un fonds de concours avec la ville de Fleury les Aubrais pour l'acquisition d'une emprise foncière au clos de la Grande Salle (ensemble de boxs aériens et souterrains) en vue de la transformer,
- en versant un fonds de concours à la ville d'Orléans pour la réalisation de voies de désenclavement et la reconstruction de voies dans le quartier de l'Argonne,
- en versant des subventions aux Résidences de l'Orléanais et à Vallogis dans le cadre des opérations de reconstitution (hors site et sur site) des logements démolis sur le quartier de La Source et en mobilisant son partenaire financier qu'est la Région dans le cadre du contrat régional d'agglomération.

LE CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS)

Le CUCS 2007/2014 est le cadre d'intervention des communes, bailleurs, associations, AggLO et État dans les quartiers prioritaires.

Copiloté par l'AggLO et l'État, il permet d'intervenir sur cinq communes et neuf quartiers : Orléans (Source, Argonne et Blossières), Fleury les Aubrais (Grande Salle et Ormes du Mail/Andrillons), St Jean de la Ruelle (Salmoneries et Chaises), St Jean de Braye (Pont Bordeau et Hauts de St-Loup) et St Jean le Blanc (Rosette).

Les champs d'intervention sont :

- l'insertion par l'emploi,
- le renouvellement urbain et la gestion urbaine de proximité,
- la santé,
- l'accompagnement de la réussite éducative,
- la prévention.



LES ACTIONS ET CHIFFRES CLÉS DE 2013

La programmation 2013 du CUCS a soutenu 45 projets portés par les communes et les associations dans les quartiers prioritaires. Dans ce cadre, l'AggLO a financé six projets relatifs à l'insertion par l'emploi :

- la couveuse d'entreprises à l'essai avec l'accompagnement de 36 personnes pour leur permettre de tester la viabilité de l'entreprise qu'elles ont créée,
- un projet de Planet Adam pour lui permettre de gérer un dispositif de détection et d'accompagnement à la création d'entreprise (108 suivis effectués en 2013),
- le projet de Coallia qui organise le prêt de cyclomoteurs à des personnes dépourvues de moyens de locomotion et dont les horaires de travail ne permettent pas de prendre les transports en commun,
- deux projets de la Paésine (les ateliers de la Paésine et langage commun) qui a suivi 33 personnes,
- un projet mené par la Croix-Rouge (la vestiboutique) qui a permis tout à la fois d'engager un travail d'insertion professionnelle des trois salariés et de faire du réemploi des vêtements collectés puis revendus.

LES GENS DU VOYAGE

LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL

Avec 266 places de caravanes, la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire offre désormais la capacité d'accueillir 133 familles sur ses cinq aires d'accueil situées à : Orléans La Source (120 places), Chécy (26 places), Ingré/La Chapelle Saint Mesmin (40 places), Fleury les Aubrais (40 places) et Saran (40 places).

Les taux d'occupation des aires d'accueil en 2013 confirment la stabilisation de l'occupation (Orléans-La Source 88 %, Chécy 61 %, Fleury les Aubrais 50 %, Ingré/





La Chapelle Saint Mesmin 40 %) et une nette augmentation des taux s'agissant de l'occupation de l'aire de Saran (95 %).

La Communauté d'agglomération a confié à l'Association Départementale Action pour les Gens du Voyage (ADAGV) l'animation socioculturelle des aires d'accueil ainsi que des missions d'accompagnement professionnel des femmes et l'organisation des événements dans l'objectif du rapprochement des sédentaires et les gens du voyage.

Afin de contribuer à réduire les coûts de fonctionnement et pour mettre en œuvre les potentialités des agents du service, l'ensemble des travaux a été réalisé en régie.

En mai 2013, l'État et le Conseil général du Loiret ont cosigné le schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour six ans (2013-2019). Il comporte trois points essentiels :

- la création des aires d'accueil : conformément à l'étude réalisée par l'association Tsigane et habitat et compte tenu des taux d'occupation des aires d'accueil existantes, le nouveau schéma départemental inscrit 40 places de caravanes supplémentaires au nombre de places de caravanes existantes sur les cinq aires d'accueil de l'agglomération, préconisant ainsi une capacité de 306 places de caravanes accueillant 153 familles,
- la sédentarisation : la réalisation de 40 habitats adaptés pour les familles ancrées dans le territoire de l'agglomération,
- les grands passages : création de trois aires de grands passages dans le département dont une sur le territoire de l'agglomération orléanaise.

LA SÉDENTARISATION

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2012-2018, l'AggLO est engagée dans une démarche d'accompagnement des familles issues de la communauté des gens des voyages qui ne peuvent et/ou ne veulent plus voyager. Il s'agit pour l'AggLO de mener un travail d'inclusion sociale auprès de ces familles.

En 2013, les efforts de l'AggLO se sont portés sur deux éléments :

- l'adjonction des services d'un prestataire (cabinet HER) chargé d'accompagner cinq familles qui ont montré tous les signes d'une sédentarisation aboutie mais qui rencontrent des freins pour accéder à un logement. Le travail de ce cabinet se traduit notamment par la recherche de logement social mais surtout par le suivi en amont et en aval de l'emménagement des familles,

- la mise en place d'un partenariat étroit entre communes, bailleurs et AggLO pour concevoir et réaliser des programmes spécifiques. En 2013, cette collaboration a permis de :
 - finaliser le programme de cinq habitats adaptés mis en chantier en 2014 par la SA HLM France Loire en lisière de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Orléans La Source,
 - trouver un accord entre la ville de Fleury les Aubrais et la SA Vallogis pour la réalisation d'un logement adapté.

Ainsi, cette démarche s'inscrit pleinement dans l'un des cinq axes de l'Agenda 21 de l'AggLO, celui de la proximité et de la solidarité au quotidien.



5

familles accompagnées
par HER dont 1 logée
dans le parc ordinaire

2

projets (pour 6 maisons
avec auvents pour
caravane) dessinés

350 754

euros mobilisés par
les financeurs
en 2013



L'INSERTION PAR L'EMPLOI

La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, à travers le Plan local pour l'insertion et l'emploi qu'elle porte depuis janvier 2000 et sa compétence insertion votée en 2002, coordonne et mobilise l'ensemble des partenaires intervenant dans le domaine de l'emploi. Ce partenariat a pour finalité de soutenir efficacement le public rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Ainsi, ses actions en faveur de ces personnes se déclinent en :

- un accompagnement individuel,
- un soutien aux associations qui œuvrent pour l'insertion professionnelle, notamment les structures de l'insertion par l'activité économique,
- l'ingénierie de projets innovants.

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

En 2013, l'AgglO, dans le cadre du PLIE, a accompagné 316 personnes dont 169 bénéficiaires du RSA. Cet accompagnement a permis d'obtenir 164 contrats de travail dans le secteur marchand, dont 48 de longue durée (contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée supérieur à 6 mois) et 13 personnes ont pu accéder à une formation qualifiante.

SOUTIEN FINANCIER

En 2013, 25 associations ont bénéficié d'une subvention dont 16 avec le soutien du Fonds social européen. Parmi elles, 14 structures d'insertion par l'activité économique ont reçu des subventions.

Ces associations du territoire offrent des "postes en insertion", c'est-à-dire qu'elles embauchent des demandeurs

d'emploi afin de les aider à reprendre une activité. L'objectif n'est pas d'apprendre particulièrement un métier mais de travailler pour :

- reprendre un rythme de travail,
- respecter les consignes et le travail collectif,
- préparer un projet professionnel,
- se former,
- s'approprier les techniques de recherche d'emploi.

Cette "incitation à se remobiliser" qui fait partie intégrante des structures d'insertion par l'activité économique est réalisée par les conseillers en insertion professionnelle et des encadrants techniques, salariés de ces structures. Concrètement, l'aide financière de l'AgglO contribue au financement de ces postes, à hauteur de 24 ETP. Pour 2013, 298 personnes en auront bénéficié (sur un potentiel de 754 personnes sur le territoire de l'AgglO). Le passage au sein de ces SIAE est limité à deux ans afin de garder comme objectif principal la sortie vers l'emploi ou la formation qualifiante.

Au-delà du soutien financier, l'AgglO en lien avec d'autres partenaires financiers (l'État, le Conseil général) a accompagné certaines structures d'insertion en difficulté. Ainsi, Solembio, qui allie insertion professionnelle et maraîchage bio, a-t-elle vu sa situation s'améliorer tout au long de l'année. Les objectifs de développement du nombre de clients ont été atteints et la situation s'est stabilisée de manière satisfaisante grâce au soutien de ses financeurs et de la ville d'Orléans.

En 2013, l'AgglO a continué à accompagner le dispositif de la deuxième chance qui a obtenu sa labellisation en décembre. La deuxième "École de la deuxième chance" de la Région Centre aide des jeunes en rupture scolaire (et parfois familiale) à reprendre un chemin positif vers l'insertion professionnelle en les aidant à construire un projet professionnel. Les jeunes intègrent l'école pour 38 semaines. Cette période se partage entre apprentissage des connaissances de base, travail sur le projet professionnel, stages en entreprises et pratiques plus ludiques de sports et d'activités théâtrales. L'Infrep qui porte l'action de remobilisation "look emploi", a pu accueillir cette année 150 personnes au lieu de 100 les années précédentes grâce à l'appui financier du Conseil régional. Cette opération a

pour but de remobiliser des personnes en recherche d'emploi et de les préparer aux entretiens. Des ateliers sur la communication et des ateliers pratiques d'aide au look, coiffure et maquillage permettent aux participants, sur plusieurs demi-journées, de reprendre confiance en eux et d'apprécier l'image qu'ils renvoient aux employeurs potentiels.

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS PAR LES MARCHÉS PUBLICS

Les donneurs d'ordre publics utilisent de façon croissante leur politique d'achat comme levier en faveur de l'insertion des personnes en difficulté. La mise en œuvre des clauses d'insertion nécessite des acteurs informés, professionnalisés, en capacité de répondre aux marchés publics et d'organiser des partenariats. Partant de ce constat, le PLIE en partenariat avec le GIP Alfa Centre, le Conseil général et la Maison de l'emploi ont mis en place un programme de professionnalisation à destination des structures d'insertion par l'activité économique. Ces journées ont eu lieu le 23 mai et le 28 juin 2013.

Afin de réunir l'ensemble des acteurs impliqués dans les clauses sociales (maître d'ouvrage, entreprises et SIAE), une conférence a été organisée le 17 octobre 2013 au CRDP. Elle a permis d'apporter des témoignages et des éclairages sur les pratiques et tous les acteurs impliqués dans la démarche ont pu se rencontrer.

Dans le cadre de son Agenda 21, de sa mission de gestion des déchets en lien avec le PLIE, l'AggLO a développé des actions de soutien à l'ESS et plus précisément à l'IAE en vue de permettre leur implication durable dans la filière de réemploi. Un travail de proximité a été mené avec différentes associations. Ainsi, cette démarche a permis la mise en œuvre d'opérations par le biais de marchés avec des clauses sociales :

- opération test de collecte à domicile pour certains habitats collectifs du mobilier, du matériel DEEE, sur appel téléphonique attribué, à une entreprise d'insertion Envie en partenariat avec Emmaüs,
- opération de collecte des textiles attribué à Sita Négoce qui opère avec trois SIAE : OIE, Abraysie Développement et Le Tremplin,
- opération de collecte des déchets verts à domicile attribuée à un groupement de cinq SIAE (OIE, Respire, Abraysie Développement, Val Espoir, Aider), renouvelée sur l'ensemble des 22 communes en 2014 après le succès de l'expérimentation en 2013.

Une réflexion a été engagée sur la structuration et l'optimisation de la filière du réemploi. Ainsi, une consultation pour une étude diagnostic et prospective a été lancée. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire pour développer des actions de soutien aux structures de l'ESS.

ZOOM SUR

LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN - FSE

Créé en 1957 par le traité de Rome, le Fonds social européen accompagne les politiques en matière d'emploi et cofinance des actions de formation, d'insertion professionnelle et de lutte contre les discriminations. Le FSE soutient notamment le retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux et des demandeurs d'emploi par des actions adaptées (remobilisation, définition d'un projet professionnel...). Il est au service des populations les plus fragiles et les plus éloignées de l'emploi. Depuis 2008, par l'intermédiaire du PLIE, la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire gère en direct une enveloppe du FSE qu'elle peut engager pour des actions d'insertion qu'elle soutient par ailleurs (1€ AggLO rend possible 1 € FSE), ainsi, 3 167 789 € ont été confiés pour 7 ans à la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

27

associations et
structures financées

3 199

personnes accompagnées
en interne ou par les
associations financées dont
316 par l'équipe du PLIE
2 000 par la Mission locale
(sur 6 000 jeunes reçus par
cette association au total)

Parmi ces personnes,

509

ont retrouvé un emploi stable
(plus de six mois) ou sont entrées
en formation qualifiante

Chiffres
CLÉS





Compétences et bien-être au travail pour objectif

En 2013, la fonction RH poursuit l'accompagnement des directions et implique toujours davantage les directions dans la gestion ressources humaines et des compétences. Cette stratégie est partagée.

FOCUS

LA MUTUALISATION

Dans le cadre du projet d'organisation de l'intercommunalité, les réflexions avec les communes se poursuivent notamment sur les conditions de rapprochement des services et d'évolution des systèmes d'information. Il est acté que les systèmes d'information ressources humaines et financières seront mis à disposition de la commune d'Olivet pour les exercices 2015.

Une mise à disposition partielle de service du SAFIR a également été mise en œuvre pour l'aspect comptable.

De plus, une étude d'opportunité de création d'un service commun de la prévention a été effectuée suite à la mise à disposition individuelle du responsable prévention de l'Agglo auprès de la ville centre.

Un nouvel outil de gestion des temps et des activités a été acquis, dans le cadre d'un groupement de commande avec la ville d'Orléans. Le travail de paramétrage est désormais en cours.

L'EMPLOI AU CŒUR DES PRIORITÉS

L'action de la politique Ressources humaines met l'accent sur l'insertion professionnelle, la mobilité professionnelle, la gestion des parcours professionnels et la politique handicap.

- Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération accueille chaque année, au sein de ses services, de nombreux jeunes en apprentissage, dans des métiers très divers et sur des niveaux de diplômes allant du CAP au Master. Par ailleurs, la police des transports accueille six agents recrutés dans le cadre du dispositif des adultes relais. Enfin, en 2013, douze personnes ont été recrutées dans le cadre de contrat d'accompagnement à l'emploi pour une durée de six mois. six postes d'emploi d'avenir ont été ouverts afin de renforcer les services.
- Le plan d'action de la politique handicap, adopté en mai 2012, s'est concrétisé notamment par des ateliers de sensibilisation au handicap concernant 130 agents de l'Agglo. En complément de ces actions, la commission Maintien dans l'emploi poursuit ses travaux afin de permettre un reclassement optimal des agents en fonction de leur situation. En 2013, le taux de travailleurs handicapés a atteint les 6 %.

Ces travaux permettent d'acter des reclassements professionnels. Les parcours professionnels conduisent aussi à dynamiser toujours plus la politique de mobilité interne.



L'ESSENTIEL

- > **POURSUITE** de l'accompagnement des directions dans la mise en œuvre des projets.
- > **TRAVAIL IMPORTANT** de développement des compétences sur les parcours professionnels accentués en 2013.
- > **MISE EN ŒUVRE** de la PFR (Prime de fonctions et de résultats) en juillet 2013. Cette nouvelle prime composée d'une part fixe et d'une part variable est versée aux agents relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et des administrateurs territoriaux. La part variable est versée en fonction de l'atteinte des objectifs.
- > **POURSUITE** de la dynamique envers les agents et élaboration d'un plan de déplacement d'administration. Il sera réalisé site par site. Le 1^{er} volet a concerné, en 2013, les agents du site de La Chapelle Saint Mesmin. Des solutions ont pu être proposées pour faciliter les déplacements domicile travail. La prise en charge de 50 % de l'abonnement sur la location de vélo de longue durée a également été mise en œuvre.
- > **UN EFFORT IMPORTANT** a également été réalisé pour faciliter la restauration des agents et instaurer une équité entre tous. Dans ce cadre, une négociation avec le restaurant l'Arganier a permis de proposer des coûts de repas raisonnables aux agents du site de La Chapelle Saint Mesmin et les agents de la rue Hattou peuvent déjeuner au restaurant du lycée de l'Horticulture à Orléans.



LA FORMATION DES AGENTS

Le plan de formation des agents de la Communauté d'agglomération est toujours dynamique.

Le plan de formation n°4bis 2013-2014 a défini comme prioritaires les formations relatives :

- à la mise en œuvre des compétences communautaires et des projets de développement,
- à l'exercice des missions des directions, l'évolution de leur organisation et la conduite de leurs plans d'actions,
- au développement des compétences internes en cohérence avec les projets à réaliser,
- au perfectionnement des agents et au droit individuel à la formation, à l'adaptation à l'emploi, à l'évolution de carrière, au développement des connaissances professionnelles et aux projets de mobilité.

Enfin, de nombreuses formations "hygiène et sécurité", axe prioritaire depuis quelques années, ont été organisées pour les agents de la filière technique (CACES, habilitations électriques, conduite de poids lourd).

LA PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

La démarche d'évaluation des risques professionnels, initiée avec la rédaction du document unique en 2008, fait l'objet d'une actualisation annuelle, conformément à la réglementation ; par ailleurs :

- les formations consacrées à l'hygiène et à la sécurité demeurent un objectif prioritaire, avec un budget élevé (habilitations électriques, formations SST, gestes et postures, signalisation des chantiers mobiles, harnais de sécurité, pratique du vélo en milieu urbain, CACES, FIMO),
- des modes opératoires liés à la sécurité ont été élaborés et diffusés,
- un bilan et une évaluation du dispositif des agents chargés de la mise en œuvre a été réalisé,
- le CHSCT a poursuivi ses travaux,
- les déménagements et les aménagements de locaux ont été accompagnés, avec des conseils, notamment en matière d'ergonomie,
- la démarche sur les risques psychosociaux s'est conclue avec la mise en œuvre du plan d'actions et notamment la rédaction de la procédure harcèlement moral et harcèlement sexuel. Toutefois, le service a dû se recentrer sur ses priorités du fait de la mise à disposition individuelle à hauteur de 50 % du responsable du pôle.

L'OPTIMISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION RH

Le travail d'optimisation du système d'information ressources humaines s'est poursuivi. Des applications métiers ont été développées afin de faciliter le quotidien des agents. L'acquisition d'un outil de gestion du temps est réalisée en lien avec la ville d'Orléans.

LA POLITIQUE SOCIALE

La diversité de la politique d'action sociale reste un levier important en matière de dynamisme de la structure et d'attractivité de la collectivité. L'Agglo a mis en place trois types de prestations :

- les prestations directes de la collectivité,
- les prestations au travers de l'adhésion au CNAS (prestations liées à la famille, aides et secours, prêts sociaux, offre de loisirs...),
- les prestations offertes par le COS (aides exceptionnelles, arbre de Noël, sections...).



68 recrutements

921 départs en formation

1 022 jours de formation

19 agents ont bénéficié d'une mobilité interne

537 postes permanents



UNE ORGANISATION POUR

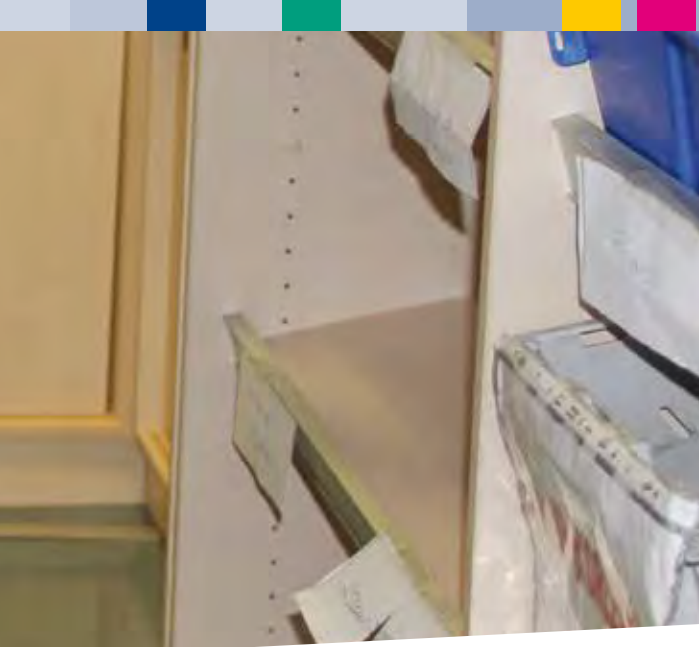
une administration moderne et performante

La direction des systèmes d'information et du patrimoine durable est gestionnaire des besoins transversaux de l'ensemble des directions de l'AgglO. Elle prend donc en charge des domaines aussi variés que la gestion des locaux, les systèmes informatiques et téléphoniques ; mais aussi les affaires juridiques, les assurances. En organisant les moyens mis à disposition des directions, elle est le soutien logistique nécessaire à la bonne réalisation des missions de tous.

SE RÉORGANISER POUR MIEUX SOUTENIR

.....

La Direction des systèmes d'information et du patrimoine durable (SIPAD) remplit une mission de soutien au bénéfice de l'ensemble de la structure. À ce titre, elle se doit de faire preuve de la plus grande réactivité dans les domaines d'action qui sont les siens. L'organisation établie depuis la création de la direction en 2003 a nécessité de s'engager dans une démarche globale de réflexion d'organisation, prenant en compte la mutualisation au sens général, les évolutions technologiques et réglementaires, une meilleure communication, l'adaptation aux enjeux du projet d'AgglO et à l'Agenda 21, l'instauration d'une vision prospective et stratégique en termes de patrimoine. La nouvelle organisation se caractérise donc par un recentrage des activités vers trois domaines : une gestion immobilière plus performante, une gestion de flotte automobile rationalisée et un système d'information sécurisé et rénové s'appuyant sur les évolutions technologiques et réglementaires.



AMÉNAGER ET ADAPTER L'ESPACE DE TRAVAIL

L'AggLO évolue continuellement dans un souci d'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de l'administration. Les nouvelles organisations internes qui se dessinent répondent à un besoin d'efficacité de l'action administrative et de la qualité de la gestion publique. L'installation de ces nouvelles entités est essentielle et la direction des systèmes d'information et du patrimoine durable, qui intervient sur ce domaine d'activité depuis de nombreuses années, de par son expertise et ses métiers pluridisciplinaires est capable de répondre à toutes les sollicitations. La direction a la capacité de fournir ainsi, dans un cadre de rationalisation des équipements, des installations clés en main en termes d'aménagement, d'organisation des déménagements et de communication (réseau informatique et téléphonie). Pour 2013, les travaux d'aménagement ont été poursuivis pour permettre aux directions Développement économique, SAFIR et SIPAD d'investir de nouveaux espaces au 4^e étage de l'Espace Saint-Marc.

Le service Insertion de la direction de la Cohésion sociale a, quant à lui, été installé dans les nouveaux locaux de la Maison de l'emploi à Orléans La Source dès le mois de juin. Le service Exploitation de la direction de l'Assainissement a quitté le faubourg Saint Vincent début 2013 afin de s'installer sur le nouveau site technique de La Chapelle Saint Mesmin à la suite d'importants travaux d'aménagements

L'AggLO mène d'autres projets d'organisation majeurs qui mobilisent la direction SIPAD :

- travaux de la phase 2 sur le nouveau site technique de La Chapelle Saint Mesmin, consistant à l'extension des locaux administratifs afin d'accueillir les équipes situées rue de Patay à l'été 2014,
- extension du CFA,
- programme de réhabilitation du centre bus avec l'aménagement des nouveaux locaux destinés à la police des transports et le dispositif Qualiprox,
- travaux d'extension des locaux administratifs du site Hatton pour la direction de la Gestion des déchets,
- aménagement d'un nouveau local d'archives sur le site technique de La Chapelle Saint Mesmin.

MODERNISER LE SYSTÈME D'INFORMATION ET LES PROCESSUS

Le pilotage et l'optimisation du système d'information (SI) sont permanents, ceci afin de fournir un taux de disponibilité maximum de l'infrastructure au bénéfice des agents utilisateurs et donc du service public. Les évolutions des systèmes d'exploitation et les mises à jour de nouvelles versions garantissent la robustesse du SI. Le rapprochement des systèmes d'information entre l'AggLO et la commune d'Orléans s'est poursuivi, notamment avec la mise en œuvre d'une solution de sauvegarde des données en réseau. La création de la plateforme de stockage a été l'occasion d'améliorer les systèmes de communication, de développer la plateforme informatique commune. Ainsi, la commune d'Olivet a fait part de son souhait d'être raccordée au réseau informatique de la Communauté d'agglomération et de bénéficier de la mise à disposition de logiciels utilisés par les services de l'AggLO, dans le cadre du dispositif des biens partagés. Cela préfigure la mise en œuvre de la future plateforme de services aux communes.

Le dessin d'un schéma directeur sur les perspectives de développement du système d'information a été poursuivi en précisant ce que seront les nouveaux enjeux du numérique de la collectivité. Il sera le socle du futur projet d'agglomération, en ce qui concerne l'aspect ressources, avec des thématiques telles que la dématérialisation, la gestion de la relation citoyen, la gestion électronique de documents, l'archivage, le stockage, les nouveaux services de téléphonie.

Outre le renouvellement programmé des postes de travail et des serveurs, la direction a déployé un dispositif de réseau en Wi-fi accessible dans le bâtiment de l'espace Saint-Marc pour les besoins des services mais également des visiteurs. De même, l'informatisation de la gestion du patrimoine doit permettre la mise en œuvre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Concernant l'activité gestion interne, le test d'un site de vente aux enchères a permis de valider la pertinence du modèle afin de généraliser la pratique à l'ensemble de la collectivité pour 2014.



9 900 m²

de surfaces utiles
bâtiments (12 sites)
hors pépinières et CFA

420

postes
informatiques
en réseau

156

abonnements
téléphoniques

94

véhicules de
services répartis
sur différents
sites

UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ

La sécurité de l'information est un domaine vital incontournable, indispensable au bon fonctionnement de la collectivité. Elle doit être assurée quel que soit son support ou mode de transmission, documents papier et numériques ou communiquée par tout moyen. Le développement des usages de l'informatique au sein de l'AgglO ainsi que l'ouverture du système d'information (Internet, Intranet, Extranet et la messagerie) nécessitent la mise en place de mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer le bon fonctionnement et la protection du patrimoine informationnel.

Ainsi, l'AgglO a mis en œuvre une politique de sécurité de l'information souhaitée par la direction générale devant conduire à introduire les notions de "culture de sécurité" et de continuité de la gestion des risques. Cela s'est traduit par l'adoption d'une Charte d'utilisation des systèmes d'information ainsi qu'une Politique de sécurité des systèmes d'Information (PSSI) fixant un cadre de référence afin d'assurer un niveau de sécurité cohérent avec les besoins.

UNE POLITIQUE GLOBALE D'ACHAT AVEC LES COMMUNES

La croissance des activités de l'AgglO a eu des conséquences directes sur ses coûts de fonctionnement. La direction SIPAD gère de nombreux contrats de prestations de services et de maintenances (domaine du patrimoine et de l'informatique principalement) ainsi que plusieurs marchés formalisés (assurance, consommation téléphonique, fournitures diverses, carburants, traiteur...). Ils sont périodiquement renouvelés dans l'esprit d'une recherche du meilleur rapport qualité/prix. La mise en œuvre de la politique globale d'achat en 2003 a permis de réduire certains coûts, mais elle a atteint ses limites et ne suffisait plus à générer des économies supplémentaires.

Depuis plusieurs années, les groupements de commandes se sont multipliés et 2013 a été l'occasion de poursuivre la démarche avec une participation toujours plus importante des communes. Acquisition de matériels informatiques, location et maintenance d'appareils multifonctions, fourniture de services de télécommunications ont été les principaux sujets de l'année.





L'ESSENTIEL

- > **NOUVELLE ORGANISATION**
- > **NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS** pour les directions de l'Espace Saint-Marc et l'installation du service Insertion à la nouvelle maison de l'emploi
- > Déploiement du **WI-FI INTERNE**
- > Introduction du dispositif des **BIENS PARTAGÉS**
- > **GROUPEMENTS** de commande matériel informatique, éditique et téléphonie
- > Politique de **SÉCURITÉ**
- > Généralisation de la **SIGNATURE ÉLECTRONIQUE** avec le parapheur électronique

LA DÉMATÉRIALISATION

La dématérialisation est un processus largement engagé par la collectivité, et ce depuis plusieurs années. Ainsi, en 2004, l'AggLO déployait son dispositif de télétransmission des actes au contrôle de légalité (Actes) en recourant à un tiers de télétransmission, puis en 2007 une plate forme sécurisée pour la gestion dématérialisée des appels d'offres de marchés publics. Les premiers certificats de signature électronique étaient attribués.

La dématérialisation financière est également engagée depuis 2007 avec la dématérialisation des titres de recettes, des mandats de paiement et des pièces justificatives et la transmission à la trésorerie (Helios). D'autres processus sont enclenchés et concernent la dématérialisation des factures et des bons de commande. Une nouvelle échéance, fixée en 2015, marquera l'entière dématérialisation de la chaîne comptable (incluant les pièces jointes : factures, bulletins de paie, marchés, etc.) sur la base d'un nouveau protocole d'échange avec la trésorerie (PES V2).

La dématérialisation complète du flux documentaire est dorénavant possible avec l'utilisation du parapheur électronique. Cet outil a été déployé à l'ensemble des agents de la collectivité et des élus concernés. Il sera le socle du système d'information d'administration électronique. La signature électronique basée sur des certificats électroniques a été également généralisée à l'ensemble des signataires avec ainsi l'introduction de la valeur probante.

La dématérialisation a pour objectif de faciliter et accélérer les procédures. Elle permet un service public plus efficace.



MARCHÉS PUBLICS ET ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES :

conseil et appui des projets de l'Agglo

L'Agglo, à travers sa direction des Marchés et des Assemblées, assure la sécurité juridique des actes approuvés et des marchés passés. Le pôle "Marchés" conseille, assiste les élus, les directions, les entreprises dans le processus de passation des marchés de l'Agglo. Le pôle "Assemblées" assure la préparation et le suivi des réunions des instances communautaires et la gestion des actes.

DES OUTILS AU SERVICE DES PROJETS ET ACTIONS DE L'AGGLO

L'activité du pôle Marchés est rythmée par l'organisation des procédures de marchés, les réunions de jury ou de commissions d'appels d'offres, les échanges avec les candidats relatifs aux questions liées à la passation et à l'exécution des marchés, la veille juridique, le développement durable.

UNE PROCÉDURE DE DIALOGUE COMPÉTITIF ET UN CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR DES PROJETS D'ENVERGURE

Les directions de l'Agglo sont accompagnées dans la mise en œuvre des procédures d'achat. Ainsi, cette année, outre les procédures adaptées, les appels d'offres ou les procédures négociées, une procédure de dialogue compétitif engagée depuis février 2012 (soit 17 mois de procédure et cinq réunions d'échange avec les candidats) s'est achevée et un concours de maîtrise d'œuvre (31 équipes candidates et seulement trois retenues pour remettre une offre) a été lancé. Il aboutira, en 2014, à la désignation d'une équipe menée par un cabinet d'architectes.

UNE PROGRAMMATION ANNUELLE POUR UNE MEILLEURE RATIONALISATION DES ACHATS

L'ensemble des procédures fait l'objet d'un recensement au mois de janvier. À cette période, toutes les directions sont rencontrées afin de dresser le bilan des achats passés l'année précédente et de planifier ceux à lancer pendant l'exercice en cours. Il s'agit des "réunions de programmation".

LE DÉPLOIEMENT DE LA DÉMATÉRIALISATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette année, les services ont eu accès à leurs marchés supérieurs à 90 000 € HT sous format numérique. Par ailleurs, afin de garantir l'égalité de traitement des candidats et leur égal accès à la commande publique, l'AggLO dispose d'une plateforme de dématérialisation mutualisée avec la ville d'Orléans et le CCAS. L'usage de cette plateforme a contribué à renforcer la dématérialisation des marchés. L'utilisation de cet outil s'inscrit également dans l'action de développement durable menée dans le cadre de l'Agenda 21. L'action de développement durable est marquée par l'intégration de considérations environnementales et sociales dans nos marchés publics d'une part et la participation du pôle Marchés à des colloques et des séminaires ayant pour objet l'une et l'autre de ces thématiques. À l'automne, le pôle Marchés a participé aux journées de l'achat responsable dans le cadre du Réseau régional sur l'écoresponsabilité et le développement durable (RREDD), à Lyon. Il a présenté l'action de l'AggLO dans le domaine des clauses d'insertion lors de la conférence "Les clauses sociales dans les marchés publics : quels enjeux, quels dispositifs ?" organisé par le GIP Alfa Centre en partenariat avec le Conseil général du Loiret, la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, les maisons de l'emploi d'Orléans et de l'est du Loiret.

FACILITER L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

En 2013, l'AggLO a été saisie à 16 reprises par des administrés qui souhaitent obtenir la communication de documents administratifs. Dans le cadre des marchés publics, 25 entreprises ont demandé la communication de documents en lien avec les procédures de passation.

ÉLABORATION D'UN GUIDE DES PROCESS DU PÔLE MARCHÉS

Avec l'appui technique de la direction de la Communication, un guide des process "Marchés" a été élaboré. Il se présente sous la forme d'un classeur. Il est également disponible sous format numérique. Ce "guide du service des Marchés" a pour but d'expliquer le rôle que tient chaque membre de l'équipe lors des procédures de passation des marchés. Du montage du dossier à la gestion du contentieux en passant par la notification et l'attribution du marché, toute l'organisation du service est détaillée ici pour répondre aux questions que chacun se pose au sein de l'AggLO : "Qui fait quoi au service Marchés ?"

ZOOM SUR

EXEMPLARITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : MISE À DISPOSITION NUMÉRIQUE DES MARCHÉS PUBLICS

L'AggLO a initié une démarche de mise à disposition centralisée et numérique des marchés publics. Ce projet consiste à permettre le stockage numérique en un lieu unique de tous les documents relatifs à la vie d'un marché public : documents juridiques, documents techniques, documents financiers, ceci afin de faciliter la gestion du marché par les différents interlocuteurs (pôle Marchés, chargés d'opération, comptables, direction des finances). L'objectif recherché est de centraliser les documents relatifs à la vie d'un marché et d'éviter les multiples copies papier.



16
groupements de commandes (dont 8 pour lesquels l'AggLO est coordonnateur)

207
consultations mises en ligne (dont 118 procédures adaptées, 50 marchés subséquents et 39 procédures formalisées)

24
réunions de Commission d'appel d'offres

114
marchés supérieurs à 90 000 € HT notifiés

3 718
téléchargements

60
marchés intégrant des clauses environnementales

99
offres dématérialisées

L'ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATION DES CONSEILLERS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La loi du 16 décembre 2010 prévoit, à compter des élections municipales de 2014, une élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct pour les communes de plus de 1 000 habitants. Cette même loi instaure par voie de conséquence de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire.

Une proposition de répartition des sièges par commune a été faite. Chaque conseil municipal de chaque commune a délibéré sur la répartition proposée. La répartition proposée ayant recueilli la majorité qualifiée à la suite du vote des conseils municipaux de chaque commune, celle-ci a été définitivement fixée par le préfet par un arrêté en date du 17 octobre 2013.

À l'issue du renouvellement général des conseils municipaux, la nouvelle composition du conseil communautaire deviendra effective.

Le nombre total de délégués communautaires est fixé à 95 membres titulaires répartis de la façon suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Combleux	1	1
Bou	1	1
Marigny les Usages	2	
Chanteau	2	
Boigny sur Bionne	2	
Mardié	2	
Saint Hilaire Saint Mesmin	2	
Saint Cyr en Val	2	
Semoy	2	
Ormes	2	
Saint Pryvé Saint Mesmin	2	
Saint Denis en Val	3	
Ingré	3	
Saint Jean le Blanc	3	
Chécy	3	
La Chapelle Saint Mesmin	3	
Saran	4	
Saint Jean de la Ruelle	5	
Saint Jean de Braye	5	
Olivet	6	
Fleury les Aubrais	6	
Orléans	34	
	95	

Chiffres
CLÉS

11

réunions du conseil de communauté

13

réunions de bureau

1 114

actes adoptés dont :

102 délibérations votées par le bureau

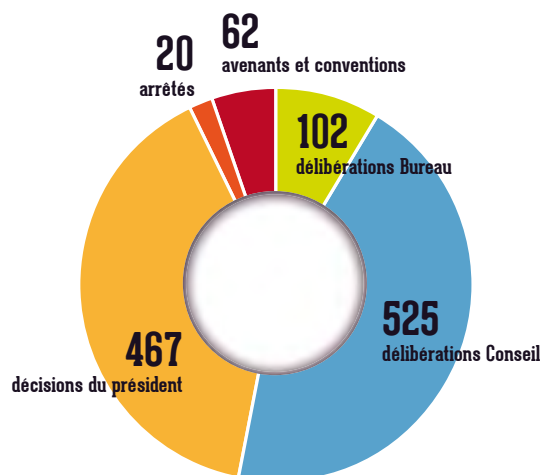
525 délibérations votées par le conseil

467 décisions prises par le président

20 arrêtés pris par le président (hors arrêtés Ressources humaines)

L'EXTENSION DE LA DÉMATÉRIALISATION DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ AUX CONTRATS ET CONVENTIONS

Depuis le 1^{er} juillet 2013, le périmètre de la dématérialisation du contrôle de légalité des actes a été étendu aux actes dont la signature a été autorisée par une délibération ou une décision du président (conventions, avenants, contrats...). Ainsi, au cours du dernier semestre 2013, 62 conventions et avenants ont été transmis en préfecture par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation.



LA RAISONNABILISATION DE LA PROCÉDURE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DES ACTES

Au cours du second semestre 2013, la procédure de transmission des actes signés au contrôle de légalité a été rationalisée. Désormais, seuls les actes légalement transmissibles, dont la liste est fixée par le Code général des collectivités territoriales, sont envoyés au contrôle de légalité. Ce sont principalement les marchés publics supérieurs à 200 000 € HT (ainsi que leurs avenants), les conventions relatives aux emprunts et leurs avenants, les actes à caractère réglementaire et les conventions d'affermage et de concession.

Les actes non obligatoirement transmissibles approuvés par délibération ou décision sont transmis au contrôle de légalité en projet en annexe de l'acte principal. Ces actes ne sont plus transmis après signature.

LE DÉPLOIEMENT D'IX-BUS AUX DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Amorcée fin 2012 et concrétisée pleinement en 2013, la dématérialisation, par l'intermédiaire d'un parapheur électronique, de la procédure relative aux décisions du président est désormais effective.

En effet, les décisions initiées dans le logiciel de gestion des actes sont transmises aux différents visas de manière dématérialisée et non plus par le biais d'un parapheur papier. Par ailleurs, il est prévu en 2014 une dématérialisation complète de cette procédure en utilisant les nouveaux modules "dotelec parapheur électronique" et "dotelec dématérialisation".

Cette nouveauté sera aussi étendue aux délibérations qui seront gérées intégralement de manière dématérialisée.



FOCUS

LES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU BUREAU

Conformément au règlement intérieur de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, les réunions des Conseils de communauté et des bureaux sont enregistrées et sont retranscrites dans un procès-verbal regroupant l'intégralité des débats et des rapports ayant donné lieu à délibération.

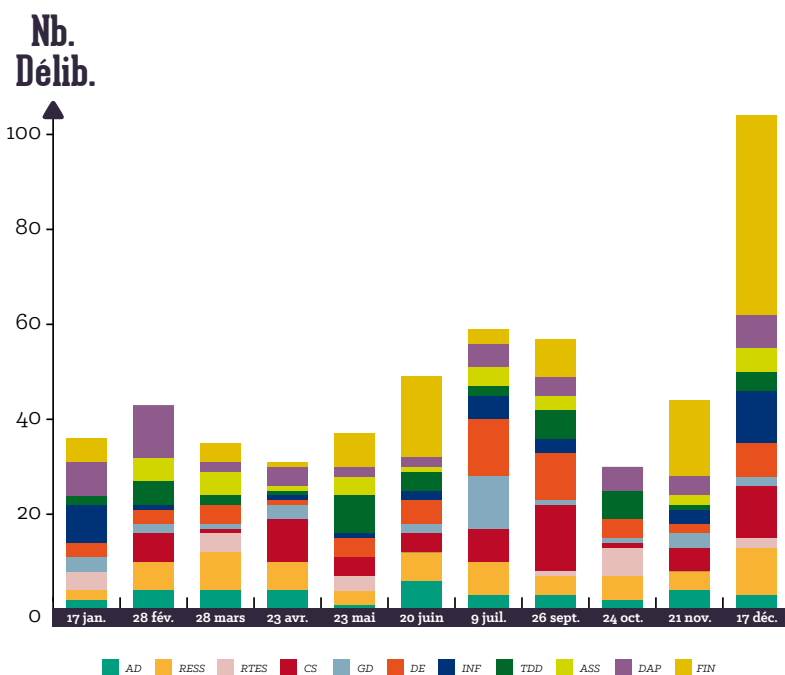
Ainsi, en 2013, 40 heures de discussion pour les séances des Conseils de communauté et trois heures pour les séances des bureaux ont été retranscrites dans un procès-verbal par le service des assemblées.

Ces procès-verbaux sont ensuite adoptés par les élus lors des séances ultérieures des Conseils de communauté et des bureaux.

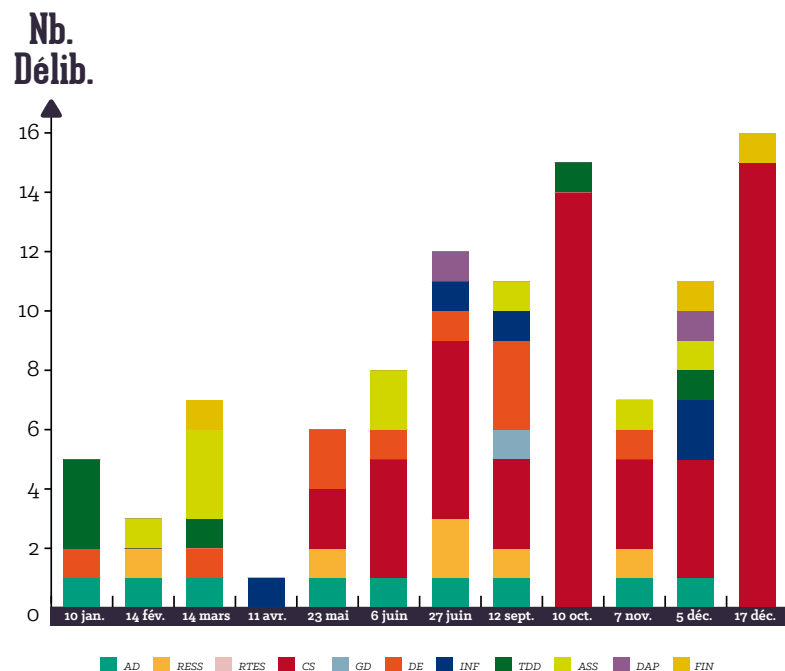
Ces procès-verbaux sont publiés sur l'Extranet dédié aux élus.

Enfin, l'article L.5211-46 du Code général des collectivités territoriales précise que "toute personne physique ou morale a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux des organes délibérants des établissements de coopération intercommunale, des budgets et des comptes de ces établissements ainsi que des arrêtés de leur président. Chacun peut les publier sous sa responsabilité."

▶ RÉPARTITION DES DÉLIBÉRATIONS PAR SÉANCE DU BUREAU ET DU CONSEIL ET PAR DIRECTION



▶ CONSEIL DE COMMUNAUTÉ 2013 - NOMBRE DE DÉLIBÉRATIONS PAR SÉANCE - RÉPARTITION PAR POLITIQUE OU DOMAINE



L'ESSENTIEL

- > **ÉVOLUTION** de la représentation des conseillers au sein du conseil communautaire en 2014
- > **EXTENSION** de la dématérialisation du contrôle de légalité aux contrats et conventions
- > **RATIONALISATION** de la procédure du contrôle de légalité des actes
- > **DÉPLOIEMENT** du parapheur électronique aux décisions du président
- > **ÉLABORATION** d'un guide des process du pôle Marchés
- > **OUVERTURE** d'un accès dématérialisé aux marchés notifiés
- > **PARTICIPATION** aux journées de l'achat responsable dans le cadre du Réseau régional sur l'éco responsabilité et le développement durable (RREDD), à Lyon
- > **PRÉSENTATION** de l'action de l'AggLO à la conférence "Les clauses sociales dans les marchés publics : quels enjeux, quels dispositifs ?" à Orléans
- > **PROCÉDURE DE DIALOGUE** compétitif et un concours de maîtrise d'œuvre pour des projets d'envergure
- > **PROGRAMMATION** annuelle pour une meilleure rationalisation des achats.



UNE COMMUNICATION DIRECTE,
EFFICACE AU SERVICE DES PROJETS ET

tournée vers les habitants

La stratégie de communication de l'Agglo a pour mission principale de valoriser les compétences de l'Agglo et de mettre en avant les réalisations dans le cadre de son Projet d'Agglo. Elle est développée en lien étroit avec les directions opérationnelles et fonctionnelles ainsi que les communes pour informer les publics cibles. Tour à tour pédagogique, informative, participative... la communication de l'Agglo a toujours pour motivation l'information de l'utilisateur.

UNE COMMUNICATION POUR LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

Malgré les contraintes pré-électorales auxquelles était soumise l'Agglo en raison des élections municipales de mars 2014, la collectivité a mené des actions d'information sur des problématiques du quotidien, montrant à quel point l'Agglo s'ancre dans la vie de tous les jours des habitants.

LE FESTIVAL DE LOIRE, UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

S'il est un événement à ne pas manquer pour rencontrer un grand nombre d'habitants de l'Agglo, c'est bien le Festival de Loire. Plus de 600 000 personnes se sont promenées le

Chiffres CLÉS

3 000

participants à VéloTour
traversant le site de la
Direction de la gestion
des déchets

2 141

personnes reçues sur
le stand Agglo du
Festival de Loire

2 116

personnes
renseignées sur le
stand "Ma cuisine
zéro gaspi"

696

marquages vélo

647

composteurs
distribués sur les
réunions publiques

54

contacts
économiques
sur le SIMI



long des quais de la Loire durant cinq jours. Le stand réalisé par l'Agglo à l'occasion du Festival de Loire qui s'est déroulé en septembre 2013 est bien représentatif de sa volonté de témoigner de sa proximité avec les habitants. L'idée était de montrer comment, tout au long de la journée, l'Agglo intervient :

- à 7 h, l'eau de la douche est évacuée par les réseaux d'assainissement,
- à 8 h, le bus du réseau TAO emmène l'habitant à son travail,
- à 13 h, on peut déjeuner dans un des restaurants inter-entreprises installé sur un des parcs d'activités de l'Agglo,
- le soir, rendez-vous est pris pour faire des travaux de rénovation de sa maison subventionnés par l'Agglo,
- après le dîner, il faut sortir ses poubelles,
- et le week-end, une petite balade s'impose sur les bords de Loire fraîchement rénovés.

À la manière d'une exposition dans un musée, un cheminement dans le stand montrait cette présence au quotidien par des tableaux représentatifs et illustrés de chiffres clés, la visite était accompagnée d'un livret reprenant l'ensemble des informations.

LA SENSIBILISATION AU TRI EN LIGNE DE MIRE

L'Agglo gère la collecte des déchets et travaille à proposer un service efficace et de qualité. Sur cette politique, l'objectif recherché est de réduire le poids des déchets et d'améliorer le tri effectué par les habitants. Des efforts doivent être consentis sur ce dernier point, c'est pourquoi trois campagnes ont été menées durant l'année 2013 sur des cibles ou des problématiques bien précises.

► LE TRI DU VERRE

Les tonnages collectés ne sont pas encore suffisants, il faut donc créer le réflexe auprès des habitants pour qu'ils trient leurs bouteilles et bocaux en verre et les déposent dans les points d'apport volontaire ou dans les bacs spécifiques pour ceux qui bénéficient de cette collecte en porte à porte. La campagne rappelait également le partenariat qui existe entre la collecte de verre et la Ligue contre le cancer : 1 euro reversé pour chaque tonne de verre collectée.

► LE TRI ET LES JEUNES

Un partenariat avec le BTS Communication de l'AFTEC a été conclu pour que les étudiants réunis en mini-agences produisent eux-mêmes des propositions d'axes de communication. Au final, c'est la campagne "I Love my poubelle" qui a été choisie et déployée. Elle était constituée d'une affiche avec un visuel particulièrement impactant et direct, d'un flyer dont les situations sont bien spécifiques à la cible

(que faire de ses déchets après une soirée filles, révisions, foot, potes...) et d'une mini-série vidéo dont les scénarios ont été écrits et joués par les jeunes eux-mêmes pour une diffusion par les réseaux sociaux.

► LES BORNES TEXTILES

Pour finir l'année 2013 et la sensibilisation au tri, l'implantation de 50 bornes "textiles" a été accompagnée d'une campagne incitant les habitants à trier leurs habits, linges de maison, chaussures, jouets. L'objectif est de détourner ces flux de déchets ménagers résiduels afin de les valoriser selon leur état. Le discours était axé sur le geste solidaire réalisé par cette action de tri car cette opération est corrélée à l'insertion par l'emploi au travers des postes créés pour le ramassage des ballots de linges déposés dans les bornes et l'ouverture d'une plateforme de tri.

OBJECTIF : CHANGER LES COMPORTEMENTS

La plupart du temps, la communication est informative. Mais celle de l'Agglo a pour ambition d'aller au-delà en devenant quand il le faut pédagogique. Deux sujets ont pris ce parti en 2013, le but de ces deux campagnes était bien de modifier les comportements des habitants par une prise de conscience d'une situation particulière.

Dans la compétence Mobilité et transports urbains, une préoccupation majeure s'est imposée : les mauvais comportements de certains usagers des trams et bus. Avec pour objectif d'offrir un service de qualité et un cadre sécurisant, la parole devait être prise sur ce sujet. Cette campagne s'est organisée en deux temps. Une première période a été consacrée à la collecte des témoignages, plusieurs canaux de communication ont été utilisés : les réseaux sociaux, un répondeur téléphonique ainsi qu'une adresse e-mail. L'étude de ces témoignages a permis d'identifier les plus récurrents. C'est sur cette base que la campagne a été montée : quatre situations ont été mises en avant avec un discours complice plutôt que moralisateur.

"La lingette est le cholestérol des réseaux d'assainissement !" Les habitants ne se doutent pas, quand ils utilisent des lingettes, mentionnées à tort "biodégradables", qu'ils endommagent les réseaux d'assainissement et risquent de provoquer des pollutions dans les milieux naturels... C'est cette information que devait faire passer la campagne dite "Lingettes" menée en fin d'année 2013. Celle-ci, grâce à un esprit un peu décalé et un visuel très fort, a bénéficié d'une grande visibilité. De nombreux bailleurs et établissements recevant du public (scolaires notamment) ont sollicité des affiches afin de relayer l'information, subissant eux-mêmes des dégâts dans leurs installations sanitaires du fait de l'utilisation des lingettes. Les chiffres de tonnages de lingettes récupérées dans les réseaux seront un bon moyen d'évaluer l'impact de la campagne.

POSER LES BASES D'UN RAYONNEMENT PLUS FORT

DÉPLOIEMENT DE LA MARQUE TERRITORIALE LOIRE&ORLÉANS

En préparation depuis 2010, la démarche de marketing territorial est véritablement née au début de l'année 2013. Avec la présentation à la presse par tous les acteurs impliqués de la marque de territoire issue des réflexions, "Loire&Orléans vous donne le vrai" était officiellement lancée.

Volontairement positionnée sur l'axe "Développement économique", cette bannière s'est déployée dans les médias nationaux, généralistes ou économiques, au deuxième semestre 2013.

Un plan média complet, web, radio, presse écrite, a permis à la marque de se faire connaître auprès des décideurs, il s'est déroulé de septembre à décembre.

Parallèlement, un site Internet a été créé et la volonté d'éditer un magazine économique commun actée.

En fin d'année 2013, les budgets ont été revotés à l'identique pour poursuivre la communication autour de la marque, partant du principe que celle-ci avait besoin de plusieurs années pour s'imposer au niveau national.



ZOOM SUR

LA COMMUNICATION INTERNE

L'Agglo dispose au sein de ses équipes opérationnelles et "support" de compétences qu'elle entend valoriser et fédérer autour de son projet. Ainsi, des outils à la base conçus pour mieux faire connaître l'Agglo peuvent être utilisés à des fins de valorisation interne. La web-série "Ça c'est l'Agglo" en est un bon exemple. Au travers de six épisodes diffusés en 2013, Hugo, le reporter de l'Agglo, est allé à la rencontre des agents pour comprendre leurs missions dans le quotidien des habitants.

Acteurs, les agents de l'Agglo le sont également dans l'Aggloosphère, le journal interne de la collectivité. Réunis dans un comité de rédaction, ils décident eux-mêmes du contenu du support et réalisent les interviews et enquêtes nécessaires à la rédaction des articles. Ils sont soutenus par la Direction de la communication dans cette tâche et formés régulièrement par des intervenants professionnels extérieurs.

Les événements fédérateurs que sont l'accueil des nouveaux arrivants, la journée du personnel et la soirée des vœux ont réuni une nouvelle fois des équipes soudées et fières de voir leurs projets mis en lumière.

DESSAUX, UN PROJET À 25 ANS

Le projet Dessaux Orléans-Les Aubrais va prendre dans les prochaines années une grande ampleur au niveau de tous les services de l'Agglo. Toutes ses compétences vont être mobilisées : mobilité, infrastructures, environnement, développement économique. En termes de communication, les premières réflexions sur la stratégie à adopter ont été posées. L'une des actions prioritaires à mettre en place a été, en 2013, le lancement de la recherche d'un nouveau nom pour ce projet et pour ce quartier en devenir.

Pierre angulaire de la future communication autour du projet, le choix du nom va déterminer ensuite l'orientation graphique et tous les outils de communication qui vont être utilisés pour informer en premier lieu les riverains, qu'ils soient particuliers ou professionnels et séduire les investisseurs.

LE CFA FÊTE SES 40 ANS

Toujours en quête de nouveaux élèves et d'entreprises associées à ses formations, le Centre de formation d'apprentis de l'Agglo a eu, en 2013, une belle opportunité de communication. Ouvert en 1973, il fêtait alors ses 40 ans.

Pour cette occasion, la prise de position en termes de communication a été "d'occuper le terrain" durant une semaine plutôt que de distiller des événements. Marquer un grand coup, tel était l'objectif.

Ainsi, se sont successivement déroulés la soirée de remise des diplômes dans un esprit plus jeune, plus moderne et plus festif – les premiers concernés ont apprécié – des portes ouvertes sur place, une conférence sur une thématique des plus adéquates : "La génération Y et le travail", un geste symbolique pour le démarrage des travaux d'agrandissement de l'établissement.

Cette semaine bien remplie a été accompagnée d'un plan média et d'une bonne couverture presse.

**Mieux vaut...
AVOIR
LA CLASSE**
plutôt que salir les sièges avec ses godasses !

www.agglo-orleans.fr

Citoyens sur toute la ligne !

L'Agglo met en œuvre une
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat **OPAH 2011 - 2015**

**RISQUE
D'INONDATION**
Bénéficiez d'un
DIAGNOSTIC GRATUIT
de votre logement !

CONTACT
Urbanis
1 rue des Miroirs
45000 Orléans
T. 02 38 54 03 15
M. 02 38 54 03 15
E-mail : inform@urbanis.fr

www.agglo-orleans.fr

CULTIVEZ LA PROXIMITÉ

**SEMAINE
DES MARCHÉS
du 10 au 16 juin 2013**

L'Agglo vous invite sur son stand
« Ma cuisine Zéro Gaspi ».
Venez découvrir et partager des astuces
pour consommer mieux et jeter moins !

En partenariat avec l'Association des Marchés de l'Agglo et de la présence de l'Agglomération de Montoire et les communes de l'Agglo

Retrouvez la liste des marchés de l'Agglo et de la présence de l'Agglomération de Montoire sur **www.agglo-orleans.fr**

www.agglo-orleans.fr

**I ♥ MY
MY**

**Vas-y
TRIE !**

www.agglo-orleans.fr

Seul on est créateur, accompagné on devient entrepreneur.

**10
ANS**

**Salon de la Création
& Reprise d'Entreprises**

Venez tester votre projet !

Entrée gratuite
Programme et inscriptions sur
www.reseaucreation45.com

**28 & 29 Novembre,
Salle Montisson,
St Jean le Blanc**

www.agglo-orleans.fr

**Restez
connectés
avec
l'Agglo**

une web-série, "Ça, c'est l'Agglo !"
à retrouver sur les chaînes Youtube et Dailymotion de l'Agglo

une page Facebook
www.facebook.com/AggloOrleans

un site institutionnel
www.agglo-orleans.fr

une application smartphones
téléchargeable gratuitement sur App-Store et Play Store

www.agglo-orleans.fr

**soyez solidaires
Triez votre
verre**

**1 tonne
de verre
permet de réaliser
100% du mobilier
gratuitement
sur App-Store
et Play Store**

Le tri du verre :
un geste pour la terre,
une action contre le cancer !

www.agglo-orleans.fr

HUGO **REPORTER** **MARRANT**

**Vous vous demandez
qui je suis ?**
Retrouvez-moi dans
la web-série de l'Agglo
sur
www.agglo-orleans.fr

SYMPATHIQUE **CURIEUX**

Ca, c'est l'Agglo!

www.agglo-orleans.fr

Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

**L'Agglo à vélo
2013**

**NOUVELLE
VERSION**
+ simple
+ pratique

Carte des itinéraires cyclables

**Disponible
gratuitement**
au siège de l'Agglo
dans les 22 mairies de l'Agglo,
à l'office de tourisme
d'Orléans...

Retrouvez la liste complète
des points de distribution sur :
www.agglo-orleans.fr

**Soyez solidaires,
Recyclez vos affaires !**

Textile **Linge de maison** **Chaussures**

**Dans les bornes-textiles proches de chez moi,
je recycle mes vêtements !**

**Je suis un vêtement
recyclable !**

- Je fais le tri dans mon armoire,
- J'aide ceux qui en ont besoin,
- Je crée des emplois,
- J'économise des matières premières.

Renseignements : **www.agglo-orleans.fr** / T. 02 38 56 30 20

Electronique
Electrotechnique
Immobilier
Ebénisterie
Tourisme
Commerce
Services
Vente

**CFA de
l'Agglo**

**40 ans
de réussite
par l'apprentissage**

Conférence par Pierre DRELON, sociologue
Les jeunes générations et le monde du travail :
les clés d'un partenariat gagnant
Jeudi 14 novembre à 18h00 à Polytech'Orléans
entrée libre

**Journées Portes Ouvertes
et exposition au CFA**
Vendredi 15 novembre de 13h30 à 17h30
du 18 au 22 novembre de 9h à 12h - 13h30 à 17h

Le programme complet
des 40 ans du CFA de l'Agglo sur :
www.cfa.agglo-orleans.fr

L'ESSENTIEL

**DES CAMPAGNES
DE COMMUNICATION 2013**

- > Série Vidéo "Ça, c'est l'Agglo !"
- > Sensibilisation au tri du verre
- > Semaine des marchés
- > Comportements citoyens
- > Bornes Textiles
- > Salon de la Création et Reprise d'Entreprises
- > 40 ans du CFA
- > Sensibilisation des étudiants au tri

**Chiffres
CLÉS**

128 000
lettres de l'Agglo
diffusées chaque
trimestre

176 000
visites du site Internet

Plus de
900
fans de la page
Facebook



Mission Proximité : au plus près des usagers

ZOOM SUR

QUALIPROX

C'est avec cet objectif d'améliorer la relation avec l'utilisateur que la brigade de proximité QualiProx a vu le jour fin 2012. Constituée d'une équipe de cinq agents en situation de reclassement, ce qui permet également de favoriser la politique de maintien dans l'emploi voulue par nos élus, elle patrouille sur le territoire de l'agglomération, relève les dégradations du mobilier urbain sur l'espace public et les signale au service compétent en charge de l'intervention.

QualiProx a ainsi permis d'améliorer la réactivité des services opérationnels et de diminuer le délai d'intervention nécessaire à la résolution des anomalies signalées, cela dans l'intérêt d'améliorer la qualité de l'espace public dans lequel vivent, travaillent et se déplacent les habitants de l'AggLO.

La mission Proximité, instituée au début de l'exercice 2013, regroupe quatre entités : l'accueil de l'Espace Saint-Marc, le centre funéraire des Ifs, la brigade de proximité QualiProx et le service Documentation/Archives..

Le rôle de ce nouveau pôle consiste à superviser les services qui la composent en recentrant leurs missions autour d'une définition élargie de la notion de proximité :

- proximité à l'utilisateur,
- proximité aux communes,
- proximité aux agents de la collectivité.

Chiffres
CLÉS

24 000
appels téléphoniques
traités par l'accueil

9 000
personnes
accueillies
physiquement

800
anomalies
signalées
par QualiProx

1 300
crémations
réalisées au
Centre Funéraire



LA BRIGADE VERTE, EN ACTION POUR

des aménagements paysagers de qualité

Afin de maintenir une activité professionnelle pour des agents déclarés inaptes à leur poste de travail, la Brigade verte a été créée en septembre 2012.

Composée de 3 agents en 2013, elle prend en charge les missions de tonte, ramassage de feuilles, débroussaillage, aménagement des espaces verts, salage et déneigement sur différents sites de l'AgglO : le crématorium, la STEP d'Orléans La Source, les bases sud et nord de la direction de la Gestion des Déchets, le site de la direction de l'Assainissement à La Chapelle Saint Mesmin et les aires d'accueil des gens du voyage.

Ces agents ont reçu une formation sur l'entretien et la création d'espaces verts. Le dispositif sera renforcé par d'autres agents en situation d'inaptitude dans leur métier initial.





2013
RAPPORT
financier

P A R T I E

03

76

LES GRANDS ÉQUILIBRES ET CHIFFRES CLÉS

80

LES RESSOURCES 2013

81

LES DÉPENSES 2013

82

LA DETTE ET LA GESTION FINANCIÈRE

84

L'ORGANISATION, LE MANAGEMENT,
LES PROJETS ET L'ACTIVITÉ COMPTABLE

LES GRANDS ÉQUILIBRES ET CHIFFRES CLÉS

Pour l'exercice 2013, les masses budgétaires gérées par l'Agglo sont réparties entre 11 budgets : **le budget principal** (activités générales de l'Agglomération), **le budget de l'Assainissement**, **le budget Transports**, huit budgets annexes retraçant les activités de service public que la réglementation prévoit d'isoler au sein de budgets spécifiques (ex. : centre de formation d'apprentis, pépinières d'entreprises..., deux budgets de zones d'aménagement concerté).

Au terme de l'exercice 2013, et pour l'ensemble des budgets de l'Agglo, les recettes représentent **437,6 M€** et les dépenses **384,7 M€** (hors opérations d'ordre).

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DÉGAGÉE EN 2013

La capacité d'autofinancement (épargne disponible) est obtenue en retranchant des recettes réelles de fonctionnement la totalité des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi que le montant de remboursement en capital des emprunts (dépense d'investissement).

De 2012 à 2013, l'épargne nette est en léger recul. Cette évolution, conforme à la stratégie financière définie pour le mandat, est liée à la progression du remboursement de la dette souscrite pour la réalisation des investissements, notamment pour financer la réalisation de la seconde ligne de tramway.

Il convient de rappeler que le budget principal contribue à l'équilibre du budget Transports, budget qui regroupe l'ensemble des dépenses relatives au réseau de transport urbain et ne peut s'équilibrer par ses propres recettes. Pour 2013, la contribution du budget principal au financement du réseau de transport urbain s'établit à 28 M€, contre 26,90 M€ en 2012.

CUMUL 9 BUDGETS (hors budgets de ZAC)	CA 2012 (en M€)	BP 2013 (en M€)	CA 2013 (en M€)	ÉVOLUTION 2012/13 (en %)
Recettes courantes de fonctionnement	332,87	333,48	335,72	+ 0,9
- Dépenses courantes de gestion	253,40	261,44	257,36	+ 1,6
Épargne de gestion	79,47	72,04	78,36	- 1,4
- Intérêts de la dette (CT + LT + ICNE)	16,84	19,34	15,06	- 10,6
- Dépenses exceptionnelles	2,28	0,35	1,63	- 28,7
+ Produits exceptionnels	7,06	3,13	4,59	- 34,9
Épargne brute	67,41	55,49	66,27	- 1,7
- Remboursement de capital	39,21	41,43	41,13	+ 4,9
Épargne nette/Autofinancement	28,20	14,07	25,14	- 10,9

CHIFFRES ET RATIOS

En application de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, la situation financière d'une collectivité est synthétisée par un ensemble de ratios figurant dans son compte administratif.

Les ratios publiés dans le compte administratif 2013 de l'Agglomération, s'établissent ainsi :

RATIOS	2013 (en %)	2012 (en %)
Dépenses de personnel ² / dépenses réelles de fonctionnement ²	8,47	8,19
Dépenses réelles de fonctionnement ² + remboursement annuel de la dette en capital ² / recettes réelles de fonctionnement ²	93,21	94,70
Dépenses d'équipement brut ² / recettes réelles de fonctionnement ²	11,09	17,61
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement ²	101,64	108,66

RATIOS (/population)	2013 (en €)	2012 (en €)
Dépenses réelles de fonctionnement ²	657,79	661,40
Produit des impositions directes	347,65	339,43
Recettes réelles de fonctionnement ²	776,08	766,75
Dépenses d'équipement brut ²	86,03	135,04
Encours de la dette ²	788,81	833,17
Dotations globales de fonctionnement ²	170,00	173,56

2. Budget principal uniquement.

POTENTIEL FISCAL PAR HABITANT¹

Agglo
597,97 €*

Moyenne des EPCI de même catégorie
447,67 €*

1. Le potentiel fiscal mesure la richesse fiscale potentielle d'un territoire en appliquant aux bases fiscales de ce territoire le taux moyen national de chaque impôt (cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation et taxes foncières).

* Source : fiche DGF 2013.

LES RESSOURCES

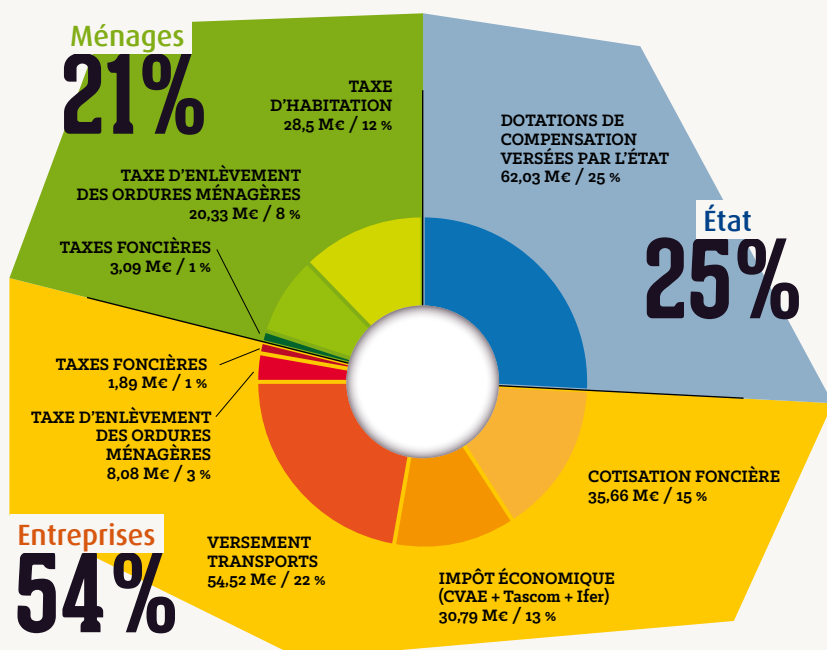
2013

COMMENT EST FINANCÉE L'AGGLO ?

	RECETTES 2013 (en M€)	RECETTES 2012 (en M€)	ÉVOLUTION 2012/13 (en %)
Dotations de compensation versées par l'État	62,0	63,1	- 1,7
Cotisation foncière des entreprises	36,6	35,2	+ 4,0
Impôt économique (CVAE + Tascom + Ifer)	29,9	27,9	+ 7,0
Taxe d'habitation	28,5	27,6	+ 3,4
Taxes foncières	5,0	5,1	- 2,8
Sous-total fiscalité locale	162,0	158,9	+ 2,0
Versement transports	54,5	54,7	- 0,4
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	28,4	27,6	+ 3,0
Sous-total taxes locales	244,9	241,1	+ 1,5
Reprise des résultats antérieurs	57,9	49,7	+ 16,4
Participations entre budgets (dont participation au budget transports)	33,9 28,0	31,1 26,9	+ 9,0 + 4,1
Redevance d'assainissement	25,6	26,3	- 2,6
Emprunt	20,6	58,7	- 64,9
Dotations (dont dotation globale de fonctionnement versée par l'État)	13,7	17,3	- 20,7
Produit des services et du domaine (facturations aux usagers)	11,5	12,8	- 10,3
Opération de gestion* (dette, inventaire,...)	9,7	22,7	
Subventions reçues (État, autres collectivités et institutions)	9,2	26,3	- 64,9
Autres recettes	5,9	6,4	- 6,8
Cessions et recettes exceptionnelles	4,6	7,2	- 36,0
Sous total autres recettes	192,7	258,5	- 25,4
TOTAL	437,6	499,7	- 12,4

* Dont opération comptable d'inventaire 20 Me.

► RÉPARTITION DES IMPÔTS ET DES TAXES LOCALES : 244,9 M€



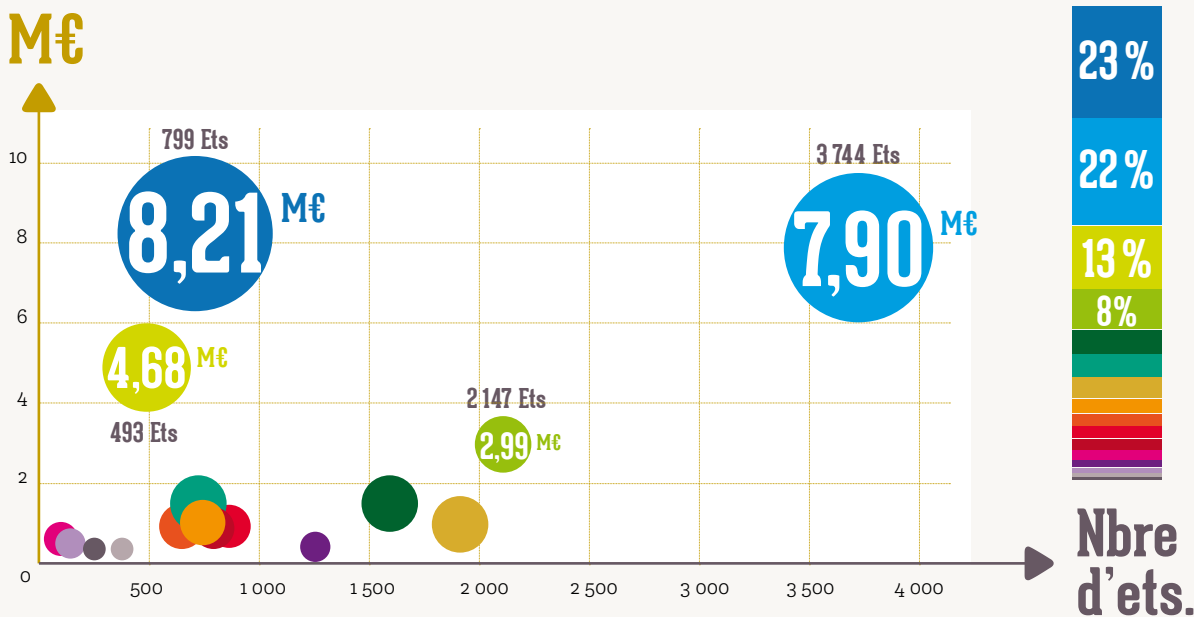
L'AggLO reverse 80,26 M€ (soit 50 % des impôts locaux) à ses communes membres au titre de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

En 2013, l'AggLO a contribué au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 0,382 M€, contre 0,132 M€ en 2012.

Ce dispositif institué en 2012 vise à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à d'autres, considérées comme moins favorisées. Cette péréquation au sein du bloc communal se met en place progressivement : 150 millions d'euros en 2012, 360 millions d'euros en 2013, 570 millions d'euros en 2014, 780 millions d'euros en 2015 pour atteindre à partir de 2016, et chaque année, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales (1 M€), ce qui conduit, toutes choses égales par ailleurs, à une multiplication par 6 à l'horizon 2016 des montants prélevés en 2012.

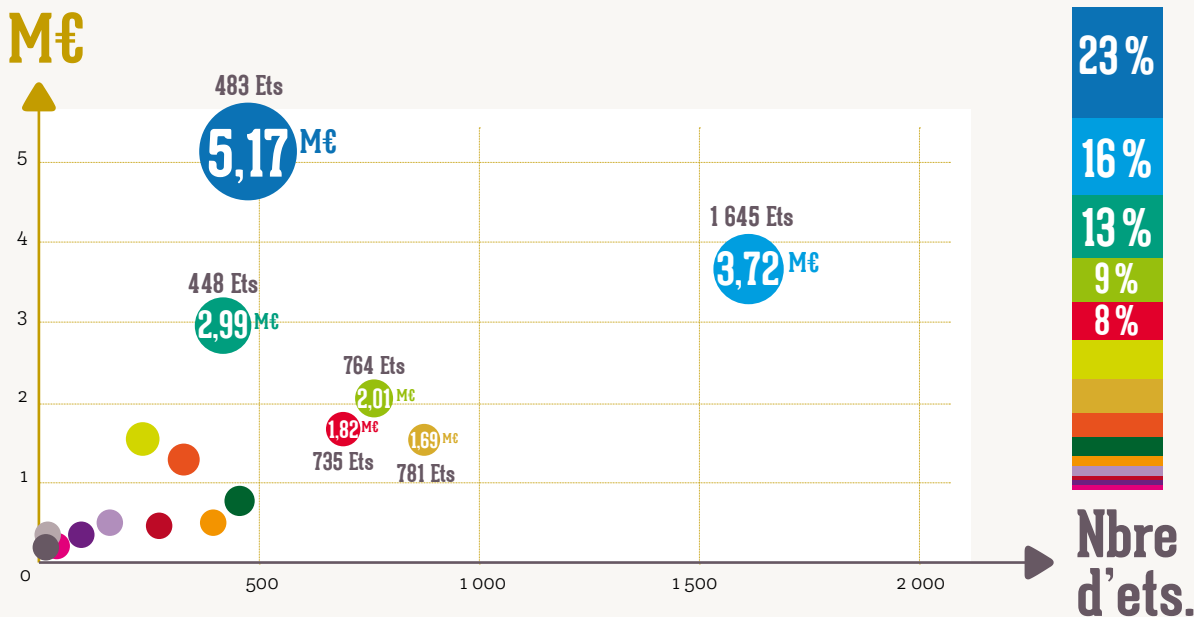
LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE

GRAPHE N°1 - COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) 2013
 ► RÉPARTITION ET CONCENTRATION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



La contribution économique territoriale est composée de la CFE (payée par toutes les entreprises) et de la CVAE (payée par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 €).

GRAPHE N°2 - PRODUIT DE COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE) 2013
 ► RÉPARTITION ET CONCENTRATION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

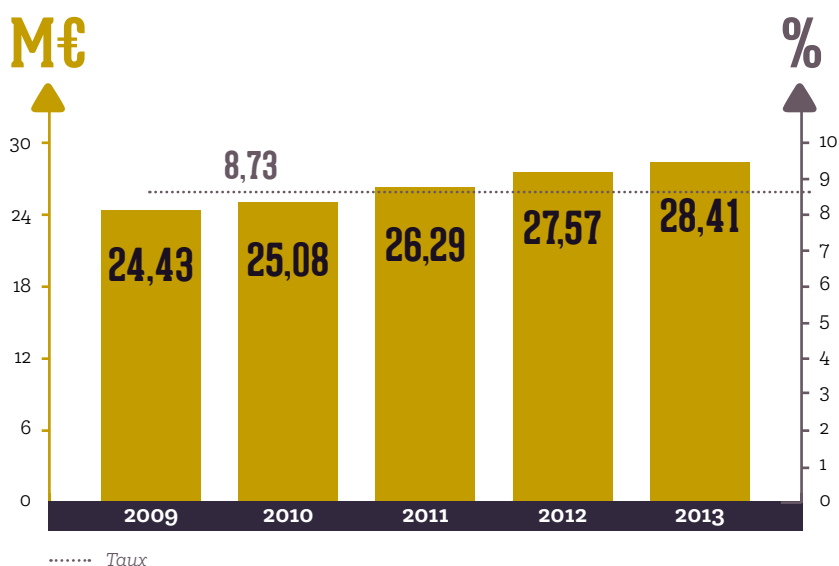


- C Industrie
- G Commerce
- H Transports et entreposage
- M Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Q Santé humaine et action sociale
- K Activités financières et d'assurance
- F Construction
- I Hébergement et restauration
- J Information et communication
- N Activités de services administratifs et de soutien
- L Activités immobilières
- E Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution
- S Autres activités de services
- D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- P Enseignement
- R Arts, spectacles et activités récréatives
- A Agriculture, sylviculture et pêche
- O Administration publique
- B Industries extractives

LES AUTRES TAXES LOCALES

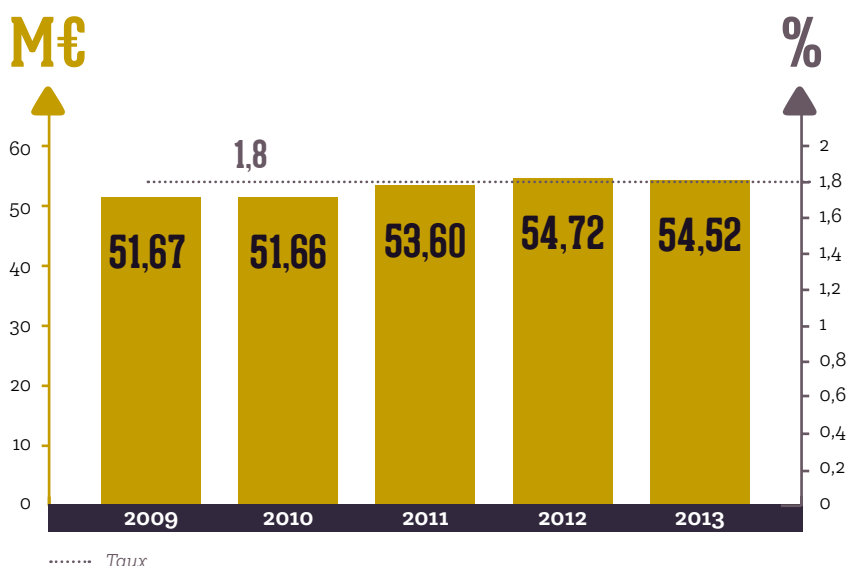
► LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Elle est perçue sur les rôles d'imposition de taxe foncière et assise sur la valeur locative foncière. Elle finance les charges de collecte et de traitement des déchets ménagers ou assimilés. Le produit perçu en 2013 s'élève à 28,41 M€ pour un taux de 8,73 %, inchangé depuis 2005.



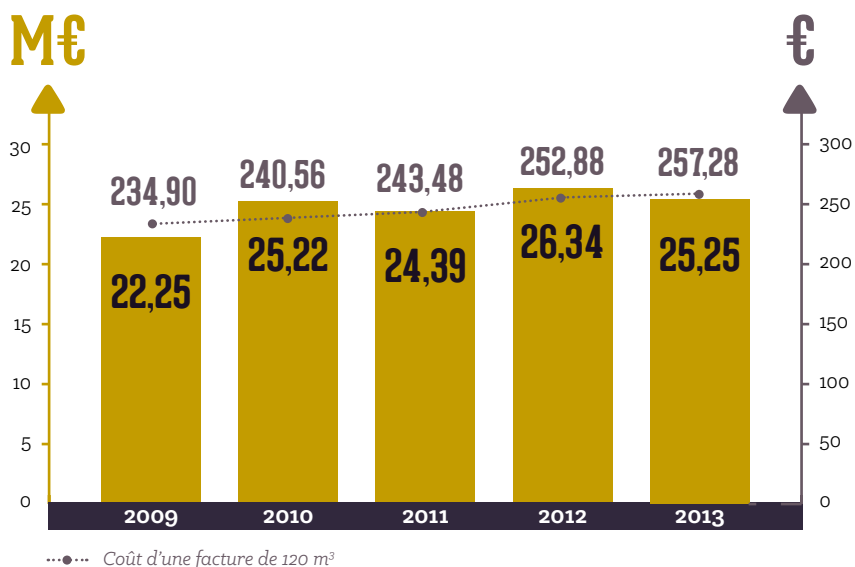
► LE VERSEMENT TRANSPORTS

Il est payé par les employeurs (entreprises et administrations) de plus de 9 salariés. Cette taxe est affectée au financement des transports en commun (déplacements des salariés pour se rendre sur leur lieu de travail). En 2013, le produit du versement transports s'élève à 54,52 M€, pour un taux de 1,80 %, inchangé depuis 2008.



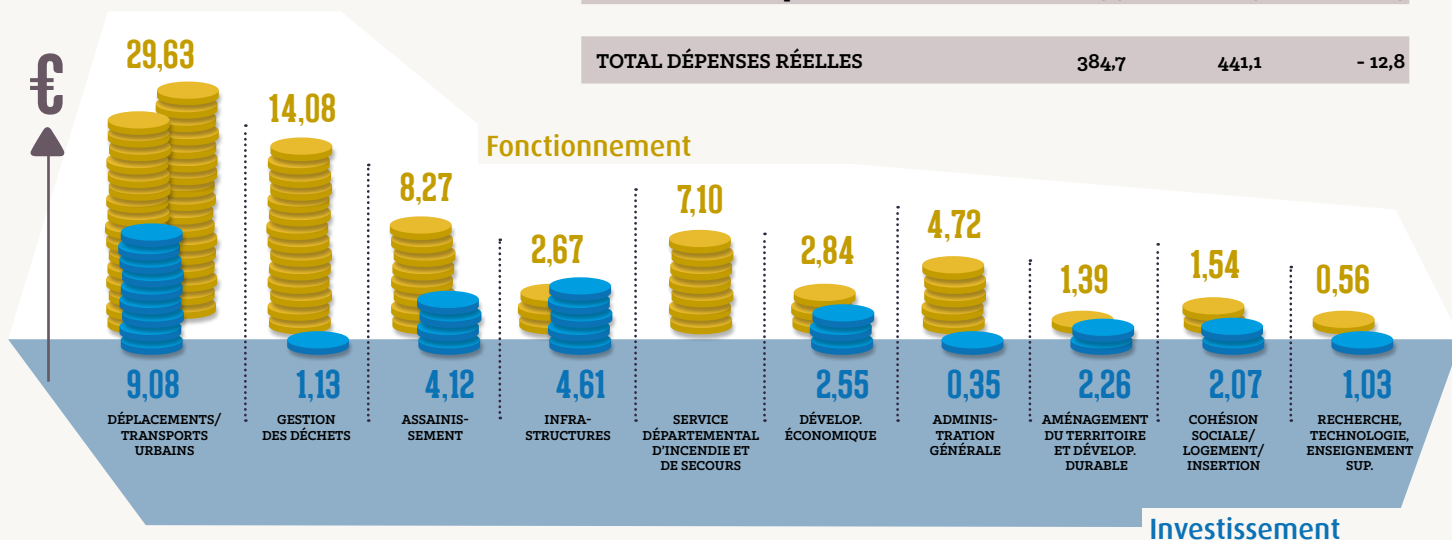
► LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Elle est destinée à financer les dépenses de collecte et de traitement des eaux usées. Payée par les particuliers et les entreprises, son montant est assis sur la consommation d'eau potable de chaque usager. En 2013, le tarif comprend une part variable de 1,79 € HT/m³ et une part fixe de 15,58 € HT par an. En 2013, le produit de la redevance d'assainissement s'élève à 25,65 M€.



**LES PRINCIPAUX PROJETS
D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉS
EN 2013 :**

- > **ACHÈVEMENT** de la ligne B du tramway
- > **PROJET** gare-centre Bus
- > **TRAVAUX** d'accessibilité du réseau de transports urbains
- > **POURSUITE** du projet Dessaux
- > **REQUALIFICATION** du site Quelle
- > **AMÉNAGEMENTS** de parc d'activités, développement de services dans les parcs (notamment ZAC des Varannes et ZAC des Guettes)
- > **RESTRUCTURATION** de la pépinière d'entreprises du Moulin
- > **DÉBUT DES TRAVAUX** d'extension du centre de formation d'apprentis
- > **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT** et de voirie : boulevard Victor Hugo à Olivet, RD2020 à Orléans, RN20 Nord à Orléans, bretelle Pierre Heuslin à Saint Jean le Blanc, itinéraires cyclables
- > **ACHÈVEMENT** des travaux de la station d'épuration de l'île Arrault, du bassin d'orage du clos Aubert à Saint Prvé Saint Mesmin et du bassin de la Chillesse à Saint Jean de la Ruelle. Travaux sur les réseaux d'assainissement, aménagement du bâtiment d'exploitation du service assainissement à La Chapelle Saint Mesmin

▶ AVEC 100 €, L'AGGLO FINANCE :

LES DÉPENSES 2013
▶ LES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2013 S'ÉTABLISSENT À 384,7 M€

	DÉPENSES 2013 (en M€)	DÉPENSES 2012 (en M€)	ÉVOLUTION 2012/13 (en %)
Dépenses d'équipement			
Déplacements - Transports urbains	18,3	61,3	- 70,1
Infrastructures	9,3	8,8	+ 6,0
Assainissement	8,3	14,0	- 40,7
Développement économique	5,1	9,3	- 44,6
Aménagement du territoire et développement durable	4,5	6,9	- 34,4
Cohésion sociale - Logement - Insertion	4,2	4,3	- 2,1
Gestion des déchets	2,3	4,3	- 47,9
Recherche, technologie, enseignement sup.	2,1	2,2	- 7,6
Administration générale	0,7	0,6	+ 20,5
Sous-total dépenses réelles d'équipement	54,8	111,7	- 51,0
Dépenses de fonctionnement			
Déplacements - Transports urbains	59,7	59,3	+ 0,6
Gestion des déchets	28,3	28,5	- 0,7
Assainissement	16,7	15,2	+ 9,7
Service départemental d'incendie et de secours	14,3	14,2	+ 0,9
Administration générale	9,5	9,0	+ 4,4
Développement économique	5,7	5,7	+ 0,8
Infrastructures	5,4	4,7	+ 14,8
Cohésion sociale - Logement - Insertion	3,1	3,1	+ 1,5
Aménagement du territoire et développement durable	2,8	2,4	+ 16,9
Recherche, technologie, enseignement sup.	1,1	1,2	- 7,5
Prise en charge CFE		1,8	- 100,0
Sous-total dépenses réelles de fonctionnement	146,6	145,0	+ 1,1
Reversements aux communes	80,3	80,3	0,0
Remboursement de la dette en capital	41,0	39,6	+ 4,7
Participations entre budgets	33,3	31,1	+ 24,4
(dont participation au budget transports)	28,0	26,9	+ 4,1
Frais financiers (long terme et court terme) y/c ICNE et divers	15,0	16,8	- 10,9
Opération de gestion (dette, inventaire,...)	13,8	16,6	- 19,1
Sous-total autres dépenses	183,3	184,3	- 0,5
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	384,7	441,1	- 12,8

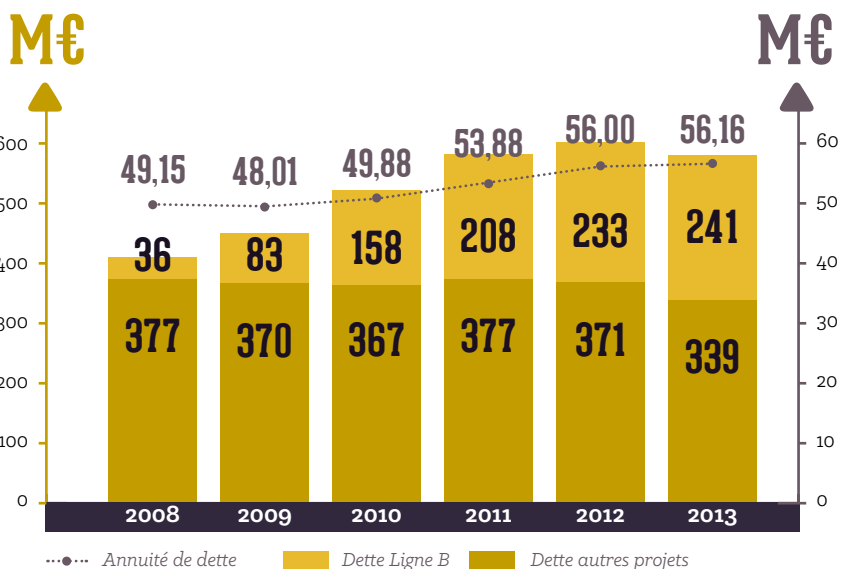
LA DETTE ET LA GESTION FINANCIÈRE

► ENCOURS DE DETTE ET ANNUITÉ DE DETTE 2013

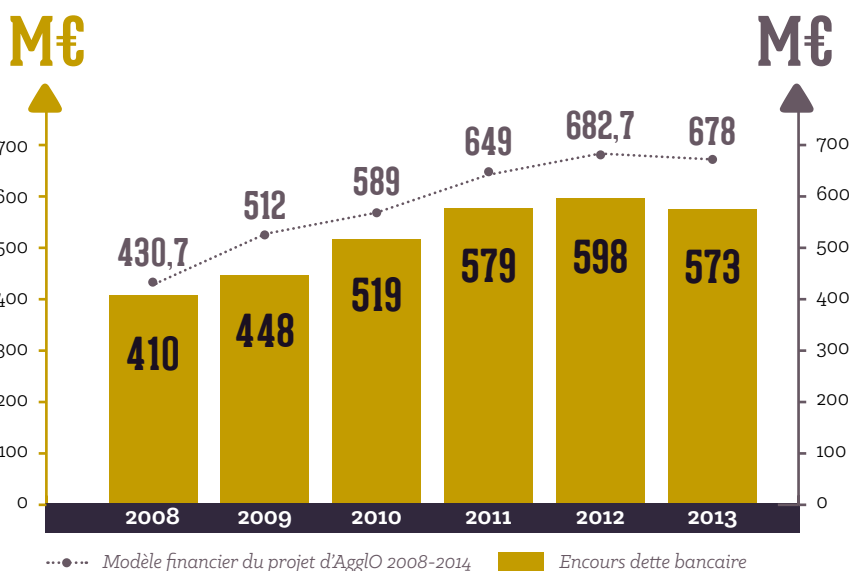
Les 55 M€ d'investissements réalisés en 2013 ont été financés par 20,6 M€ d'emprunt. En 2013, l'AggLO est entrée en phase de désendettement, conformément à la stratégie.

► RATIOS ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

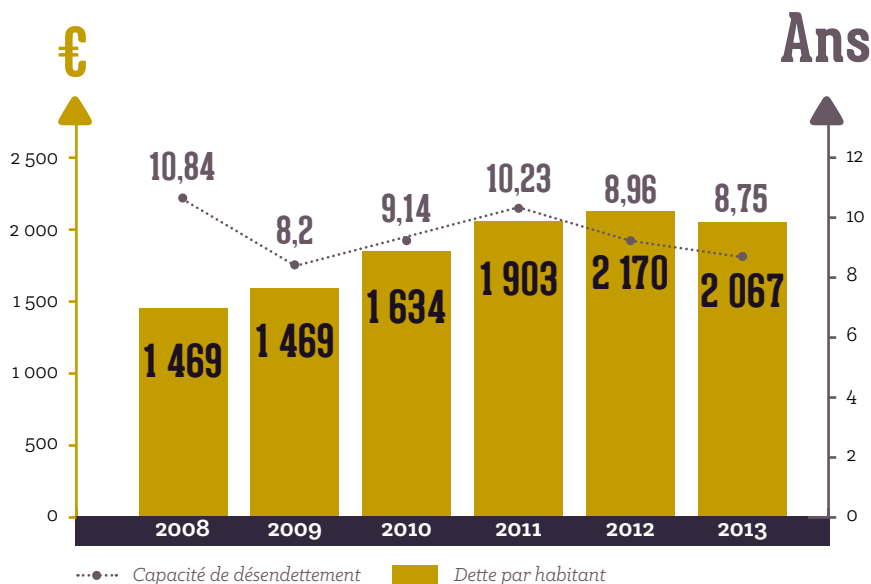
La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique, toutes choses égales par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette.



Au 31/12/2013, l'encours de dette global s'établit à 580 M€, contre 604 M€ en 2012. L'annuité de dette long terme (56,2 M€) est stable par rapport à 2012.



À fin 2013, l'AggLO a réalisé 98 % des projets inscrits au projet d'AggLO 2008-2014. Le niveau d'emprunt réalisé pour financer ces projets est inférieur au modèle financier.

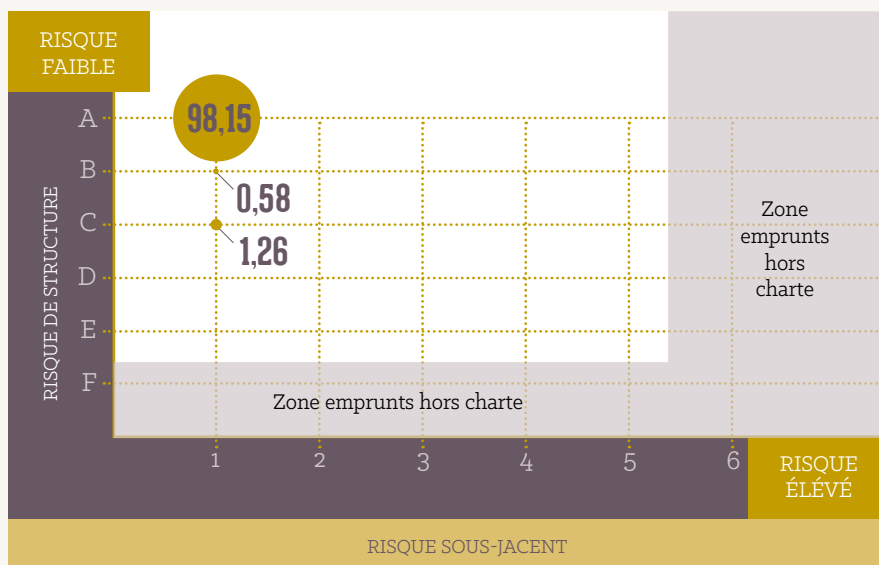


La capacité de désendettement reste inférieure à 15 années, dans la durée, signe d'une situation financière saine et maîtrisée.

GESTION DE LA DETTE

Au 31/12/2013, le **taux moyen** de la dette s'établit à **2,33 %** avec un encours réparti **entre taux fixe (47 %) et taux variable (53 %)**. Dans le cadre de la charte de bonne conduite négociée par l'État avec les établissements bancaires, la charte GISLER classe les prêts des collectivités selon leur niveau de risque. Au 31/12/2013, **98,15 %** de l'encours de dette de l'AggLO est **classé en 1A**, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible.

► RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE



Taille de la bulle : % du capital restant dû (CRD)

LA STRATÉGIE D'ENDETTEMENT ET D'OPTIMISATION DES FRAIS FINANCIERS DE L'AGGLO

repose exclusivement sur la souscription de contrats classiques dont les caractéristiques sont les suivantes :

- emprunts classés 1A avec possibilité de classement jusqu'à 1B ou 1C en fonction des opportunités, mais avec un risque mesuré et compatible avec l'expertise de la direction des finances,
- délai de versement des emprunts permettant à l'AggLO de disposer de fonds en cohérence avec le rythme de paiement des dépenses,
- possibilité d'arbitrer entre taux fixe et taux révisable permettant à l'AggLO d'optimiser en continu la charge de ses frais financiers.

Pour la gestion de sa dette, l'AggLO est accompagnée par un cabinet spécialisé qui :

- assure le suivi quotidien des encours (révision des taux, montant des échéances,...),
- assiste l'AggLO dans l'évaluation de toutes les propositions bancaires reçues lors des consultations lancées pour des emprunts nouveaux ou des opérations de gestion de la dette,
- assure la veille sur les marchés financiers et alerte la collectivité en cas d'opportunités, notamment d'arbitrages entre différents index permettant de réduire le coût de la dette.

GESTION DE TRÉSORERIE

Pour gérer de façon optimale le niveau de la trésorerie, l'AggLO utilise :

- une ligne de crédit de trésorerie de 20 M€ dont l'encours est ajusté quotidiennement en fonction du montant des dépenses mises en paiement et des recettes encaissées ;
- des emprunts prévoyant une phase de mobilisation. Ces tirages ont fait l'objet d'une consolidation en emprunts long terme avant la fin de l'exercice.

En 2013, les intérêts court terme réglés au titre de la gestion de trésorerie se sont élevés à 0,140 M€.

L'ORGANISATION, LE MANAGEMENT, LES PROJETS ET L'ACTIVITÉ COMPTABLE

L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DES FINANCES MUTUALISÉE

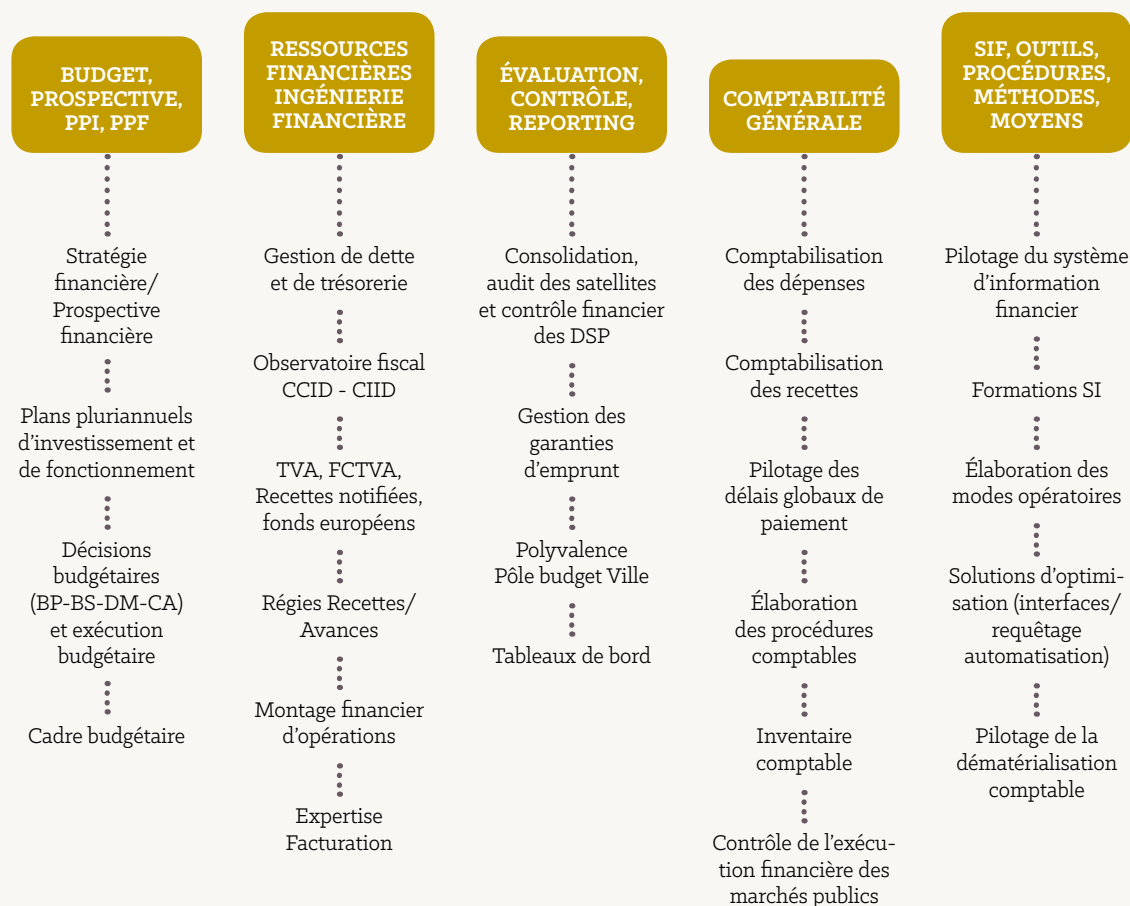
La mutualisation des directions des finances de la ville d'Orléans et de l'Agglo a permis, depuis 2010 :

- de développer un niveau d'expertise en adéquation avec les projets et la stratégie de chaque collectivité,
- d'harmoniser les procédures dans un objectif d'amélioration continue de l'efficacité et de la qualité comptable,
- de développer le contrôle et l'audit des satellites, dans un objectif de maîtrise des risques,
- de moderniser les outils de gestion et de développer l'automatisation et la dématérialisation.

Le rôle de la direction des finances mutualisée :

- organiser la fonction financière et élaborer les procédures comptables internes,
- conseiller les élus et les directions générales sur les choix stratégiques en matière budgétaire, financière et fiscale,
- former et animer le réseau des comptables des directions gestionnaires,
- contribuer au montage des projets pour optimiser leur financement (dette, TVA...),
- veiller au respect de la réglementation financière et des procédures comptables internes, contrôler les comptes des satellites pour prévenir les risques.

► LA DIRECTION DE FINANCES MUTUALISÉE EST STRUCTURÉE EN CINQ PÔLES SPÉCIALISÉS



L'ANNÉE 2013 A ÉTÉ PLUS PARTICULIÈREMENT MARQUÉE PAR :

- Le Projet de dématérialisation de la chaîne comptable (PES V2) :
 - refonte de la procédure de gestion de la base tiers, application à la base existante et mise en œuvre du contrôle continu de la base tiers du logiciel comptable (pré requis incontournable pour la dématérialisation de la chaîne comptable),
 - début de déploiement des modules de gestion e-factures et e-commandes, qui permettent la validation des bonds de commandes et le visa des factures de façon dématérialisée.
- L'élaboration d'un diagnostic fiscal "impôts ménages" du territoire communautaire.
- L'initiation de la démarche de partage de logiciels avec les communes de l'AgglO : la mise à disposition du système d'information financier de l'AgglO au bénéfice de la commune d'Olivet.
- L'élaboration du règlement de garanties d'emprunt de l'AgglO et organisation de l'instruction des demandes de garanties formulées dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

► LES AUTRES PROJETS MENÉS AU COURS DE L'ANNÉE CONCERNENT :

- l'animation des réseaux des responsables administratifs et financiers et l'organisation de formations internes : formation des nouveaux arrivants (formation initiale destinée à faciliter les prises de fonctions), organisation d'ateliers et de séances de coaching pour les dossiers complexes et leur intégration dans les outils métiers (comptabilité et marchés publics), formations à différents logiciels comptables,
- le pilotage des délais globaux de paiement avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne de paiement,
- l'amélioration en continu de la qualité comptable avec l'élaboration de procédures comptables la gestion des immobilisations et de l'inventaire comptable, de l'organisation budgétaire,
- le développement du partenariat avec la DRFIP : pour le suivi des bases fiscales,
- la gestion de la TVA et du FCTVA : évolution de l'organisation interne dans l'objectif d'optimiser les délais de récupération.

► LA COMMISSION DES FINANCES

La commission des finances s'est réunie à 6 reprises en 2013 pour traiter notamment du débat d'orientations budgétaires 2014, du budget primitif 2014, du compte administratif 2012, des tarifs et, de la fixation des taux d'imposition pour 2014.

La commission intercommunale des impôts directs s'est réunie en mars 2013 pour examiner les changements intervenus depuis la dernière réunion (avril 2012) sur les valeurs locatives des établissements industriels, des locaux commerciaux et des biens divers.



► L'ACTIVITÉ COMPTABLE DE
LA DIRECTION DES FINANCES

Au cours de l'exercice
2013, les volumes
traités par la
direction des finances
s'établissent ainsi

Émission de :

15 027

mandats
de paiement

3 150

titres de
recettes

Traitement
comptable et mise
en paiement de :

10 493

factures

Les délais globaux
de paiement sont
fixés par décret à

24

jours
de délai global
de paiement pour
l'exercice 2013

30 jours à compter
du 1^{er} juillet 2010,
répartis entre l'or-
donnateur (20 jours)
et le comptable du
Trésor Public (10
jours).



2013
ANNEXES

P A R T I E

04



LE BUREAU DE L'AGGLO



LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ



ANNUAIRE DES COMMUNES



GLOSSAIRE

Le Bureau de l'Agglo

Président	Charles-Éric Lemaignan, adjoint au maire d'Orléans
1 ^{er} vice-président - Ressources	Pierre Bauchet, maire de Fleury les Aubrais
2 ^e vice-président - Territoires et développement durable	Hugues Saury, maire d'Olivet
3 ^e vice-président - Gestion des déchets	Christophe Chaillou, maire de Saint Jean de la Ruelle
4 ^e vice-président - Développement économique	Jacques Martinet, maire de Saint Denis en Val
5 ^e vice-président - Assainissement	Jackie Zinsius, maire de Saint Jean le Blanc
6 ^e vice-président - Finances	Michel Martin, adjoint au maire d'Orléans
7 ^e vice-président - Recherche, technologie et enseignement supérieur	Jean-Vincent Vallies, maire de Chécy
8 ^e vice-président - Infrastructures	Alain Touchard, maire d'Ormes
9 ^e vice-présidente - Déplacements	Muriel Cheradame, adjointe au maire d'Orléans
10 ^e vice-présidente - Cohésion sociale	Isabelle Baranger, conseillère municipale d'Orléans
11 ^e vice-présidente - Recherche, enseignement supérieur et animation des pôles de compétitivité	Béatrice Barruel, adjointe au maire d'Orléans
12 ^e vice-président - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)	David Thiberge, maire de Saint Jean de Braye
13 ^e vice-président - Zone d'activités nord-ouest	Roger Ruffier, conseiller municipal de Saran
14 ^e vice-président - Technologies de l'information et de la communication	Nicolas Bonneau, maire de La Chapelle Saint Mesmin
15 ^e vice-président - Politique cyclable	Christian Dumas, maire d'Ingré
16 ^e vice-président - Commerce, marchés non sédentaires et de gros	Thierry Cousin, maire de Saint Pryvé Saint Mesmin
17 ^e vice-président - Développement durable (Agenda 21), qualité de l'eau et qualité de l'air, lutte contre le bruit et les risques	Christian Braux, maire de Saint Cyr en Val
18 ^e vice-président - Agriculture périurbaine	Laurent Baude, adjoint au maire de Semoy
19 ^e vice-président - Zones d'activités sud	Christian Olive, maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
20 ^e vice-président - Transfert de technologie et Technopole	Pierre Charron, adjoint au maire de Mardié
21 ^e vice-présidente - Zones d'activités nord-est	Michèle Fouliard, maire de Boigny-sur-Bionne
22 ^e vice-président - PLIE et insertion pour l'emploi	Jean-Pierre Leizour, maire de Chanteau
23 ^e vice-président - Aires d'accueil des gens du voyage	Eric Archenault, maire de Marigny les Usages
24 ^e vice-présidente - CFA	Nicole Wojcik, maire de Bou
25 ^e vice-président - Loire, Loiret, trame verte et crématorium	Jacques Bie, maire de Combleux
Membre du bureau chargé des projets nationaux et régionaux	Serge Grouard, maire d'Orléans
Membre du bureau chargé de la prévention et de la sécurité dans les transports en commun	Florent Montillot, adjoint au maire d'Orléans
Membre du bureau chargée des eaux pluviales et du SPANC	Anne d'Aux, conseillère municipale d'Orléans

Le Conseil de communauté

COMMUNES	NB	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Boigny-sur-Bionne	2	Mme Fouliard Michèle M. Plançon Jean-Roger	Mme Priami Bernadette M. Weiten Christian
Bou	1	Mme Wojcik Nicole	M. Marois Gilbert
Chanteau	2	M. Leizour Jean-Pierre Mme Blin Évelyne	M. Depreux Christian M. Lepan Olivier
La Chapelle Saint Mesmin	3	M. Bonneau Nicolas M. Bernard Jean-Marc M. Fabre Jean-Louis	M. Bauche René M. Cherfouh Ameziane Mme Capette-Laplene Sabine
Chécy	3	M. Vallies Jean-Vincent Mme Baulinet Virginie M. Rabillard Rémy	M. Tinseau Hubert M. Salle James M. Maupetit Pascal
Combleux	1	M. Bie Jacques	M. Morlat Frédéric
Fleury les Aubrais	5	M. Bauchet Pierre M. Barnoux Jean-Pierre Mme Foucher Édith Mme Lemoine Monique M. Meunier Bernard	Mme Linguet Marie-Agnès Mme Loiseau Sophie M. Erit Patrick M. Mercier Pierre M. Desormeau Philippe
Ingré	3	M. Dumas Christian M. Jean Arnaud M. Domagala Alfred	M. Fleury Claude Mme Rey Enriqueta M. Chambolle Thierry
Mardié	2	M. Thomas Christian M. Charron Pierre	Mme Iften Josiane M. Caradec Fabrice
Marigny les Usages	2	M. Archenault Éric M. Lendom Gilles	M. Huguet Jean-Claude Mme Goret Michèle
Olivet	5	M. Saury Hugues M. Belouet Philippe Mme Palant Sophie M. Pelle Jean-Michel M. Roques Michel	Mme Adelle Cécile M. Venin Michel M. Molvot Jean-Luc Mme Maraval Guylaine Mme D'Illiers Fabienne
Orléans	25	M. Grouard Serge Mme Baranger Isabelle Mme Barruel Béatrice M. Besson Gérard M. Blanluet Laurent M. Brard Michel Mme Carre Florence M. Carre Olivier Mme Casteret Christel Mme Cheradame Muriel Mme D'Aux Anne Mme De Changy Alexandra Mme De Quatrebarbes Aude M. Foussier François Mme Grivot Martine Mme Leclerc Alexandrine M. Lemaignan Charles-Éric M. Martin Michel M. Montillot Florent Mme Parayre Corine M. Pezet Philippe Mme Pilet-Duchateau Marie-Thérèse Mme Ricard Brigitte Mme Sauvegrain Muriel Mme Suire Thérèse	M. Valette Éric Mme Marechal Bénédicte M. Sankhon Soufiane M. Languerre Michel M. Gainier Gérard Mme Mauroy-Prevost Catherine M. Poisson Jean-Luc M. Gabelle Jean-Pierre M. Montebello Claude Mme Heau Catherine M. Moittie Abel M. Labed Amed Samir Mme Kounowski Ghislaine M. Magnier Christophe
Ormes	2	M. Touchard Alain Mme Genet Jeanne	Mme Rouilly Nicole M. Amary Louis

COMMUNES	NB	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Saint Cyr en Val	2	M. Braux Christian M. Quitet Claude	M. Di Folco Christian Mme Colas Josette
Saint Denis en Val	3	M. Martinet Jacques M. Richard Jérôme Mme Lubet Marie-Philippe	Mme Gault Monique M. Labbe Hervé M. Boudon Gérard
Saint Hilaire Saint Mesmin	2	M. Olive Christian M. Moreau Pierre	M. Pinault Patrick M. Pinel Jean-Paul
Saint Jean de Braye	5	M. Thiberge David M. Lavalie Christophe M. Malinverno Bruno Mme Martin Colette M. Ronceray Dominique	M. Charpentier Jacques M. Nadin Patrick Mme Jallet Brigitte M. Hallard Patrick Mme Lailheugue Hélène
Saint Jean de la Ruelle	5	M. Chaillou Christophe M. Deniau Lucien M. Laval Pascal Mme Moulin Anne-Marie M. Villaret Marceau	M. Pivain Guy M. Huet Jean-Claude Mme Dahou-Fredi Kadejat M. Dange Dominique Mme Ferbus-Lambert Isabelle
Saint Jean le Blanc	3	M. Zinsius Jackie M. Bois Christian Mme Grivotet Françoise	M. Giraudet François Mme Peyroux Catherine M. Serre Jean-Claude
Saint Pryvé Saint Mesmin	2	M. Cousin Thierry M. Hennequin Jean-Claude	M. Nicourt François M. Thauvin Jean-Christophe
Saran	4	M. Dugalleix Bernard M. Fromentin Christian M. Ruffier Roger M. Vanneau Jean-Paul	Mme Diaz Françoise M. Guérin Michel M. Santiago José Mme Hautin Maryvonne
Semoy	2	M. Ody Pierre M. Baude Laurent	Mme Charpentier Noëlle M. Languille Joël
Total	84		73

Annuaire des communes

BOIGNY SUR BIONNE

Maire : Michèle Fouliard
Hôtel de ville : 3, rue de Verdun
45760 Boigny-sur-Bionne
tél. : 02 38 75 21 32
fax : 02 38 75 28 01
www.boignysurbionne.fr

BOU

Maire : Nicole Wojcik
Hôtel de ville : 8, rue du Bourg
45430 Bou
tél. : 02 38 58 15 65
fax : 02 38 58 15 12
www.mairiedebou.fr

CHANTEAU

Maire : Jean-Pierre Leizour
Hôtel de ville : Route d'Orléans
45400 Chanteau
tél. : 02 38 75 00 59
fax : 02 38 75 13 80
www.chanteau.fr

CHÉCY

Maire : Jean-Vincent Vallies
Hôtel de ville : 11, place du Cloître
45430 Chécý
tél. : 02 38 46 60 60
fax : 02 38 46 60 61
www.checy.fr

COMBLEUX

Maire : Jacques Bie
Hôtel de ville : Rue du Cas Rouge
45800 Combleux
tél. : 02 38 55 11 13
fax : 02 38 21 64 84
www.combleux.fr

FLEURY LES AUBRAIS

Maire : Pierre Bauchet
Hôtel de ville : 7, place de la République
BP 12200
45400 Fleury les Aubrais
tél. : 02 38 71 93 93
fax : 02 38 71 93 97
www.ville-fleurylesaubrais.fr

INGRÉ

Maire : Christian Dumas
Hôtel de ville : 14, place de la Mairie
BP 31
45140 Ingré
tél. : 02 38 22 85 22
fax : 02 38 88 15 46
www.ingre.fr

LA CHAPELLE SAINT MESMIN

Maire : Nicolas Bonneau
Hôtel de ville : 2, rue du Château
45380 La Chapelle-St-Mesmin
tél. : 02 38 22 34 54
fax : 02 38 88 32 99
www.ville-lachapellesaintmesmin.fr

MARDIÉ

Maire : Christian Thomas
Hôtel de ville : 105, rue Maurice Robillard
45430 Mardié
tél. : 02 38 46 69 69
fax : 02 38 46 69 68
www.ville-mardie.fr

MARIGNY LES USAGES

Maire : Éric Archenault
Hôtel de ville : Place de l'église
45760 Marigny les Usages
tél. : 02 38 75 04 15
fax : 02 38 75 08 60
www.marignylesusages.fr

OLIVET

Maire : Hugues Saury
Hôtel de ville : 283, rue du Général de Gaulle
45161 Olivet Cedex
tél. : 02 38 69 83 00
fax : 02 38 69 83 09
www.ville-olivet.fr

ORLÉANS

Maire : Serge Grouard
Hôtel de ville : Place de l'Étape
45040 Orléans Cedex 1
tél. : 02 38 79 22 22
fax : 02 38 79 20 11
www.orleans.fr

ORMES

Maire : Alain Touchard
Hôtel de ville : 147 route Nationale
45140 Ormes
tél. : 02 38 70 85 20
fax : 02 38 74 72 76
www.ville-ormes.fr

SAINT CYR EN VAL

Maire : Christian Braux
Hôtel de ville : 140, rue du 11 Novembre 1918
45590 St Cyr en Val
tél. : 02 38 76 20 20
fax : 02 38 76 49 61
www.mairie-saintcyrval.fr

SAINT DENIS EN VAL

Maire : Jacques Martinet
Hôtel de ville : 60, rue de St-Denis
45560 St Denis en Val
tél. : 02 38 76 70 34
fax : 02 38 76 71 25
www.saintdenisenval.com

SAINT HILAIRE SAINT MESMIN

Maire : Christian Olive
Hôtel de ville : 494, route d'Orléans
45160 St-Hilaire-St-Mesmin
tél. : 02 38 76 30 24
fax : 02 38 76 33 94
www.saint-hilaire-saint-mesmin.fr

SAINT JEAN DE LA RUELLE

Maire : Christophe Chaillou
Hôtel de ville : 71, rue Charles Beauhaire
45140 St Jean de la Ruelle
tél. : 02 38 79 33 00
fax : 02 38 79 33 62
www.ville-saintjeandelaruelle.fr

SAINT JEAN LE BLANC

Maire : Jackie Zinsius
Hôtel de ville : Place de l'Église - BP 07
45650 St Jean le Blanc
tél. : 02 38 66 39 61
fax : 02 38 66 13 69
www.saintjeanleblanc.com

SAINT JEAN DE BRAYE

Maire : David Thiberge
Hôtel de ville : 43, rue de la Mairie - BP 90009
45801 St Jean de Braye Cedex
tél. : 02 38 52 40 40
fax : 02 38 52 40 73
www.saintjeandebraye.fr

SAINT PRYVÉ SAINT MESMIN

Maire : Thierry Cousin
Hôtel de ville : 215, route de St-Mesmin
45750 St-Pryvé-St-Mesmin
tél. : 02 38 22 63 63
fax : 02 38 66 20 56
www.saint-pryve.com

SARAN

Maire : Maryvonne Hautin
Hôtel de ville : Place de la Liberté
45774 Saran Cedex
tél. : 02 38 80 34 00
fax : 02 38 80 34 30
www.ville-saran.fr

SEMOY

Maire : Pierre Ody
Hôtel de ville : Place François Mitterrand
45400 Semoy
tél. : 02 38 61 96 00
fax : 02 38 83 75 04
www.ville-semoy.fr

Glossaire

A
ADAGV : Association Départementale Action pour les Gens du Voyage
ADEL : Agence Économique du Département du Loiret
AFTEC : Association pour la Formation Technologique dans l'Enseignement Catholique
AIRPOS : Groupement d'entreprises du parc d'activités de la Saussaye
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

B
BAC PRO : Bac Professionnel
BAC PRO SPVL : Bac Professionnel Service de Proximité et Vie Locale
BEP : Brevet d'Études Professionnelles
BHNS : Bus à Haut Niveau de Service
BTS : Brevet de Technicien Supérieur

C
CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CFA : Centre de Formation des Apprentis
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CLAH : Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat
CNAS : Comité National d'Action Sociale
CODIR : Comité de Direction
COS : Comité des Œuvres Sociales
CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie
CSER : Comité Économique, Social en Environnemental Régional
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

D
DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DMR : Déchets Ménagers Résiduels
DSIPAD : Direction des Systèmes d'Information et du Patrimoine Durable

E
ECO-TLC : Éco-organisme de la filière textile
EH : Équivalent par Habitant
EPFL : Établissement Public Foncier Local du Loiret
ESS : Économie Sociale et Solidaire

F
FEDEO : Fédération Des associations Étudiantes d'Orléans
FIMO : Formation Initiale Minimale Obligatoire
FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FSE : Fonds Social Européen

G
GEZI : Groupement des Entreprises de la Zone Intercommunale de Saint Jean de Braye - Semoy

I
ISTO : Institut des Sciences de la Terre d'Orléans

C
OIE : Orléans Insertion Emploi
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OVLT : Orléans Val de Loire Technopole

P
PDE : Plan de Déplacements Entreprise
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PLS : Prêt Locatif Social
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PMR : Personne à Mobilité Réduite
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
PSSI : Politique de Sécurité des Systèmes d'Information
PTOC : Parc Technologique Orléans Charbonnière
PFR : Prime de Fonction et de Résultats

R
RCOL : Réseau Création Orléans Loiret
RD : Route Départementale
REP : Responsabilité Élargie des Producteurs
RH : Ressources Humaines

S
SAFIR : Service Administratif et Financier Ressources
SAS : Société par Actions Simplifiées
SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
SI : Système d'Information
SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SIREs :
SRU (loi) : Loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains
SST : Sauveteur Secouriste du Travail
STEP : Station d'Épuration

T
TAO : Transports de l'Agglomération Orléanaise

U
UDEL : Union Des Entreprises du Loiret
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UTOM : Unité de Traitement des Ordures Ménagères

V
VRD : Voiries et Réseaux Divers

Z
ZA : Zone d'Activités
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté



Rapport d'activité 2013 - Juin 2014

Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Direction de la communication.

Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

Espace Saint-Marc, 5 place du 6 juin 1944, BP 95 801, 45058 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 78 75 75 - **Fax** : 02 38 78 76 00 - www.agglo-orleans.fr

Crédit photos : Photothèque de l'AgglO, Géraldine Aresteanu, Yannick Brossard, Cabinet L'Heudé et L'Heudé, Didier Depoorter, Ludovic Letot, LVMH Recherche, Olivier Marcu, Jean Puyo, Fabien Thouvenin, Benoît Voisin

Conception et réalisation : www.neologis.fr (14.03.08)

Impression : Imprimerie Nouvelle



RAPPORT



D'ACTIVITÉ



2013



www.agglo-orleans.fr